

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉVOLUTION DU DÉBAT POLITIQUE QUÉBÉCOIS EN REGARD DE LA
QUESTION CONSTITUTIONNELLE (1960-1971)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
ANTOINE BROUSSEAU DESAULNIERS

JANVIER 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de la rédaction de ce manuscrit représente pour moi la conclusion d'un acte des plus importants du périple de mon existence, jusque-là dédiée en bonne partie à la quête de la connaissance. Le sentiment d'accomplissement suite à la rédaction de ces dizaines de pages est tel qu'il serait pour le moins dubitatif de ne pas en consacrer une ou deux aux êtres aimés qui ont, souvent par leur seule présence, contribué à ce succès éclatant.

Il est tout naturel de débiter par un acte de reconnaissance à l'égard de mon mentor, Stéphane Savard, sans qui toute cette entreprise aurait été insurmontable. Merci d'avoir su contribuer de manière phénoménale à mon développement intellectuel, et surtout, d'avoir cru en moi dès le début.

Il me faut d'ailleurs remercier les différentes institutions qui ont fait preuve d'une confiance de la même nature en m'apportant un soutien financier des plus opportuns. Il s'agit de la Fondation René-Lévesque, de la Fondation de l'UQAM et de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM.

J'aimerais ensuite remercier les différentes personnes que j'ai côtoyées au cours de ces dernières années au département d'histoire de l'UQAM. Tous, par la nature de ces relations, m'ont permis de m'élever plus que jamais dans ma manière de voir le monde. Des salutations particulières à la professeure Magda Fahrni, ainsi qu'à la secrétaire du programme, Micheline Cloutier-Turcotte, sont de mises. Je me dois également de souligner la contribution de certains de mes pairs à cette aventure, soit Félicitée-Aziza April, Étienne Beaulieu, Renaud Cyr, Sandra Dubé, David Girard, Jessica Riggi, Amélie Roy-Bergeron, et Dominique Martin, une personne formidable parmi les plus importantes que j'ai rencontrées au cours de ces deux dernières années.

Pour rester dans le même registre, j'aimerais également saluer les historiens de l'Université de Montréal que j'ai rencontré lors d'un séminaire de maîtrise tout simplement bouleversant. Merci à Matt Caron, Magalie Fournier-Plouffe, Hugo Hamel-Perron, Anaïs Hélie-Martel, Florence Prévost, Alexandre Wolford et au professeur David Meren.

Viennent ensuite mes autres compagnons de route, qui malgré leurs lacunes sur le plan de la formation dans la discipline historique (sauf Vincent, quand même), sont dotés d'autres qualités qui les rendent tous merveilleux à leur manière (transparence totale : je les AIME). Voici donc un témoignage de ma plus sincère affection et du fait que vous êtes des personnes extrêmement importantes pour moi, Francis Bonenfant, Félix Brouillet, Vincent Cournoyer-Paquin, Jordan Delage, Simon Lachaume, François Larouche, Yves-Olivier Martin, Nicolas Petit et Benjamin Picard-Dubé. Un remerciement particulier à Véronique Martin – une personne extraordinaire – est de mise, à tout le moins pour l'affection partagée tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Enfin, ce dernier paragraphe est dédié aux personnes les plus importantes depuis le début de cette drôle d'expérience qu'est la vie : ma famille. Je salue ainsi mes grands-parents, la sainte Lise L'Heureux, le remarquable Jean Brousseau, ainsi que Marielle Béland, une femme courageuse dont je me souviens avec la plus grande affection. À mes frères Thomas Desaulniers-Brousseau et Vincent Desaulniers Brousseau, vous êtes de véritables amis pour moi et je suis animé d'un amour sincère à votre égard. Mes deux parents – les meilleurs au monde, soit dit en passant – Sylvie Brousseau et Mario Desaulniers, je vous dois absolument tout. Merci d'avoir été présent, de m'avoir couvert d'amour et de n'avoir jamais arrêté de croire en moi. À présent, je poursuis mon périple vers le FUTUR. Qui sait ce que j'y trouverai.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
Bilan historiographique.....	2
Le nationalisme.....	2
Perspectives pancanadiennes	5
Le duel Québec-Canada.....	7
Les acteurs sociopolitiques	10
Les limites de l'historiographie	13
Problématique et hypothèses.....	15
Cadre théorique.....	16
Sources.....	20
Plan	22
CHAPITRE I	
LA VALSE CONSTITUTIONNELLE : CADRE CHRONOLOGIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE (1931-1971)	23
1.1 Avant la Révolution tranquille : centralisation fédérale et autonomisme québécois.....	23
1.2 De Fulton à Fulton-Favreau	28
1.3 Intensification du débat constitutionnel	34
1.4 Conclusion	41

CHAPITRE II	
LE FÉDÉRALISME CANADIEN IMAGINÉ.....	43
2.1 Protéger l'autonomie du Québec (1960-1962)	44
2.2 Péril en la demeure (1963-1966).....	49
2.2.1 La crise du fédéralisme coopératif.....	51
2.2.2 Un statut particulier pour le Québec	56
2.3 Égalité ou... indépendance? (1967-1970)	62
2.3.1 Les pérégrinations constitutionnelles du Parti libéral du Québec.....	63
2.3.2 L'entrée de l'indépendantisme au Parlement.....	67
2.3.3 L'Union nationale entre l'arbre et l'écorce.....	70
2.4 Un sentiment de déjà-vu (1970-1971)	73
2.4.1 À l'heure de l'éclatement : le fédéralisme rentable	74
2.4.2 Vers Victoria.....	77
2.5 Conclusion	80
 CHAPITRE III	
LE RAPPORT AU SOI ET À L'AUTRE.....	82
3.1 L'appartenance à une communauté étatique.....	84
3.1.1 Différentes conception des rôles de l'État québécois (1960-1962)	85
3.1.2 Une apparence de consensus... (1963-1966).....	86
3.1.3 ... qui mène à un éclatement (1967-1971).....	91
3.2 Le regard de l'Autre.....	96
3.2.1 L'accueil de la Révolution tranquille (1960-1963).....	96
3.2.2 Le dualisme en question (1963-1966).....	98
3.2.3 Deux dualismes (1967-1971).....	103
3.3 Conclusion	107
 CHAPITRE IV	
LES USAGES DU PASSÉ.....	109
4.1 Le passé récent.....	110
2.1.1 Le premier mandat libéral : à l'ombre de Duplessis (1960-1962).....	111

4.1.2 Une période de transition (1963-1966)	115
4.1.3 De Johnson à Bourassa : l'ombre s'amenuise? (1966-1971).....	121
4.2 Le passé lointain	126
4.2.1 Des conceptions de l'histoire bien définies (1963-1966)	127
4.2.2 Un repositionnement rhétorique (1967-1971)	134
4.3. Conclusion	142
CONCLUSION	144
Les phases du débat constitutionnel québécois.....	144
1960-1962 : Différentes conceptions de l'autonomie et leurs conséquences ...	144
1963-1966 : À l'approche d'un relatif consensus	145
1967-1971 : Polarisation généralisée autour de la question constitutionnelle..	147
Les luttes de représentations comme moteurs du changement de la culture politique	149
BIBLIOGRAPHIE	154

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif d'approfondir notre compréhension du débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois au cours des années 1960 et 1970. Il mène donc une analyse du débat politique québécois afin de déterminer, grâce au concept de représentations symboliques et identitaires, de quelle manière les mécanismes de consensus ou d'opposition entre les politiciens se sont incarnés, et ce de 1960 à 1971, soit du début du gouvernement libéral de Jean Lesage, jusqu'au refus de la Charte de Victoria. Nous cherchons à mieux comprendre les modalités de l'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle en étudiant les conflits de représentations symboliques et identitaires qui surviennent. Il convient donc de nous demander quelles sont les conséquences de ces conflits sur les prises de position constitutionnelles subséquentes et sur la culture politique québécoise.

Pour ce faire, nous divisons notre analyse de la question en plusieurs aspects thématiques. Le chapitre I présente d'abord les éléments de contexte nécessaire à la compréhension du débat constitutionnel des années 1960. Les chapitres subséquents font l'analyse des représentations symboliques et identitaires véhiculées au sein du débat politique québécois. Le chapitre II inspecte celles se rapportant au fédéralisme canadien. Le chapitre III identifie les conceptions du Soi et de l'Autre que proposent les responsables politiques. Enfin, le chapitre IV expose les usages que ces derniers font du passé dans le cadre de leurs allocutions sur la question constitutionnelle.

MOTS CLÉS : Constitution, Fédéralisme, Culture politique, Nationalisme, Années 1960

INTRODUCTION

La question constitutionnelle est un objet d'étude d'une importance considérable dans l'histoire politique du Québec et du Canada contemporains. On la retrouve dans les priorités de bon nombre d'hommes et de femmes politiques pendant plusieurs décennies ponctuées de périodes de grande intensité. De prime abord, la période allant de 1960 – qui correspond à l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage — à 1971 – date marquant la fin d'une période de négociations constitutionnelles soutenues entre les gouvernements du pays — semble correspondre à une de ces périodes. Elle est caractérisée par plusieurs changements de paradigmes sur la scène politique québécoise. Le plus important d'entre eux est indéniablement l'incarnation, dans l'arène politique, de l'idéologie néonationaliste qui progresse tout au long de la période¹. La transformation de la structure partisane se démarque également comme un phénomène majeur. De plus, la période de la Révolution tranquille est très riche en négociations et en contentieux à saveur constitutionnelle entre le Québec et le Canada. En effet, le développement rapide de l'État québécois à cette époque fait en sorte de faire entrer la province en compétition directe avec le gouvernement fédéral pour certains pouvoirs². Outre les négociations sur le

¹ Nous entendons par « néonationalisme » l'incarnation du nouveau nationalisme québécois — opposée à la fois au nationalisme canadien-français traditionnel (conservateur et catholique) et aux velléités centralisatrices du gouvernement fédéral — qui prend de l'ampleur à partir des années 1950 et conçoit le Québec comme le territoire national des Canadiens français et son État comme instrument principal de l'épanouissement de sa population. Voir Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill/Queen's University Press, 1985, 366 p.; Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 113-114.

² En ce qui concerne entre autres les régimes de retraite, les communications et les relations internationales. Voir respectivement Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Trécaré, 1984, p. 486-494; Bruno Bouchard, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, p. 49-71; David Meren, *With Friends Like These. Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, Vancouver, UBC Press, 2012, 356 p.

rapatriement de la Constitution, ces contentieux sont une partie intégrante du débat constitutionnel, surtout lorsque l'on considère que tous les gouvernements québécois de l'époque réclament un nouveau partage des pouvoirs à l'avantage du Québec. Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'étude du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle pour la période allant de 1960 à 1971 est tout à fait pertinente.

Bilan historiographique

Naturellement, un sujet d'une telle importance trouve son écho dans le champ universitaire : ce bilan historiographique n'est que la proverbiale pointe de l'iceberg de la littérature scientifique. De plus, l'historiographie de la question constitutionnelle est assez éclatée. Il est néanmoins possible de la regrouper en trois tendances caractéristique des points de vue variés qu'ont pris les spécialistes pour aborder le sujet. La section qui suit est donc divisée en plusieurs parties visant à traiter chacune d'entre elles, soit la perspective pancanadienne, celle du duel Québec-Canada, et celle des prises de positions des acteurs. Cependant, ayant évoqué l'importance du nationalisme pour comprendre la question constitutionnelle, nous en dresserons un bilan succinct avant de présenter ces trois catégories historiographiques.

Le nationalisme

En gardant en tête la définition du néonationalisme que nous avons donnée plus haut, précisons qu'il constitue une nouvelle manifestation de la conscience nationale des peuples francophones d'Amérique du Nord depuis la fin du régime français³. Plusieurs études décrivent comment l'idée du néonationalisme commence à

³ Plusieurs chercheurs parlent des trois différentes phases du nationalisme : le nationalisme *canadien*, relié aux patriotes et inspiré de valeurs républicaines et progressistes; le nationalisme *canadien-français* ou *clérico-nationalisme*, qui émerge à la suite de l'échec des rébellions, davantage conservateur, catholique et ethnocentrique; puis le néonationalisme, ou, carrément, le nationalisme *québécois*. Voir Louis Balthazar, *Nouveau Bilan du Nationalisme au Québec*, Montréal, VLB éditeur,

faire son chemin dans le débat public dès les années 1950, principalement dans les pages de *L'Action nationale* et du *Devoir*⁴, alors que d'autres ont fouillé ses origines intellectuelles. Ils les ont trouvées au sein de l'École historique de Montréal, chez les successeurs de Lionel Groulx : Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault. En faisant l'exégèse de la question de l'infériorité économique des Canadiens français, ces historiens l'ont fait remonter au traumatisme de la Conquête et à l'ordre politique inauguré par le pouvoir britannique. Ils en sont venus à conclure que le moyen privilégié pour assurer l'épanouissement national serait la remise en question de l'équilibre politique canadien⁵.

Concernant l'impact du nationalisme sur la société et la politique québécoise, plusieurs auteurs y retrouvent les principes inscrits dans le programme du Parti libéral du Québec (PLQ) dès les années 1950 et considèrent que les réformes entreprises par tous les partis politiques dès 1960 sont marquées au sceau du néonationalisme⁶. De

2013, 320 p.; Raphaël Canet, *Nationalisme et société au Québec*, Montréal, Athéna éditions, 2003, 232 p. Voir aussi Denis Monière, *op. cit.*, 152 p.

⁴ Plus précisément, comment cette idéologie s'inscrit dans la critique du nationalisme traditionnel et du régime duplessiste, dont l'idéologie et l'action sont de plus en plus en rupture avec la réalité socioéconomique du Québec; et comment elle est en opposition avec les idées véhiculées dans la revue *Cité-Libre*, opposées à tout nationalisme. Voir Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 347-359; Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal, 1983, 352 p.; Kenneth McRoberts, « The Sources of Neo-Nationalism in Quebec », dans Michael D. Behiels (dir.), *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1987, p. 80-107. Voir aussi Michael D. Behiels, *op. cit.*, 366 p.

⁵ Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Montréal, Septentrion, 1993, 568 p.; Josiane Lavallée, « Maurice Séguin », dans Robert Comeau et al (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome I, 1834-1968*, Montréal, VLB éditeur, 2010, p. 232-241; Jean-Pierre Wallot, « À la recherche de la nation : Maurice Séguin (1918-1984) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 4, 1985, p. 569-590.

⁶ Paule Duschesneau, « L'idéologie du Parti libéral du Québec », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy, Jean Hamelin (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III – Les partis politiques – L'Église*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 185-211; Richard Jones, « L'idéologie du Parti québécois », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy, Jean Hamelin (dir.), *op. cit.*, p. 235-263; Réjean Pelletier, « L'idéologie du R.I.N. : un idéologie d'affirmation », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy, Jean Hamelin (dir.), *op. cit.*, p. 213-234; Herbert F. Quinn, « L'idéologie de l'Union nationale, 1936-1976 », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy, Jean Hamelin (dir.), *op. cit.*, p. 153-184. Soulignons que certains, au vu des développements similaires

plus, beaucoup d'entre eux ont examiné la question linguistique, l'influence que le nationalisme a pu avoir sur elle et, surtout, le rôle important que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a tenu dans la mise à l'avant-plan de cet enjeu⁷. Enfin, plusieurs études décortiquent l'adhésion à divers degrés des différents mouvements sociaux au néonationalisme : les syndicats, les groupes féministes, le mouvement étudiant, etc.⁸. À l'inverse, des auteurs comme Xavier Gélinas expliquent comment les forces de droite, intellectuelle dans le cas susmentionné, ont tenté de s'adapter et de redéfinir leur pensée en fonction de ce renouvellement nationaliste⁹.

Par ailleurs, dans les années 1960 et 1970, on assiste, simultanément à l'essor du néonationalisme, à une redéfinition du nationalisme canadien. À cet égard, le livre de José E. Iguarta est l'une des études les plus complètes sur l'émergence des transformations de l'ordre symbolique canadien et sur la diffusion de nouvelles

ailleurs au Canada dans les années 1960, se questionnent sur l'influence réelle du néonationalisme dans la Révolution tranquille, par exemple Joël Béliveau et Frédéric Boily, « Deux Révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, vol. 46, no 1, 2005, p. 11-34.

⁷ Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, 380 p.; Robert Comeau, « André Laurendeau et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (dir.), *André Laurendeau. Un intellectuel d'ici*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 203; Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec, une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 340 p.; Richard Jones, « Politics and the Reinforcement of the French Language in the Province of Quebec, 1960-1986 », dans Michael D. Behiels (dir.), *op. cit.*, p. 223-240.

⁸ Chantal Maillé, « Les groupes de femmes et la question nationale au Québec », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 145-152; Ralph P. Güntzel, « Pour un pays à la mesure des aspirations des travailleurs québécois : l'aile socialiste du mouvement syndical québécois et l'indépendantisme (1972-1982) », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 153-166; Pascale Dufour et Christophe Traisnel, « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec », *Politique et Sociétés*, vol. 28, no 1, 2009, p. 37-62; Sean Mills, *Contester l'Empire. Pensée coloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, 360 p.

⁹ Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 491 p.

références identitaires canadiennes¹⁰. Il s'agit en fait d'une clé pour comprendre l'évolution de la question nationale au Québec. En effet, plusieurs auteurs démontrent que les deux identités nationales au sein du pays ont été renforcées par leur opposition¹¹, un thème qui reviendra implicitement dans les lignes qui suivent.

Perspectives pancanadiennes

Une fois ces précisions au sujet de l'historiographie du nationalisme faites, penchons-nous à présent sur les trois tendances qui ont marqué l'historiographie de la question constitutionnelle au Québec et au Canada. La première concerne les chercheurs qui ont abordé la question constitutionnelle avec une perspective pancanadienne, souvent en considérant le gouvernement fédéral comme l'acteur le plus important du débat. C'est le cas de Richard Simeon qui, dès 1972, cherchait à comprendre la structure et les particularités du fédéralisme canadien en étudiant les grands problèmes des relations fédérales-provinciales au cours des années 1960¹².

Dans son deuxième ouvrage sur la question, Gil Rémillard s'attaque plus particulièrement à la question du rapatriement de la constitution¹³. La première partie en fait la chronique détaillée et le présente comme la marche du Canada vers son émancipation du Royaume-Uni. L'auteur a le mérite de couvrir de façon détaillée la période allant du déclenchement de la Première Guerre mondiale au rapatriement de

¹⁰ José E. Iguarta, *The other Quiet Revolution. National identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, 278 p. Voir aussi Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 486 p.

¹¹ Michel Sarra-Bournet, « Nationalisme et question nationale au Québec », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 329-345; Sylvia B. Bashevkin, *True Patriot Love. The Politics of Canadian Nationalism*, Toronto, Oxford University Press, 1991, p. 154-177.

¹² Richard Simeon, *Federal-Provincial Diplomacy. The making of recent policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 328 p.

¹³ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, 721 p. Le premier tome porte davantage sur l'évolution du fédéralisme canadien en général et ne traite guère des tentatives de rapatriement. Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Tome 1 : Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*. Montréal, Québec/Amérique, 1980, 553 p.

1982. Peter H. Russell, quant à lui, adopte sur les négociations constitutionnelles une approche qui s'apparente à celle de Rémillard¹⁴. Son exercice est caractérisé par la question en filigrane, à savoir si les habitants du Canada partagent suffisamment de points communs pour adhérer à une Constitution commune. La présentation événementielle et l'analyse des cinq rondes de politiques « méga-constitutionnelles » depuis 1960 mettent en exergue le fait que la seule fois où la question a été posée à l'ensemble des Canadiens, lors du référendum de Charlottetown, la réponse négative fut sans équivoque¹⁵.

Michael Oliver s'intéresse pour sa part à l'impact qu'a eu la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme sur la suite des négociations constitutionnelle partout au Canada¹⁶. Il faut également mentionner la pléthore d'études sur les répercussions concrètes du débat constitutionnel – et plus particulièrement du rapatriement de la Constitution – dans la société canadienne en général. En effet, l'insertion d'une chartre des droits et libertés au texte constitutionnel a donné lieu à la constitutionnalisation des enjeux politiques, que ce soit pour les mouvements féministes, les minorités linguistiques, les autochtones, etc¹⁷.

¹⁴ Peter H. Russell, *Constitutional Odyssey. Can Canadians Become a Sovereign People?* (Third edition), Toronto, Toronto University Press, 2004, 366 p.

¹⁵ Cette analyse est partagée par Daniel Salée et François Rocher, mais ils voient dans le rejet de l'entente de Charlottetown la faillite du modèle traditionnel des relations fédérales-provinciales. François Rocher et Daniel Salée, « Démocratie et réforme constitutionnelle : discours et pratique », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'étude canadiennes*, no 7-8, Printemps-Automne 1993, p. 166-184.

¹⁶ Pour lui, la notion d'égalité entre les peuples fondateurs, qui inspirait l'institution de cette commission d'enquête, n'a cessé de diminuer en importance au cours des années 1970 et 1980. Michael Oliver, « The Impact of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism on Constitutional Thought and Practice in Canada », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'étude canadiennes*, no 7-8, Printemps-Automne 1993, p. 313-331.

¹⁷ À ce sujet, voir entre autres Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'étude canadiennes*, no 14, automne 1996, p. 77-94; Linda Cardinal, « Les mouvements sociaux et la Charte canadienne des droits et libertés », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'étude canadiennes*, no

Le duel Québec-Canada

Passons aux études, sans conteste plus nombreuses, qui présentent la question constitutionnelle comme un duel entre le Québec et le Canada. C'est effectivement en ces termes que la question est présentée dans le *magnum opus* de Kenneth McRoberts. Sa thèse, qui est la somme des péripéties politiques des dernières décennies, est que l'origine de la crise constitutionnelle remonte aux années 1960 avec la stratégie d'unité nationale de Pierre Trudeau, qui visait spécifiquement à contrer les aspirations constitutionnelles québécoises¹⁸. Le politologue Léon Dion — qui s'est penché à plusieurs reprises sur la question — a colligé ses écrits dans l'ouvrage éponyme de cette catégorie¹⁹. Le livre fait la lumière sur les dynamiques qui ont mené à la revendication des conditions minimales de reconnaissance de la spécificité québécoise pour que la province francophone adhère à l'Acte constitutionnel de 1982, qui a été élaboré finalement sans elle.

7-8, Printemps-Automne 1993, p. 135-151.; Marie LeBel, « Montfort, de l'affaire à la cause. Un moment charnière dans les stratégies des droits des francophones », dans Martin Pâquet (dir.), *Les usages du passé au Canada et au Québec contemporains*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 289-320.; Alain Beaulieu, « Les pièges de la judiciarisation de l'histoire autochtone », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4, 2000, p. 541-551.

¹⁸ Le cœur de la stratégie de Trudeau est l'enchâssement dans la Constitution d'une Charte des droits consacrant le bilinguisme pancanadien et le multiculturalisme, qui aurait dû modifier la perception qu'avaient les Québécois du Canada et d'eux-mêmes. L'échec de celle-ci – et l'incapacité de réparer les dommages entraînés par son exécution – relèverait surtout de la négation qu'elle fait de la notion de pacte entre les deux peuples fondateurs qu'entretiennent toujours une importante partie des francophones du Québec. Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire...*, Voir aussi Eugénie Brouillet, *La Négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, 478 p.

¹⁹ Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 380 p. Ce qui fait l'originalité de cette étude par rapport aux autres est la démarche à la fois intellectuelle et engagée, qui reflète une tendance non négligeable au sein de l'historiographie.

L'ouvrage récent de Frédéric Bastien, qui a soulevé la controverse²⁰, transporte quant à lui le duel sur le sol de l'Angleterre en se penchant pour la première fois sur les archives anglaises concernant le rapatriement constitutionnel. Parmi les révélations les plus intéressantes, on découvre notamment le rôle qu'a joué Margaret Thatcher défendant les plans de Trudeau devant la classe politique anglaise, qui s'est d'ailleurs retrouvée en crise, tant le projet de Charte des droits était conflictuel. Pour sa part, l'historien Jean-Louis Roy relate l'ensemble des événements pour la période allant de 1960 à 1976²¹. Tout y passe : les différentes conférences constitutionnelles ayant abouti à la formule Fulton-Favreau et à la Charte de Victoria, les négociations relatives aux pouvoirs fiscaux et au régime de rentes, les relations internationales du Québec, le Comité parlementaire de la Constitution, les États généraux du Canada français, jusqu'à l'élection du Parti Québécois.

Dans son mémoire de maîtrise, l'historienne Valérie Lapointe-Gagnon utilise les représentations sociales véhiculées dans l'espace médiatique canadien pour mieux comprendre les suites du référendum sur la souveraineté du Québec de 1995²². Ainsi, en étudiant les réactions des éditorialistes canadiens aux décisions du gouvernement fédéral à la suite du référendum – ce qu'on a nommé les plans A et B – elle fait ressortir une importante rupture dans les représentations de cette gestion de crise entre le Québec et le Canada anglais.

²⁰ Frédéric Bastien, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal, 2013, 480 p. La controverse qu'a suscité ce livre est surtout relative aux trouvailles par rapport aux comportements du juge en chef de la Cour suprême Bora Laskin, qui aurait violé le principe de la séparation des pouvoirs en transférant des informations sur les tractations des juges à des responsables fédéraux. Voir entre autres Louis Massicotte, « Une lecture erronée? », *La Presse*, 13 mai 2013; Bob Rae, « Le rapatriement de la Constitution et la Charte », *Huffington Post Québec*, 24 mai 2013; Frédéric Bastien, « Les libéraux et le rapatriement de la Constitution, ou la primauté de la propagande », *Huffington Post Québec*, 4 juin 2013; Peter H. Russell, « In a Season of Sensational Scandals, A Tempest in a Quebec Teapot », *Ontarionewswatch.com*, 23 mai 2013.

²¹ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1976*, Ottawa, Éditions Leméac, 1978, 368 p.

²² Valérie Lapointe-Gagnon, *De fiel et de miel : les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2008, 133 p.

Quelques études se consacrent à des épisodes précis de ce duel, dont la plupart aux événements suivant le référendum de 1980²³. Le juriste Jacques-Yvan Morin s'intéresse à la négociation de la formule Fulton-Favreau par le gouvernement fédéral et les provinces, acceptée en principe, puis rejetée par le Québec. Il parle de cet épisode comme étant le moment où, tiraillé entre deux héritages — la tradition canadienne et l'autonomie québécoise —, le premier ministre Jean Lesage a opté pour le Québec en matière constitutionnelle, à la suite d'intenses pressions de la société civile²⁴.

Encore plus de politologues se sont penchés sur la question en ces termes, souvent dans des ouvrages collectifs. Pour Alain-G. Gagnon, l'analyse des stratégies des gouvernements successifs et des différentes phases de négociations ayant eu lieu au cours des dernières décennies mène à plusieurs constatations. La plus importante est relative au fait que les gouvernements du Québec ont eu plus de succès dans les négociations bilatérales avec Ottawa qui ont occasionnellement abouti sur des ententes administratives ponctuelles, plutôt que dans celles visant à réformer la Constitution en profondeur²⁵. La période précédant le référendum de 1980 est pour Gérard Bergeron une phase où les différents gouvernements québécois ont tenté d'améliorer leurs positions inconfortables dans les structures fédérales canadiennes. Il

²³ Par exemple, André Blais et Jean Crête, « Pourquoi l'opinion publique au Canada anglais a-t-elle rejeté l'accord du lac Meech », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'Engagement intellectuel : mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 385-400; Alan C. Cairns, « Citizens (Outsiders) and Governments (Insiders) in Constitution-Making : The Case of Meech Lake », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, no 14, supplément septembre 1988, p. 121-145.

²⁴ Jacques-Yvan Morin, « Jean Lesage et le rapatriement de la constitution », dans Robert Comeau et Gilles Bourque (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 116-136.

²⁵ Alain-G. Gagnon, « Circonvolutions constitutionnelles », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Québec : État et société*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1994, p. 85-106. Une version de ce texte comprenant les événements après le refus de Charlottetown se retrouve dans Alain-G. Gagnon, « Le dossier constitutionnel Québec-Canada », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec-Amérique, 2003, p. 151-174.

parle d'une lutte foncièrement inégale entre les deux paliers de gouvernements, mais qui a néanmoins été marquée par plusieurs coups d'éclat de la part du Québec²⁶.

Après un résumé des différents épisodes de la question constitutionnelle de 1960 à 1982, les politologues Gérard Boismenu et François Rocher stipulent que le débat a été marqué par une « question régionale » caractérisée par la multiplicité des identités à l'échelle du pays, opposée à la « question nationale » qui a, d'une part, empêché la mise sur pied d'un front commun cohérent des provinces et, d'autre part, encouragé l'opposition entre la dualité soutenue par le Québec et l'égalité des provinces défendue dans le reste du pays²⁷.

Les acteurs sociopolitiques

Enfin, les positions constitutionnelles des différents acteurs ou groupes sociopolitiques qui se sont succédé au Québec ont aussi intéressé les chercheurs. Outre les biographies et autobiographies sur les responsables politiques²⁸, ainsi que

²⁶ Notamment, la création d'un impôt provincial par Duplessis, le rejet de la formule Fulton-Favreau par Jean Lesage, l'énonciation du principe d'« égalité ou indépendance » de Daniel Johnson lors de la conférence constitutionnelle télévisée de 1967, le rejet de la Charte de Victoria par Robert Bourassa et l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Voir Gérard Bergeron, « The Québécois state under canadian federalism », dans Michael D. Behiels (dir.), *op. cit.*, 1987, p. 178-195.

²⁷ Ils soulignent également que la force principale du gouvernement fédéral, depuis 1967, a été de soutenir une position constitutionnelle constante et bien définie, par opposition à celle du Québec qui a changé au gré de ses différents gouvernements. Enfin, les auteurs notent que c'est le gouvernement fédéral qui a su imposer les termes du débat, notamment en mettant de l'avant une philosophie axée sur les droits individuels et en balayant du revers de la main la portée des conclusions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Voir Gérard Boismenu et François Rocher, « Une réforme constitutionnelle qui s'impose... », dans Yves Bélanger et Dorval Brunelle (dir.), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 71-107.

²⁸ On dénombre d'ailleurs une quantité foisonnante de biographies et d'autobiographies sur les politiciens qui ont joué un rôle important dans le débat, qui sont à tout le moins digne de mention. Voir par exemple René Lévesque, *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, 525 p.; Claude Morin, *Le pouvoir québécois... en négociation*, Montréal, Boréal Express, 1972, 212 p.; Jean-François Lisée, *Le tricheur. Robert Bourassa et les Québécois 1990-1991*, Montréal, Boréal, 1994, 582 p.; Paul Gros d'Aillon, *Daniel Johnson – l'égalité avant l'indépendance*, Stanké, Montréal, 1979, 257 p. Bien que ces ouvrages ne soient pas sans intérêt, nous nous pencherons plus spécifiquement sur la production scientifique relative à cet aspect de l'historiographie

les études sur les positions constitutionnelles des individus ou groupes de la société québécoise qui n'ont pas opéré principalement au sein du champ politique²⁹, plusieurs travaux ont porté sur les acteurs qui ont occupé une place importante dans les débats constitutionnels. Ainsi, Gérard Boismenu disserte sur la pensée constitutionnelle de Jean Lesage³⁰, qui, pour lui, a innové notamment en institutionnalisant les relations fédérales-provinciales en favorisant la tenue de conférences réunissant les différents gouvernements du pays. Ces rencontres au sommet, où dominent les discussions sur le fonctionnement du fédéralisme, auraient servi à instaurer une nouvelle culture politique dans les relations intergouvernementales.

Beaucoup d'autres auteurs ont écrit sur les chefs libéraux du Québec contemporain. Par exemple, Michel Sarra-Bournet a synthétisé la pensée constitutionnelle de Robert Bourassa et affirmé qu'il était à la fois fédéraliste et nationaliste. Selon lui, Bourassa voulait défendre le Québec contre les envahissements du fédéral et assurer la protection de la langue française, mais il n'aurait jamais sérieusement considéré la souveraineté comme autre chose qu'une « police d'assurance »³¹. Dans son mémoire de maîtrise, Bruno Bouchard s'est pour

²⁹ Chantal Maillé, *loc. cit.*, p. 145-152; Ralph P. Güntzel, *loc. cit.*, p. 153-166; Pascale Dufour et Christophe Traisnel, *loc. cit.*, p. 37-62.; Réjean Pelletier, « Le Rassemblement pour l'indépendance nationale », dans Robert Comeau *et al.* (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome I, 1984-1968*, Montréal, VLB éditeur, 2010, p. 164-173.; Réjean Pelletier, « Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale », *Bulletin d'histoire politique*, volume 22, no 3, p. 60-71.; Janie Normand, « La scission de la droite traditionaliste : le Regroupement national (1964) », *Bulletin d'histoire politique*, volume 22, no 3, p. 23-33. On remarque que la plupart de ces travaux notent une adhésion parfois enthousiaste, mais souvent conflictuelle aux prises de positions du gouvernement québécois de la part des différents syndicats, mouvements sociaux et partis politiques plus marginaux qui évoluent dans les années 1960 et 1970.

³⁰ Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau et Gilles Bourque (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 77-107.

³¹ Aux yeux de l'ancien premier ministre, l'indépendance était un « non-sens » géopolitique, malgré les signaux contradictoires qu'il a pu donner alors qu'il était proche de René Lévesque lorsque ce dernier élaborait son *Option Québec* en 1967 ou alors que l'indépendance apparaissait de plus en plus comme l'option constitutionnelle ralliant une majorité de Québécois au début des années 1990. Voir Michel Sarra-Bournet, « De Victoria à Charlottetown : le "bon sens" géopolitique de Robert Bourassa », dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (dir.), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*,

sa part intéressé aux échecs consécutifs des stratégies constitutionnelles du PLQ de 1966 à 1982. Son analyse met en évidence les affrontements au sein du parti entre une aile nationaliste et l'autre « ultra-fédéraliste », au terme desquels la seconde triomphe toujours à cause de l'influence du « grand frère fédéral », depuis que Pierre Trudeau en est le chef³².

En ce qui concerne l'Union nationale (UN), les politologues Alain-G. Gagnon³³ et Éric Bélanger³⁴ se sont tous deux intéressés à la pensée constitutionnelle de Daniel Johnson. Gagnon retrace son évolution en décrivant comment l'ancien premier ministre chemine d'une position autonomiste, parente de celle de Duplessis, vers la revendication d'un statut particulier pour le Québec, qui rend crédible pour la première fois l'indépendance de la province francophone³⁵. Pour Bélanger, en plus d'y voir une tactique signifiant concrètement la quête d'un statut particulier, le slogan « Égalité ou indépendance » inaugure une stratégie politique inédite dans l'histoire de la question constitutionnelle : celle du couperet sur la gorge du reste du Canada pour forcer un renouvellement du fédéralisme.

Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 238-247. Il est d'ailleurs intéressant de regarder hors du champ de la littérature universitaire pour constater à quel point l'ambivalence règne autour du personnage de Robert Bourassa et de ses positions politiques. Par exemple, Jean-François Lisée l'affuble des étiquettes de « tricheur » et de « naufrageur » dans ses deux ouvrages biographiques, tandis que d'autre comme Charles Denis (un ancien secrétaire de presse de Bourassa) en dresse un portrait fort élogieux. Voir Jean-François Lisée, *op. cit.*, 582 p.; Jean-François Lisée, *Le naufrageur. Robert Bourassa et les Québécois 1991-1992*, Montréal, Boréal, 1994, 720 p.; Charles Denis, *Robert Bourassa. La passion de la politique*, Montréal, Fidès, 2006, 406 p.

³² Bruno Bouchard, *op. cit.*, 109 p. Il faut noter que l'auteur a publié son mémoire sous une forme élargie, où l'analyse se rend jusqu'à l'ère de Jean Charest. Bruno Bouchard, *Trente ans d'imposture. Le Parti libéral du Québec et le Débat constitutionnel*, Montréal, VLB éditeur, 1999, 176 p.

³³ Alain-G. Gagnon, « Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec », dans Robert Comeau et al. (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 173-181.

³⁴ Éric Bélanger, « "Égalité ou indépendance". L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol.2, no 1, 1999, p. 117-138.

³⁵ C'est une analyse qui est d'ailleurs partagée par François Rocher, « Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord ! », dans Robert Comeau et al. (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 211-236.

Pour ce qui est du Parti québécois (PQ), François-Pierre Gingras a synthétisé la vision constitutionnelle de René Lévesque pour démontrer l'influence durable de l'idée de la souveraineté-association sur l'orientation du parti³⁶. De son côté, Caroline Labelle se penche sur le rôle qu'a joué Claude Morin dans les négociations fédérales-provinciales sous les différents chapeaux qu'il a portés³⁷.

Les limites de l'historiographie

Mentionnons d'emblée que notre bilan historiographique traite principalement des études touchant la période entre 1960 et 1971, bien que certains ouvrages importants sur la période suivante soient mentionnés. Sans conteste, la période allant du référendum sur la souveraineté-association de 1980 à celui de 1995 est ponctuée de plusieurs coups d'éclat, comme le rapatriement unilatéral de la Constitution et l'échec de l'Accord du lac Meech. À notre avis, cela explique en partie le fait que cette période du débat constitutionnel a engendré une littérature encore plus foisonnante, où les événements antérieurs à 1980 occupent souvent une place de

³⁶ D'abord, l'objectif principal était l'émancipation économique des Québécois, accompagné d'une émancipation politique. Cela devait se faire par la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel avec le reste du Canada. En cas d'échec, la proclamation unilatérale d'indépendance était l'option à prioriser, tout en évitant toute forme de violence. Enfin, la minorité anglophone du Québec se devait d'être respectée. Ces fondements de la pensée de Lévesque, tous énoncés dès 1964, constituent l'orthodoxie du PQ tout au long de la période allant jusqu'aux années 1980. François-Pierre Gingras, « La vision constitutionnelle de René Lévesque », dans Yves Bélanger et Michel Lévesque (dir), *René Lévesque. L'homme, la nation, la démocratie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 447-452. Bien sûr, certains auteurs soulignent la diversité des points de vue sur l'enjeu constitutionnel - et les luttes internes qui en découlent - au sein même du Parti québécois. Voir James de Wilde, « Le Parti québécois au pouvoir », dans Richard Simeon (dir), *Le Canada face à son destin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 17-31; Richard Jones, « L'idéologie du Parti québécois », *loc. cit.*, p. 223-234.

³⁷ Labelle démontre que de sa position de rédacteur de discours pour Jean Lesage à celle de ministre des Affaires intergouvernementales sous le gouvernement Lévesque, en passant par son poste de haut fonctionnaire responsable du Comité parlementaire sur la Constitution, « Morin a joué un rôle dans la continuité des revendications québécoises », notamment en ce qui a trait à la position du Parti québécois, une fois qu'il a été membre de celui-ci. Caroline Labelle, *Claude Morin et la question constitutionnelle (1961-1981)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2008, 112 p.

moindre importance³⁸. Qui plus est, les études s'intéressant exclusivement aux années 1960 et 1970 que nous avons recensées ont majoritairement été rédigées avant 1995. C'est donc dire que l'historiographie récente a quelque peu délaissé les années 1960-1970, ce qui renforce à notre avis la pertinence d'y jeter un nouveau regard.

Les tendances historiographiques que nous avons circonscrites ont aussi des limites leur étant propres. Les études regroupées sous la perspective pancanadienne cherchent à couvrir un espace plus large et occultent bien des éléments de contextes qui permettraient au lecteur une meilleure compréhension des événements³⁹. Les études regroupées sous la perspective du duel Québec-Canada, elles, ont comme point commun de se contenter, la plupart du temps, de reconduire les événements principaux entourant les négociations constitutionnelles pour y plaquer des éléments d'analyse, certes intéressants, mais peu diversifiés. À vrai dire, nous croyons que le fait que la littérature scientifique sur le sujet soit si largement issue de la science politique explique, dans une certaine mesure, cette redondance.

Il faut noter que ces deux tendances laissent apparaître de manière très évidente un conflit de représentation du fédéralisme entre le Québec et le Canada. La dernière tendance historiographique, qui traite des positions constitutionnelles des acteurs politiques, laisse deviner l'existence d'un conflit de représentation sur le même sujet entre Québécois, mais sans l'articuler de manière tout à fait satisfaisante.

³⁸ Par exemple, Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire...*, 486 p.; Alain G.-Gagnon, « Circonvolutions constitutionnelles », p.85-106; Peter H. Russell, *op. cit.*, 366 p. On remarque également que certaines études se penchant sur l'ensemble des péripéties constitutionnelles depuis 1960, ou même avant, traitent souvent la période 1960-1980 avec moins d'assiduité que la suivante. Voir, pour les ouvrages déjà mentionnés, Léon Dion, *op. cit.*, 380 p.; Frédéric Bastien, *op. cit.*, 480 p.; Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser »...*, 133 p. Voir aussi, par exemple, Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Montréal, Septentrion, 1992, 268 p.; Kenneth McRoberts, *The Charlottetown Accord, the Referendum, and the Future of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, 371 p.; David Milne, *The Canadian Constitution : From Patriation to Meech Lake*, Toronto, J. Lorimer, 1989, 310 p.; Claude Morin, *Lendemain piégés : du référendum à la nuit des longs couteaux*, Montréal, Boréal express, 1988, 395 p.

³⁹ C'est d'autant plus vrai que ces études portent bien souvent sur la longue durée.

En effet, on remarque que ces études traitent effectivement d'une seule personne ou d'un seul groupe, et ne font intervenir qu'accessoirement ses principaux interlocuteurs ou adversaires politiques. Cette branche historiographique est sans conteste celle dans laquelle nous nous inscrivons, en cherchant à tisser des liens entre les prises de position des différents responsables politiques⁴⁰.

Problématique et hypothèses

Après avoir précisé notre propre orientation historiographique, il convient maintenant d'articuler notre problématique. Fondamentalement, nous cherchons à comprendre les modalités de l'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle en utilisant une démarche inédite. Notre objectif est d'analyser les représentations symboliques et identitaires véhiculées par les responsables politiques québécois dans le contexte du débat constitutionnel entre 1960 et 1971. Nous visons ainsi à étudier les conflits de représentations qui surviennent ainsi que leurs conséquences sur les prises de position constitutionnelles subséquentes. Survient alors un ensemble de questions connexes. Comment les conflits de représentations entre les responsables politiques québécois a-t-il évolué au gré des changements de législatures et du cheminement des différentes affaires fédérales-provinciales à la lumière des contentieux de nature constitutionnelle? De quelle manière le changement d'interlocuteur au niveau fédéral a-t-il affecté les débats du Québec? Et comment la situation s'est-elle développée avec l'entrée en scène de députés indépendants en 1967, puis de tiers partis? Comment se déroule le conflit constitutionnel à l'Assemblée législative, puis nationale, du Québec? Comment s'articulent les mécanismes de consensus et d'opposition sur la question constitutionnelle entre les différents responsables politiques entre 1960 et 1971? Quelles représentations symboliques et identitaires du Québec et du Canada se

⁴⁰ Pour nos fins, nous définissons les responsables politiques comme les individus qui sont les responsables gouvernementaux élus et les élus de l'Opposition. Voir Vincent Lemieux, *L'étude des politiques publiques : les acteurs et le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 31-33.

cachent derrière ces prises de position? Ce sont les questions auxquelles nous cherchons à répondre.

À notre avis, nous constaterons sûrement que les représentations symboliques et identitaires sont intimement liées aux prises de position des responsables politiques les défendant. Par le fait même, nous identifierons les liens entre ces prises de position, l'imposition progressive du néonationalisme et les changements dans la culture politique québécoise et canadienne. Ainsi, nous pourrions analyser les ruptures et les continuités au sein du débat constitutionnel sous un angle jusque-là inexploré. Si cette hypothèse s'avère exacte, il est certain que nous aurons contribué à fournir une vision plus organique du débat constitutionnel au cours de cette période, et ainsi éclaircir son rôle dans le développement et la montée en importance du néonationalisme québécois.

Cadre théorique

Pour répondre à ces questions, il faudra mettre au jour les différentes représentations symboliques et identitaires du Québec et du Canada par la classe politique québécoise au cours de la période choisie, selon un concept qu'il convient maintenant d'expliquer. Une représentation est un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet ou d'un sujet donné. Elle est habituellement marquée par des valeurs correspondant à l'idéologie de la personne ou du groupe qui la formule. On reconnaît aux représentations la capacité d'exprimer une réalité complexe en fonction des systèmes idéologiques les façonnant, et ainsi d'incorporer les individus et les groupes dans les divisions du monde social et de leur fournir les modalités de son interprétation⁴¹.

⁴¹ Jean-Claude Abric, « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », dans Jean-Claude Abric (dir), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, p. 59-60; Denise Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (dir), *Les représentations sociales*, Paris, Presses

Dans le cadre d'une étude en histoire de la culture politique⁴², il convient de parler de représentations « symboliques et identitaires ⁴³ ». En effet, ces représentations sont « imaginées » et constituent, par leur somme, la nation au sens où Benedict Anderson l'entend dans son étude paradigmatique sur le nationalisme⁴⁴. L'étude des représentations symboliques et identitaires est pertinente quand elles sont véhiculées par les responsables politiques, puisqu'elles orientent leur action, particulièrement lorsqu'elles font autorité⁴⁵. Le champ politique – au sens où l'entend Pierre Bourdieu⁴⁶ – laisse toutefois la place à des représentations marginales. Elles sont alors « mises en scène » par les acteurs les véhiculant et entrent en conflit avec les représentations hégémoniques. Ainsi, les conflits de représentations ont souvent comme issue d'importants bouleversements sur le plan symbolique et identitaire, parfois en suscitant l'adhésion nouvelle à une représentation marginale de certains responsables politiques et de la société civile en général⁴⁷.

Universitaires de France, 1997, p. 52-54; Martin Pâquet, « Prolégomènes à une anthropologie historique de l'État », *Journal of History and Politics/Revue d'histoire et de politique*, XII, 2 (1996-1997), p. 1-35.; Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Éditions Albin Michel, p. 12, 78-79.

⁴² Nous entendons par là une histoire politique qui s'intéresse aux rapports de forces entre les différents acteurs sociopolitiques, qui cherchent à imposer leurs valeurs régissant le champ politique de manière générale. Voir Martin Pâquet, « Prolégomènes... », *loc. cit.*, p. 16-18.

⁴³ Stéphane Savard, *Hydro Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Montréal, Septentrion, 2013, p. 26; Charles D. Elder et Roger W. Cobb, *The Political Uses of Symbols*, New York, Longman, 1983, p. 28-29.

⁴⁴ Pour cet auteur, les nations sont un produit culturel imaginé par les membres, surtout les élites, s'y identifiant, qui les définissent comme étant à la fois inhéremment limitée et souveraine. Voir Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Revised Edition, London and New York, Verso, 2006, p. 5-7.

⁴⁵ Marc Abélès, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 85.; Martin Pâquet, « Prolégomènes... », p. 11-12.

⁴⁶ « Le champ (de production) politique est le lieu, inaccessible en fait aux profanes, où se fabriquent, dans la concurrence entre les professionnels qui s'y trouvent engagés, des formes de perception et d'expression politiquement agissantes et légitimes, qui sont offertes aux citoyens ordinaires, réduits au statut de "consommateur". » Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 213.

⁴⁷ Stéphane Savard, *op. cit.*, p. 27-28.

Il va sans dire que l'étude de ces représentations symboliques et identitaires est très utile pour l'histoire de la culture politique. Elle a d'ailleurs mainte fois fait ses preuves au sein de recherches fort pertinentes en histoire du Québec et du Canada⁴⁸. Cependant, notre bilan montre que seule Valérie Lapointe-Gagnon utilise ce concept dans l'historiographie sur la question constitutionnelle, et son étude ne porte pas sur les responsables politiques⁴⁹.

Nous prévoyons donc rechercher trois catégories de représentations symboliques et identitaires élaborées à partir de l'historiographie et de nos connaissances du contexte historique élargi. En examinant les valeurs et les symboles identitaires véhiculés à travers ces trois prismes, nous serons en mesure de mieux jauger l'importance du débat constitutionnel pour le nationalisme québécois.

La première catégorie porte sur le fédéralisme canadien, dont les représentations sont probablement les plus diversifiées. D'une part, en interprétant les événements de la crise canadienne au fur et à mesure qu'ils se déploient, elles mettent de l'avant les causes perçues de cette crise. D'autre part, en cherchant les diverses prises de position constitutionnelles par les responsables politiques québécois, nous sommes assurés de comprendre, d'une manière ou d'une autre, comment ils conçoivent « la Confédération de demain », la place du Québec au sein de celle-ci, ou encore l'État indépendant du Québec; autrement dit, comment les responsables politiques conçoivent l'avenir constitutionnel. Cette catégorie de représentations constitue en quelque sorte l'indice le plus clair de l'évolution du débat politique⁵⁰.

⁴⁸ Voir Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2006, 328 p.; Stéphane Savard, *op. cit.*; José Igartua, *op. cit.*

⁴⁹ Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, 133 p.

⁵⁰ À cet égard, les thèses véhiculées dans le livre *Égalité ou indépendance* de Daniel Johnson et de l'*Option Québec* de René Lévesque constituent des exemples par excellence de ce type de représentations. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éd. Renaissance, 1965, 105 p.; René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 173 p.

La deuxième catégorie porte sur le rapport au Soi et à l'Autre, Canadien anglais, véhiculé par les responsables politiques québécois. À la lumière des ouvrages stipulant que l'affrontement entre les nationalismes québécois et pancanadien a contribué à leur renforcement mutuel⁵¹, il y a lieu de croire que la manière par laquelle le groupe ethnique « dominant » au Canada est représenté par les responsables politiques québécois peut être une clé fort utile pour comprendre l'évolution du débat politique. Il en va de même pour ce qui est de la manière que les acteurs conçoivent les frontières du « Nous ». Ainsi, nous pourrions mieux appréhender la conception du dualisme politique des acteurs et le rôle joué par cette idée dans la crise du fédéralisme canadien.

La troisième catégorie est relative aux *usages du passé* évoqués par les responsables politiques. La définition qu'en donne l'historien Martin Pâquet mérite d'être copiée intégralement ici tant elle est éloquente :

Les usages du passé regroupent une série de pratiques – pratiques rhétoriques, mais aussi symboliques, catégorielles, classificatrices ou commémoratives – faisant référence à des *représentations sociales* d'un passé proche ou lointain. Ancrées dans l'actualité du présent, ces pratiques politiques ne relèvent pas de la neutralité axiologique (Geuss, 2001). Au contraire, produites par des *acteurs sociaux*, elles se manifestent avec les luttes hégémoniques pour la monopolisation des ressources dans un *champ* social donné. Pour être pleinement opératoires, ces pratiques référentielles doivent acquérir une légitimité reconnue par les autres acteurs du champ, en autres du fait de la posture d'autorité ou d'expertise de ceux et celles qui les mettent en branle⁵².

En appliquant cette définition à notre sujet, les usages du passé constituent des représentations symboliques et identitaires véhiculées au sein du champ politique par les responsables politiques. En connaissant la place qu'occupe le rapport au passé

⁵¹ Par exemple, Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire...*, 486 p.; Michel Sarra-Bournet, « Nationalismes et question nationales au Québec... », p. 329-345.; Sylvia B. Bashevkin, *loc. cit.*, p. 154-177.; José Igartua, *op. cit.*, 278 p.

⁵² Martin Pâquet, « Amnistier le passé comme on enlève des bottes. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans Martin Pâquet (dir), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006, p. 17. [Italiques ajoutés par nous].

dans le néonationalisme⁵³, nous pensons que ces représentations occuperont une place de choix dans le discours des responsables politiques.

Sources

Pour retracer les différentes représentations symboliques et identitaires, nous analyserons les discours des acteurs au cours de la période. Les débats parlementaires québécois apparaissent comme la source à privilégier. Nous entendons par là à la fois les échanges ayant lieu en chambre et ceux ayant lieu au sein des différentes commissions parlementaires où la question constitutionnelle a été abordée, notamment ceux de la Commission permanente de la constitution, qui a siégé de 1966 à 1971. Il faut noter que si les débats parlementaires ont été utilisés ponctuellement (c'est-à-dire pour y dénicher quelques citations inédites) par certains chercheurs s'étant intéressés à la question constitutionnelle, jamais ils n'ont été soumis à une analyse systématique comme nous proposons de le faire⁵⁴. En plus du caractère original de ce corpus de sources, Stéphane Savard mentionne qu'au sein des débats parlementaires, « les interventions, stratégies de communication, comportements et

⁵³ Pour Jocelyn Maclure, les néonationalistes au Québec voit dans l'histoire une série d'échecs et d'humiliations pour les Canadiens français (par exemple, la Conquête, l'échec des Rébellions, etc. à la source du malaise national, ce qui justifie l'urgence d'une refonte des liens politiques entre les deux peuples fondateurs. Voir Jocelyn Maclure, « Récits et contre-récits identitaires au Québec », dans Alain-G. Gagnon (dir), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec/Amérique, 2003, p. 46.

⁵⁴ Pourtant, plusieurs chercheurs ont noté la pertinence de l'étude du Parlement, qui apparaît comme un microcosme des expériences collectives et de la vie nationale du Québec. Voir Gilles Gallichan, « Les débats reconstitués : un patrimoine documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 56; Jérôme Ouellet et Frédéric Roussel-Beaulieu, « Les débats parlementaires au service de l'histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 23. Il faut aussi noter que l'usage des débats parlementaires pour cette période nous conduira, pour les années 1960 à 1962, à puiser dans la reconstitution des débats, chose qui n'a absolument pas été faite jusqu'à présent pour l'étude de la question constitutionnelle. Ce n'est en effet qu'à partir de 1963 que les procès verbaux des Débats parlementaires ont commencé à être tenus. L'ensemble des débats pour la période allant de 1867 à 1962 ont été reconstitués à partir de plusieurs sources par une équipe de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale; une entreprise qui a duré plusieurs décennies. Voir Jocelyn Saint-Pierre, « La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 12-22.

décisions des acteurs étudiés favorisent la production de représentations symboliques et identitaires qui répondent à la conjoncture socio-politique et qui s’ancrent donc dans le présent historique⁵⁵. »

Cependant, le principal inconvénient des débats parlementaires comme source primaire est relatif au fonctionnement même de l’Assemblée. En effet, au gré des sessions parlementaires, il se passe parfois plusieurs mois avant que les responsables politiques québécois se réunissent dans l’enceinte de la vie démocratique nationale. C’est pour répondre à cette limite que nous utilisons plusieurs allocutions ayant été prononcées hors de l’enceinte parlementaire⁵⁶.

Dans les deux cas, la nature des sources exploitées est la même et nous les traitons de manière similaire. Nous repérons les discours où l’enjeu constitutionnel est évoqué par un responsable politique. Il s’agit, dans le cas des débats parlementaires, de déceler les extraits pertinents grâce à une recherche par mots-clés appartenant au champ lexical constitutionnel pertinent. Pour les discours prononcés hors de l’Assemblée, ils portent habituellement sur un thème en particulier et nous avons sélectionné à l’avance ceux qui traitaient spécifiquement du débat constitutionnel. Lors de l’analyse de ces sources, nous nous posons plusieurs questions. Nous cherchons notamment à savoir si une prise de position par rapport aux enjeux constitutionnels de l’heure est énoncée par le responsable politique. C’est autour de ces prises de position que sont souvent tissées les représentations symboliques et identitaires, qui s’articulent en fonction des paramètres que nous

⁵⁵ Stéphane Savard, *Retour sur un projet de siècle : Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005* », Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2010, p. 24.

⁵⁶ Naturellement, nous nous intéressons aux responsables politiques dont les interventions sont à la fois les plus nombreuses et les plus importantes sur le plan symbolique. Nous entendons par là les responsables politiques qui ont occupé les positions les plus importantes – relativement à la question constitutionnelle – au sein du parlement. Ainsi, les premiers ministres de l’époque, les chefs de l’Opposition, les ministres responsables de dossiers qui ont engendré des contentieux constitutionnels et leurs interlocuteurs principaux sont les responsables politiques qui retiendront le plus notre attention.

avons exposés plus haut. Une fois ces citations recueillies, il s'agit pour nous de comprendre leur signification dans le contexte des années 1960 et 1970. C'est donc en nous questionnant sur les liens entre ces représentations et les péripéties du débat politique que nous comptons répondre à notre problématique.

Plan

Nous allons donc, au cours des prochaines pages, analyser les continuités et les ruptures ainsi que les conflits et les consensus pour chaque type de représentations symboliques et identitaires véhiculées par les responsables politiques québécois de 1960 à 1971. Un chapitre est dédié à chaque catégorie, en commençant par les représentations portant sur le fédéralisme canadien. Il est utile de commencer par celles-ci, car elles traduisent clairement la position constitutionnelle de l'acteur politique. Nous prendrons alors un recul pour mieux envisager les rapports d'altérité qui se cachent derrière le discours des responsables politiques qui parlent toujours de la crise au présent. Enfin, bien que les usages du passé soient toujours solidement ancrés au présent, leur objet – le passé – est plus distant que pour les deux autres catégories, et ils méritent donc d'être abordés en dernier. Cependant, afin de ne pas avoir constamment à revenir sur les différents éléments de contexte, un premier chapitre fera l'historique du débat constitutionnel de 1931 à 1971.

CHAPITRE I

LA VALSE CONSTITUTIONNELLE : CADRE CHRONOLOGIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE (1931-1971)

Ce chapitre vise principalement à mettre sur la table les éléments de contexte nécessaires à la compréhension du débat constitutionnel au cours des années 1960 et 1970. Il cherche également à retracer les grandes lignes de l'histoire constitutionnelle du Canada pour la période précédant 1960, un exercice nécessaire puisqu'un chapitre entier de ce mémoire concerne l'usage de ce passé par les responsables politiques québécois. Dans tous les cas, il est utile d'expliquer d'emblée ces événements puisque nous n'aurons ainsi pas besoin d'y revenir avec autant de détails au cours des chapitres suivants. Nous traiterons d'abord de la période précédant la Révolution tranquille. Nous traiterons ensuite de celle allant de 1960 à 1966, où les libéraux sont au pouvoir. Nous finirons avec la période 1966 à 1971, soit du début du mandat unioniste jusqu'au début de celui des libéraux de Robert Bourassa.

1.1 Avant la Révolution tranquille : centralisation fédérale et autonomisme québécois

Pour étudier les décennies suivant la Confédération de 1867, il est adéquat de mettre de côté le prisme des relations fédérales-provinciales pour examiner celui des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais afin de comprendre les conflits constitutionnels. Les plus spectaculaires de ceux-là sont sans conteste les crises scolaires qui éclatent dans plusieurs provinces anglophones cherchant à faire de

l'anglais la seule langue d'enseignement¹. Face à ces assauts, les Canadiens français s'en remettent, avec plus ou moins de succès, aux garanties juridiques de la Loi constitutionnelle, mais aussi à l'esprit de la Constitution. Ainsi, ils plaident pour la diffusion et l'acceptation partout au Canada de l'idée que l'Acte d'Amérique du Nord britannique (AANB) constitue un pacte entre les deux peuples fondateurs².

À la suite de la Première Guerre mondiale, les relations entre l'Empire britannique et ses dominions se transforment, ce qui aura des répercussions importantes au Canada. Ayant activement participé à la guerre, le pays commence à prendre sa place sur la scène internationale, ce qui mène éventuellement à l'adoption du Statut de Westminster, en 1931³. Selon les termes de ce statut, le Canada ne peut devenir un État pleinement indépendant que s'il trouve une formule d'amendement à l'AANB. En attendant, le gouvernement canadien doit continuer à passer par Londres pour apporter des changements à sa Constitution. C'est ainsi que le gouvernement fédéral et ceux des provinces négocient sporadiquement pendant presque 30 ans, les velléités centralisatrices du premier se heurtant au désir des secondes de préserver leur autonomie, le Québec duplessiste au premier chef.

L'examen de plusieurs épisodes de cette trentaine d'années est particulièrement utile pour la compréhension des événements se déroulant dans les années 1960. La première tentative de rapatriement, qui se déroule au fil de plusieurs conférences constitutionnelles pendant l'année 1935, est intimement liée au contexte de la Grande Crise des années 1930 et à la volonté d'y mettre fin. Les tentatives de

¹ Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol 38, no 3, 1997, p. 432-433 ; Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 28-29.

² Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 90-91. Le politologue Stéphane Paquin souligne à gros trait le caractère utilitaire de l'idée du pacte, qui se révèle être une fausseté historique. Voir Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le Pacte entre les deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999, 171 p.

³ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, p. 41-49.

centralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral, s'incarnant dans les idées inspirées du *New Deal* américain du premier ministre canadien d'alors, Richard B. Bennett, vont de pair avec ce projet de rapatriement et les réticences de certaines provinces, dont le Québec et expliquent essentiellement son échec. Cet épisode a néanmoins le mérite de montrer qu'une entente sur une formule de modification à la Constitution ne pouvait être atteinte que par la négociation entre les gouvernements, du moins pour les décennies à venir⁴.

Les tentatives du gouvernement fédéral de centraliser les pouvoirs à son avantage n'en restent pas là. En 1937, ce dernier crée unilatéralement la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, ou Commission Rowell-Sirois, qui vise à réexaminer les bases sur lesquelles repose le pacte confédératif des points de vue de l'économie et du partage des pouvoirs. Fort des conclusions centralisatrices du rapport de la Commission en 1940, mais aussi des nécessités de mener l'effort de guerre⁵, le gouvernement en profite, dès 1941, pour négocier avec les provinces afin de récupérer certains pouvoirs de taxation et de mettre la main sur l'assurance-chômage, qui leur était également réservée en vertu de la Constitution de 1867. Il faut noter que ceci fut possible grâce à un amendement fait par Londres à l'article 91 de la Constitution, à la demande d'Ottawa, qui obtint alors un consentement appréciable de la part des provinces⁶.

La tendance à la centralisation des pouvoirs vers Ottawa se poursuit en 1949 où, après l'éclatante victoire des libéraux de Louis Saint-Laurent aux élections fédérales, le nouveau premier ministre procède unilatéralement à ce qu'il convient de

⁴ Gil Rémillard, « Historique du rapatriement », *Les Cahiers de droit*, vol. 25, no 1, 1984, p. 24-27.

⁵ *Ibid.*, p. 28-30. Il faut noter que ce rapport constitue, pour Gil Rémillard, l'un des documents les plus importants de l'histoire constitutionnelle canadienne, étant donné qu'il implique une nouvelle constitution où le partage des pouvoirs serait nettement à la faveur du gouvernement fédéral.

⁶ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 160-161.

nommer un rapatriement partiel de la Constitution. En effet, par une simple lettre envoyée au Parlement de Londres, sans consultation préalable avec les provinces, l'article 91 est à nouveau modifié pour permettre au gouvernement fédéral d'amender les articles de la Constitution le concernant exclusivement. Ainsi, les provinces perdent le pouvoir qu'elles auraient pu avoir sur les orientations du gouvernement fédéral⁷. L'année suivante se tient une nouvelle conférence constitutionnelle sur la question du rapatriement. Cependant, comme en 1935, les différents gouvernements provinciaux ne peuvent s'entendre sur une formule appropriée et le projet échoue. En 1951, le gouvernement fédéral, après d'âpres négociations avec les provinces, s'empare du pouvoir de légiférer concurremment avec les provinces dans le domaine des pensions de vieillesse, un dossier qui prendra de l'importance dans les années 1960⁸. Enfin, soulignons le rôle joué par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, ou Commission Massey-Lévesque (également commandée par Ottawa), et qui, à l'image de la Commission Rowell-Sirois, justifie une intervention du gouvernement fédéral dans les domaines de la culture et de l'éducation. Revigoré par ces conclusions, ce dernier tente donc de subventionner directement les universités, ce que le gouvernement de Duplessis refuse catégoriquement⁹.

Ces interventions du gouvernement fédéral favorisent une désillusion chez les nationalistes canadiens-français à l'égard d'Ottawa, qui dans sa volonté de se constituer comme gouvernement national, ne parvient qu'à incarner celui des Canadiens anglais¹⁰. Un point tournant survient en 1956, avec le dépôt du rapport de

⁷ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal, Boréal, 1999, p. 50.

⁸ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*. Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 150-151.

⁹ Mireille McLaughlin, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'État canadien, 1949-1963 », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, no 45-46, 2012, p. 142-143.

¹⁰ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 51-52

la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (instituée par Québec), qui dénonce essentiellement la politique centralisatrice d'Ottawa et qui, selon le politologue Gérard Boismenu, établit des propositions qui deviendront des références de premier ordre. D'abord, le pays est un pays binational, dont les manifestations sont tributaires de la notion de culture, qui a une dimension anthropologique puisqu'elle explique une pluralité de phénomènes comme la langue, les institutions, la religion, etc. Ensuite, le fédéralisme canadien a été mis en place pour rendre compte de cette dualité, mais aussi pour permettre aux différents paliers de gouvernements d'agir de manière autonome. Incidemment, le rapport véhicule une conception territoriale de la nation, faisant du Québec son foyer; ses compétences correspondant précisément à celles permettant l'épanouissement de la société canadienne-française, à condition que le gouvernement provincial ait à sa disposition les outils et les institutions nécessaires pour le permettre. Enfin, le Québec se doit non seulement de défendre ses prérogatives constitutionnelles, mais aussi d'en faire usage¹¹.

Malgré le fait qu'il soit rapidement relégué aux oubliettes par Duplessis — qui n'appréciait guère les implications interventionnistes de ses conclusions — le rapport a une importance remarquable pour la suite des choses en influençant l'approche du Parti libéral du Québec (PLQ) dans les relations intergouvernementales, notamment en prenant l'initiative pour la tenue de

¹¹ Gérard Boismenu, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien: la vision de la Commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, volume 16, no 1, automne 2007, p. 22-23. Voir aussi Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill/Queen's University Press, 1985, p. 198-200. Notons que l'historien Dominique Foisy-Geoffroy a contesté l'interprétation selon laquelle le rapport, en véhiculant ce genre de propos, constitue en quelque sorte la « bible du néo-nationalisme ». Il l'envisage plutôt comme étant directement lié à la pensée nationaliste traditionnelle. Voir Dominique Foisy-Geoffroy, « Le rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 60, no 3, hiver 2007, p. 257-294.

conférences fédérales-provinciales¹². Avec son arrivée au pouvoir en 1960 commence la Révolution tranquille; les débats constitutionnels franchissent alors une nouvelle étape.

1.2 De Fulton à Fulton-Favreau¹³

Après les diverses négociations constitutionnelles entre Ottawa et les provinces depuis les années 1930, la nouveauté de l'initiative lancée en 1960 est principalement que la volonté politique d'aller de l'avant dans le dossier du rapatriement émane à la fois du gouvernement fédéral et provincial : ceux de Diefenbaker et de Lesage. Il faut d'ailleurs noter que le cadre de ces négociations est très différent de celui des années précédentes, au sens où on assiste du côté québécois à une véritable volonté d'institutionnalisation des relations fédérales-provinciales. La création du ministère des Affaires fédérales-provinciales en est la manifestation la plus éclatante, mais on remarque aussi que le nombre de conférences intergouvernementales augmente à partir de ce point¹⁴. À la suite de la conférence fédérale-provinciale du mois de juillet 1960 – où cette volonté de procéder au rapatriement est confirmée –, les ministres de la Justice du pays, sous l'égide du ministre fédéral de Edmund Davie Fulton, se lancent dans une série de rencontres visant à élaborer une formule d'amendement¹⁵.

¹² Daniel Turp, « Révolution tranquille et évolution constitutionnelle : d'échecs et d'hésitations », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille, 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 63-64; Peter H. Russell, *Constitutional Odyssey. Can Canadians Become a Sovereign People? (Third edition)*, Toronto, Toronto University Press, 2004, p. 70; Gil Rémillard, *loc. cit.*, p. 37.

¹³ Notons que nous avons davantage exploré les événements de cette période ailleurs. Voir Antoine Brousseau Desaulniers, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no 1, automne 2014, p. 177-193.

¹⁴ Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 103-104.

¹⁵ Gérard Bergeron, « The Québécois state under canadian federalism », dans Michael D. Behiels (dir.), *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1987, p. 181.

Notons qu'en dépit de cette volonté commune de relancer les pourparlers sur les modalités du rapatriement constitutionnel, la vision du fédéralisme qu'avaient alors les responsables politiques des deux niveaux de gouvernement était fort différente. Cette différence relève essentiellement de la conception même du Canada qu'ils entretiennent : alors que les responsables politiques québécois adhèrent depuis des décennies à une vision dualiste fondée sur l'idée que la Confédération est issue d'un pacte entre les deux peuples fondateurs¹⁶, le gouvernement de Diefenbaker et d'autres politiciens conservateurs de l'époque, rejettent d'emblée toute notion pouvant sous-entendre le caractère distinct du Québec¹⁷. Nous le verrons, l'ouverture des responsables politiques fédéraux au concept de dualisme est, selon les époques, un facteur d'importance dans la conduite des affaires fédérales-provinciales. L'attitude de Diefenbaker explique, du moins en partie, son manque d'ouverture dans certains dossiers comme ceux de la fiscalité et des programmes conjoints¹⁸.

Quoi qu'il en soit, au mois de décembre 1961, à la suite de quatre conférences entre les procureurs généraux, la formule Fulton est rendue publique par le ministre éponyme, qui déclare qu'elle a l'assentiment de la majorité des provinces. Essentiellement, cette formule d'amendement requiert le consentement unanime de toutes les provinces pour ce qui est des modifications affectant leurs domaines de juridiction. Cette disposition principale se bute à l'opposition de la Saskatchewan, dirigée par le Cooperative Commonwealth Federation (CCF) de Tommy Douglas, qui

¹⁶ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 46-47.

¹⁷ *Ibid.*, p. 75.

¹⁸ Le point central des revendications fiscales du gouvernement Lesage – qui constitue en quelque sorte le contentieux majeur des relations fédérale-provinciales pour la période – est le contrôle d'une plus grande part des impôts, soit 25 % des impôts sur le revenu des particuliers, 25 % des impôts sur les compagnies et 100 % des impôts sur les successions. L'idée derrière cette demande est que le Québec, dont l'État est en pleine expansion, n'a pas les moyens de remplir ses responsabilités telle que déterminées par la Constitution. Voir Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », *loc. cit.*, p. 82.

refuse le risque de figer ainsi la Constitution¹⁹. L'opposition du Québec est pour sa part relative au refus du gouvernement fédéral de limiter son pouvoir – acquis en 1949 par amendement constitutionnel – de modifier unilatéralement (avec certaines limites) des sections de la Constitution le concernant uniquement²⁰.

La montée progressive du néonationalisme dans la province n'est pas étrangère à cette attitude du gouvernement québécois²¹. À cet égard, les élections provinciales anticipées en 1962 portant sur la nationalisation de l'hydroélectricité agissent certainement comme un catalyseur de ce nationalisme. La volonté des libéraux de donner à l'État québécois les outils nécessaires pour l'émancipation socioéconomique et politique des Québécois est à ce moment affichée avec une vigueur renouvelée. Manifestement, une majorité de Québécois adhèrent à ce discours, puisqu'il est majoritairement sanctionné par les résultats de l'élection²².

L'essor de l'État québécois exacerbe les problèmes que connaît alors le fédéralisme canadien²³. Conscient de ceux-ci et plus ouvert aux demandes constitutionnelles du Québec que son prédécesseur, le nouveau premier ministre Lester B. Pearson lance en 1963 la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, un événement important qui suscite l'intérêt du grand public dès sa création. Il est important de dire que si la Commission est mise sur pied en partie

¹⁹ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1976*, Ottawa, Éditions Leméac, 1978, p. 24; Gil Rémillard, *loc. cit.*, p.40.

²⁰ Gil Rémillard, « Historique du rapatriement », p. 33-34.

²¹ Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Trécarré, 1984, p.430.

²² Stéphane Savard, *Hydro Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Montréal, Septentrion, 2013, p. 198-199.

²³ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 60-61.

pour donner suite aux demandes des milieux nationalistes au Québec²⁴, certains Canadiens anglophones, surtout issus des milieux intellectuels, sont conscients du problème posé par l'enjeu de la cohabitation entre les deux cultures majoritaires²⁵. Sur la scène politique fédérale, les délégués québécois au congrès de fondation du Nouveau parti démocratique (NPD) réussissent à faire adopter une déclaration reconnaissant la dualité nationale au Canada²⁶. Les réactions, parfois sympathiques, mais pour la plupart hostiles au Québec, commencent à se manifester dans l'espace public canadien. La création et les audiences de la Commission Laurendeau-Dunton contribuent grandement à l'augmentation des prises de position à cet égard, et il est certain que les débats s'enflamment d'un océan à l'autre²⁷. Nous ne nous étendrons pas sur la Commission, mais nous insistons sur le fait que la question constitutionnelle est très présente dans le débat public. Le Québec prend pour sa part une initiative politique différente pour se pencher sur le problème par la création d'un Comité de la Constitution qui déterminera les objectifs sur le plan constitutionnel et les moyens à prendre pour les réaliser²⁸.

En 1964, malgré toutes les pommes de discorde entre les gouvernements fédéral et provincial, notamment en ce qui a trait aux dossiers de la fiscalité, des

²⁴ Robert Comeau, « André Laurendeau et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (dir.), *André Laurendeau. Un intellectuel d'ici*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 203.

²⁵ Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, p. 63-75. C'est d'ailleurs au début de cette décennie que des ouvrages savants au Canada anglais abordent le problème de la dualité canadienne avec un regard qui transcende les réflexes nationalistes hérité du siècle s'étant écoulé depuis la Confédération. Voir par exemple Mason Wade, *Canadian Dualism : Studies of French-English Relations*, Toronto, University of Toronto Press, 1960, 427 p.

²⁶ André Lamoureux, « Impasse historique, vague orange et nouvelle ère Mulcair : le Nouveau Parti démocratique et l'épreuve du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol 21, no 1, p. 219-220.

²⁷ *Ibid.*, p. 195-200

²⁸ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (BAN), *Débats de l'Assemblée législative du Québec, Première session, 27^e législature*, no 56, mercredi le 15 mai 1963, p. 1456.

programmes conjoints et du régime des rentes²⁹, le premier ministre du Canada juge que le moment est opportun pour ramener sur la table la possibilité d'un rapatriement constitutionnel. C'est essentiellement la défaite du gouvernement CCF de la Saskatchewan – un des responsables de l'échec de la formule Fulton – qui a mené Pearson à prendre cette décision³⁰. Effectivement, les négociations commencent en septembre sur la base de cette formule qui avait bien failli être acceptée. Quoiqu'il en soit, les gouvernements fédéral et provinciaux en viennent rapidement à un accord : le 14 octobre, Pearson annonce que la formule Fulton-Favreau sera présentée au Parlement britannique une fois que les législatures provinciales l'auront ratifiée³¹.

Le gouvernement du Québec inscrit la ratification de la formule au menu législatif de la quatrième session parlementaire, tel que proposé par le discours du trône du 21 janvier 1965³². À ce moment, la gronde éclate en créant un véritable mouvement d'opposition. Des personnalités importantes comme le directeur du *Devoir* Claude Ryan et le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin se positionnent carrément contre la formule qu'ils qualifient de trop rigide, au sens où elle rendrait improbable l'acquisition de nouveaux pouvoirs pour le Québec³³. Dans un débat organisé à l'Université de Montréal opposant Jacques-Yvan Morin aux ministres vedettes Pierre Laporte et René Lévesque envoyés défendre la position

²⁹ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *op. cit.*, p. 737-739; Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 69-72.

³⁰ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 42.

³¹ Par rapport à la formule Fulton, le nouveau mécanisme d'amendement fournit des dispositions qui résolvent les contentieux ayant mené à son échec. D'abord, le gouvernement fédéral consent à limiter son pouvoir, acquis en 1949, de modifier les articles de la Constitution relatifs à son propre fonctionnement; désormais, il ne pourrait que modifier unilatéralement le fonctionnement de la Chambre des communes, du Sénat et celui de l'exécutif fédéral. Ensuite, tout amendement concernant les secteurs fondamentaux touchant uniquement les provinces nécessiterait le consentement unanime de celles-ci. Enfin, dans les secteurs fondamentaux touchant à la fois le fédéral et les provinces, l'accord des deux tiers des provinces composant au moins 50 % de la population serait nécessaire. Voir Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 43-44; Gérard Boismenu et François Rocher, *loc. cit.*, p. 75; Gil Rémillard, *loc. cit.*, p. 43-44.

³² BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec, Quatrième session, 27^e législature*, no 1, jeudi le 21 janvier 1965, p. 1.

³³ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 47-48.

gouvernementale, ces deux derniers subissent une déconfiture totale et sont même hués par les étudiants³⁴. Même à l'intérieur du PLQ les dissensions apparaissent progressivement, notamment en provenance de différents clubs libéraux universitaires³⁵. Évidemment, l'UN n'est pas en reste et cherche elle-même à faire échec à la formule Fulton-Favreau. La première de ces initiatives extra-parlementaires est la publication du livre à succès *Égalité ou Indépendance*, de la plume de Daniel Johnson, qui expose essentiellement sa pensée constitutionnelle³⁶.

Qu'est-ce qui explique cette violente contestation? Il faut encore une fois évoquer les problèmes des relations fédérales-provinciales depuis le début du mandat, ainsi que le dépôt du rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton. Cette conjoncture contribue grandement à la montée en force du néonationalisme et du ralliement plus large de la population à ses idées³⁷. En ce qui a trait au rapport préliminaire, les commissaires publient au début de 1965 un document aux conclusions dévastatrices : le Canada connaît la plus grave crise de son histoire et il est nécessaire de le réformer en profondeur afin que les deux cultures majoritaires, les francophones surtout, puissent s'y épanouir pleinement³⁸. Il est important de mentionner que le ton alarmiste et les recommandations préliminaires sur la nécessité d'appliquer le bilinguisme au pays suscitent la grogne du Canada anglais, surtout dans l'Ouest, que l'on retrouve autant dans les éditoriaux que dans l'opinion publique³⁹. Il va sans dire que la publication d'un tel document — et la polarisation

³⁴ Dale C. Thomson, *op. cit.*, p. 444.

³⁵ *Ibid.*, p. 442.

³⁶ À sa plus simple expression, l'ouvrage explique que le salut du Canada passe forcément par une refonte constitutionnelle complète qui impliquerait l'obtention pour le Québec d'un statut particulier, en phase avec la vision dualiste. Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'homme, 1965, 105 p.

³⁷ Gérard Boismenu et François Rocher, *loc. cit.*, p. 76.

³⁸ Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 188; Gérard Boismenu, François Rocher, *loc. cit.*, p. 77-79; Marcel Martel et Martin Pâquet, *op. cit.*, p.142-143.

³⁹ José Igartua, *The Other Quiet Revolution. National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 205-209.

qui s'ensuit — ne peut que contribuer qu'à échauffer les esprits dans une atmosphère déjà survoltée.

L'Assemblée législative n'aborde finalement pas le sujet de la ratification de la formule au cours de la première session parlementaire de 1965. La contestation n'en démord pas et l'UN maintient la pression au cours de la deuxième moitié de l'année, alors que Jean Lesage effectue une tournée dans l'Ouest afin d'y promouvoir le point de vue constitutionnel du Québec. Après avoir entrouvert une porte de sortie lors de la session extraordinaire du 25 octobre 1965, Lesage annonce par courrier à Pearson, le 20 janvier 1966, qu'il remet indéfiniment la considération de la formule d'amendement⁴⁰. Elle est bien morte et enterrée au mois de juin suivant lorsque s'amorce un changement de régime : le PLQ de Lesage est défait aux élections par l'UN malgré le fait qu'il obtienne la majorité des voix au scrutin du 5 juin 1966.

1.3 Intensification du débat constitutionnel

Le point tournant annoncé par ce changement de régime arrive en 1967 où les événements se bousculent. Si l'élection fédérale de 1965 marque le début de l'ascension de Pierre Trudeau et, incidemment, de sa vision bien spécifique du fédéralisme canadien, elle reconduit néanmoins le mandat minoritaire des libéraux dirigés par Pearson. Avant l'installation durable de cette vision au sein du gouvernement fédéral, un premier événement marquant survient en juillet avec la visite historique du Général de Gaulle au Québec à l'occasion de l'Expo 67. Dans le contexte du centenaire de la Confédération de 1867 et de celui plus large du débat constitutionnel, l'énonciation de son « Vive le Québec libre! » provoque une importante polémique qui perdure plusieurs semaines⁴¹.

⁴⁰ Antoine Brousseau Desaulniers, *loc. cit.*, p. 186-187.

⁴¹ Marc-André Robert, « 'Vive le Québec libre!' la moralité au cœur d'une polémique. Réactions publiques entourant la visite du général de Gualle au Québec en juillet 1967 », *Bulletin d'histoire politique*, vol 21, no 3, printemps 2013, p. 146; David Meren, *With Friends Like These*.

Cette dernière n'est probablement pas étrangère aux bouleversements qui suivent, particulièrement au PLQ. En effet, peu après que Jean Lesage ait condamné sans équivoque les propos du général — tout en mettant le blâme sur le dos de Daniel Johnson qu'il accuse d'avoir induit de Gaulle en erreur⁴²-, le député libéral de Dorion François Aquin énonce en Chambre ses convictions indépendantistes avant de remettre sa démission comme membre du parti⁴³. Le 18 septembre suivant, c'est au tour de René Lévesque de faire un pas dans cette direction en exprimant une position constitutionnelle étoffée à l'attention de son parti afin que celui-ci l'adopte formellement à son congrès du mois d'octobre. Cette position, qui sera publiée plus tard sous le nom d'*Option Québec*, stipule que l'émancipation économique et politique des Québécois doit se faire par la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel avec le reste du Canada. En cas d'échec, la proclamation unilatérale d'indépendance est l'option à prioriser⁴⁴. Après avoir échoué à rallier les délégués du PLQ à cette position, Lévesque claque la porte du parti et fonde le Mouvement Souveraineté-Association (MSA) le mois suivant. C'est de cette manière qu'entrent en scène les premières voix indépendantistes à l'Assemblée législative. Libérés de ses éléments les plus nationalistes, le PLQ peut ainsi adopter une position constitutionnelle inconditionnellement fédéraliste⁴⁵.

Plus tard en 1967, se tient une assemblée des États généraux du Canada français où les délégués, venus des quatre coins du Canada, mais dont la grande majorité proviennent du Québec, adoptent des principes fortement imprégnés du

Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970, Vancouver, UBC Press, 2012, p. 162-174.

⁴² *Ibid*, p. 144.

⁴³ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, Première session, no 98, 3 août 1967, p. 4995-4996.

⁴⁴ François-Pierre Gingras, « La vision constitutionnelle de René Lévesque », dans Yves Bélanger et Michel Lévesque (dir), *René Lévesque. L'homme, la nation, la démocratie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 447-450.

⁴⁵ Bruno Bouchard, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, p. 43.

néonationalisme. D'abord, les Canadiens français forment une nation. Ensuite, le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation. Enfin, la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre⁴⁶. Quelques jours plus tard, une conférence interprovinciale, dite sur la Constitution de demain, est organisée par le premier ministre d'Ontario John Robarts à Toronto. Cette conférence, de laquelle le gouvernement fédéral s'exclut lui-même, marque le début d'une nouvelle étape dans le débat, puisqu'il s'agit de la première conférence constitutionnelle depuis l'échec de la formule Fulton-Favreau. Par contre, les questions soulevées par Daniel Johnson sur une refonte constitutionnelle complète impliquant un nouveau partage des pouvoirs intéressent peu les premiers ministres des provinces anglophones, qui préfèrent traiter de questions fiscales et de coopération entre les provinces⁴⁷. C'est d'ailleurs au cours de ces débats que Trudeau commence à incarner une critique virulente des positions du Québec. En 1967, il n'hésite pas à qualifier l'idée d'un statut particulier de « connerie », une prise de position à laquelle se ralliera peu à peu bien des acteurs sociopolitiques anglo-canadiens⁴⁸.

Le gouvernement fédéral, soucieux de reprendre l'initiative du débat, convoque une conférence constitutionnelle au mois de février 1968, durant laquelle deux manières d'envisager la refonte constitutionnelle sont clairement opposées l'une à l'autre. D'une part, le gouvernement fédéral juge que l'étape prioritaire devait être l'enchâssement dans la Constitution d'une charte des droits fondamentaux, incluant

⁴⁶ Fernand Dumont, *loc. cit.*, p. 460. Il faut noter que si les termes de cette déclaration ont été acceptés sans grandes difficultés par les délégués québécois, beaucoup de ceux des autres provinces restent sceptiques devant les implications indépendantistes de la notion d'autodétermination. Voir aussi Marcel Martel, « Trois clés pour comprendre la rupture du Canada français, 1950-1965 », dans Benoît Cazabon (dir), *Pour un espace de recherche au Canada français, Ottawa*, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 35-52.

⁴⁷ François Rocher, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 25.

⁴⁸ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 99.

les droits linguistiques. D'autre part, le gouvernement québécois, représenté par Daniel Johnson, reconduit sa thèse fondée sur la vision dualiste du Canada⁴⁹.

C'est d'ailleurs au cours de cette conférence, diffusée à la télévision, qu'a lieu un échange remarqué entre Daniel Johnson et Pierre Trudeau qui symbolise bien les deux conceptions du Canada. Alors que pour Trudeau, la proclamation de l'égalité des deux langues par la législation doit suffire à régler la grande partie des problèmes que connaît le Canada, pour Johnson l'égalité passe nécessairement par l'obtention d'un statut particulier pour le Québec au sein de la Confédération. Trudeau, par une rhétorique efficace notamment fondée sur la légitimité des responsables politiques québécois fédéraux et sur le fait que l'égalité doit s'atteindre par la reconnaissance des droits individuels plutôt que par l'action gouvernementale, réussit à avoir le dessus sur Johnson⁵⁰.

C'est véritablement à partir de ce moment que l'ouverture du gouvernement fédéral à l'égard des revendications québécoises depuis l'avènement de Lester B. Pearson est définitivement mise au rancart, puisque quelques mois plus tard Trudeau devient chef du PLC et mène ce dernier à une victoire majoritaire aux élections de juin. En effet, la vision de Trudeau sur le fédéralisme est largement acceptée par les acteurs politiques fédéraux et au Canada anglais de manière générale⁵¹. La stratégie, dont le cœur est l'enchâssement dans la Constitution d'une charte des droits consacrant le bilinguisme pancanadien et le multiculturalisme — qui devrait modifier

⁴⁹ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Tome 2...*, p. 80-81.

⁵⁰ Guy Laforest, « Une joute mémorable et ses lendemains : la conférence constitutionnelle de février 1968 », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 189-190. Il faut noter qu'à ce moment, Pearson a déjà annoncé sa démission, mais reste chef du parti provisoirement, et la course à la chefferie du Parti libéral du Canada est bien en cours. En laissant Trudeau affronter Johnson de cette façon, Pearson cherchait sans doute à lui laisser la place.

⁵¹ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 110-113.

la perception qu'ont les Québécois du Canada et d'eux-mêmes — est officiellement mise en branle avec l'adoption de la loi sur le bilinguisme en 1969⁵².

La scène politique québécoise, en particulier, connaît elle aussi une évolution rapide. À l'été 1968, conscient de quelques problèmes économiques que sa politique entraîne, Daniel Johnson tempère sa position nationaliste en déclarant qu'il n'a « pas été élu pour ériger une muraille de Chine autour du Québec⁵³. » En septembre, il meurt d'une crise cardiaque et Jean-Jacques Bertrand prend sa place comme premier ministre. Son arrivée semble signifier le maintien du nouveau cap donné par son prédécesseur. Le mois suivant, le Parti québécois (PQ) tient son congrès de fondation grâce à la fusion du MSA et du Ralliement national sur la base des idées que René Lévesque a développées dans son livre *Option Québec*⁵⁴. Avec la montée en importance de la question constitutionnelle, on assiste à celle de l'alternative souverainiste. Concrètement, le gouvernement du Québec continue de faire les mêmes revendications que celles des dernières années. À la conférence constitutionnelle de 1969, Bertrand continue de plaider pour une réécriture complète de la Constitution qui opérerait un transfert de pouvoirs à la faveur du Québec. Il est néanmoins clair à ce moment-là que le gouvernement fédéral et les autres provinces n'ont pas les mêmes priorités et que l'orthodoxie de Trudeau semble s'installer durablement. La même tendance s'observe dans les différentes séances de travail qui suivent au cours de l'année⁵⁵. En août 1969, Jean Lesage annonce sa démission comme chef du PLQ et une course à la chefferie est envisagée. En 1970, Robert

⁵² *Ibid.*, p. 10-16, 134; Miriam Smith, « Le choc des identités au Canada : du rejet de la dualité à la quête d'une identité plurielle », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 90-91.

⁵³ Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1978, p. 282.

⁵⁴ Denis Monière, « Une année charnière dans la construction du mouvement souverainiste : 1968 », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome II, 1968-2012*, Montréal, VLB éditeur, 2012, p. 12-15.

⁵⁵ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Tome 2...*, p. 82; Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 111-113.

Bourassa devient chef et gagne les élections du mois d'avril, qui résultent en une Assemblée nationale très différente, où quatre partis politiques sont représentés de manière nettement disproportionnée par rapport aux voix exprimées⁵⁶. Malgré les différences remarquables entre les positions de ces quatre partis, il n'en demeure pas moins que tous revendiquent à tout le moins un nouveau partage des pouvoirs à la faveur du Québec.

À la conférence de septembre 1970, qui s'inscrit dans la continuité de celle de 1968, il est clair que le gouvernement du Québec est nettement plus modéré dans son approche en insistant davantage sur les aspects concrets des conséquences d'un nouveau partage des pouvoirs, notamment en ce qui concerne la politique sociale, mais en mettant de côté la rhétorique relative à la vision dualiste du Canada. Comme le dit l'historien Jean-Louis Roy, « le critère d'évaluation des compétences constitutionnelles n'est plus historique, mais fonctionnel⁵⁷. » Cela n'entraîne cependant pas de refonte des priorités chez les autres gouvernements du pays, qui voient plutôt dans ce changement de ton un espoir de rallier plus facilement le gouvernement du Québec⁵⁸.

La séance de travail suivante, en février 1971, survient dans un contexte très particulier. D'une part, les événements de la crise d'Octobre sont toujours d'actualité et les questions soulevées par celle-ci ont ébranlé le gouvernement québécois, tant aux yeux de l'opposition que de ceux de son interlocuteur fédéral. Ce dernier pense de plus en plus pouvoir rallier Bourassa à ses idées⁵⁹. D'autre part, le ministre de la Santé et des Services sociaux Claude Castonguay rend public le rapport Castonguay-Nepveu sur la question de la politique sociale, peu avant la conférence, dont les conclusions interdisent au gouvernement toute concession sur cette importante

⁵⁶ C'est à dire, le PLQ, l'UN, le PQ et le Ralliement des créditistes.

⁵⁷ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 205

⁵⁸ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Tome 2...*, p. 83-84.

⁵⁹ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 209.

question. Le Québec, s'il veut protéger son existence sur le continent nord-américain, doit à tout prix exercer seul le contrôle de ce secteur⁶⁰.

À propos de cette importante question, qui incarne l'essentiel de ses revendications relatives au partage des pouvoirs, les mains de Bourassa sont en quelque sorte liées. Il est important de noter que ces dernières, aussi spécifiques qu'elles soient, s'inscrivent dans la continuité de celles des gouvernements précédents. Lors de la conférence de Victoria en juin 1971 qui, a priori, devait déboucher sur un accord entre les gouvernements du pays, le gouvernement fédéral conserve l'initiative sur l'ordre du jour des négociations. Celles-ci aboutissent sur ce que l'on a nommé la Charte de Victoria. La question du partage des pouvoirs est en grande partie reléguée à plus tard, alors que les préoccupations fédérales sont essentiellement résolues, avec l'insertion dans le texte constitutionnel d'une Charte des droits⁶¹. Trudeau déclare au terme de la conférence que le contenu de la Charte est à prendre ou à laisser dans sa globalité et qu'elle doit être acceptée par les gouvernements provinciaux dans les dix jours.

En définitive, le gouvernement de Bourassa rejette la Charte en raison de l'imprécision des deux articles concernant la politique sociale, mais aussi parce qu'elle ne contient aucune référence à la communauté politique québécoise, un coup dur sur le plan symbolique. Il faut également mentionner qu'entre la fin de la conférence de Victoria et le refus du gouvernement du Québec, on assiste au début

⁶⁰ *Ibid.*, p. 211-212; Yves Vaillancourt, « Un bilan québécois des quinze premières années du Régime d'assistance publique du Canada (1966-1981) : la dimension constitutionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 4, no 2, 1991, p. 128-130.

⁶¹ Concrètement, la Charte de Victoria proposait une formule d'amendement qui donnait un droit de veto au Québec, mais aussi à l'Ontario et aux provinces de l'Ouest et de l'Atlantique. De plus, elle inscrivait dans la Constitution les droits politiques et linguistiques. Voir François Rocher, *loc. cit.*, p. 26-27.

d'une importante contestation en provenance des différents milieux nationalistes de la société civile⁶².

1.4 Conclusion

Après la conférence de Victoria, le débat constitutionnel est quelque peu mis sur la glace et il faut attendre l'année 1975 pour que le sujet du rapatriement revienne à l'ordre du jour dans les relations fédérales-provinciales. Certes, les contentieux entre Québec et Ottawa ont toujours lieu, notamment dans le domaine des communications, mais sans commune mesure avec l'intensité des débats des années 1960⁶³.

Nous pouvons tirer plusieurs conclusions du contexte historique que nous venons de présenter. Il faut d'abord noter le changement de paradigme qui s'opère dans la nature même du débat constitutionnel, au fur et à mesure que le néonationalisme québécois gagne les esprits des responsables politiques québécois et de la population en général, surtout à partir de 1960 et de l'élection des libéraux. Cependant, comme en atteste le récit des événements antérieurs à cette année, il y a plusieurs éléments de continuité entre ces deux périodes, notamment le fait qu'une bonne partie de l'idéologie néonationaliste trouve certains de ses fondements dans un document de la période antérieure à 1960, soit le rapport Tremblay. Ajoutons à cela que les responsables politiques québécois entretiennent tout au long de la période une vision essentiellement dualiste du Canada.

⁶² *Ibid.*

⁶³ En 1975, Pierre Trudeau menace les provinces, le Québec au premier chef, de procéder unilatéralement au rapatriement constitutionnel. Voir Alain-G. Gagnon, « Le dossier constitutionnel Québec-Canada », dans Alain-G. Gagnon (dir), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec-Amérique, 2003, p. 159-160. Aussi, l'examen des débats parlementaires québécois révèle que les débats à saveur constitutionnelle occupent une bien moins grande part de l'attention des responsables politiques que pour les années 1967-1971 où le processus de révision constitutionnelle a lieu.

Il est aussi pertinent de noter le fait que le débat québécois n'évolue pas en vase clos : beaucoup d'événements qui transcendent les frontières des provinces viennent influencer son cours. On peut évoquer le cas particulier de la Commission Laurendeau-Dunton, bien sûr, mais soulignons également que l'attitude particulière des différents gouvernements fédéraux joue un rôle déterminant sur les tenants et aboutissants des affaires fédérales-provinciales. En gardant ces informations en tête, nous pouvons aborder pleinement l'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle avec tous les éléments pour le comprendre.

CHAPITRE II

LE FÉDÉRALISME CANADIEN IMAGINÉ

Nous l'avons bien vu au chapitre I, au-delà de l'enjeu fondamental du rapatriement de la constitution canadienne, les termes du débat constitutionnel depuis 1931 sont loin d'être fixés. La manière dont les responsables politiques québécois abordent la question du partage des pouvoirs en est un exemple éloquent. En effet, à partir de l'attitude autonomiste duplessiste d'avant les années 1960, qui visait à limiter le plus possible les empiétements du gouvernement fédéral dans les champs provinciaux¹, les partis politiques québécois en viennent tous à réclamer d'Ottawa un nouveau partage des pouvoirs en faveur du Québec. Rappelons que dans les années 1960, cette crise est caractérisée par l'expansion fulgurante de l'État québécois en raison de la conjonction du libéralisme et du néonationalisme, ce qui a pour conséquence de faire entrer la province en compétition directe avec le gouvernement fédéral pour certains pouvoirs.

Ainsi, dans le contexte de cette crise, les responsables politiques québécois interprètent les causes de cette crise et leurs conséquences sur l'avenir politique du Québec et du Canada. Nous verrons que, tout au long de la décennie, l'affrontement entre les gouvernements du Québec et du Canada sert de fil conducteur aux interprétations de la situation qui prévaut. Les protagonistes proposent également des solutions, le plus souvent – et surtout à partir de 1963 – en imaginant les contours d'un nouvel ordre constitutionnel. Ces conceptions du fédéralisme sont donc intrinsèquement reliées aux positions constitutionnelles des partis politiques. Ce sont

¹ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*. Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 150-151.

là les paramètres des représentations symboliques et identitaires dont il est question dans ce chapitre.

Le profond ancrage au contexte politique à partir duquel ces représentations sont énoncées rend pertinente l'adoption d'une perspective chronologique. La description des événements du débat constitutionnel des années 1960 et du début des années 1970 que nous avons faite au chapitre 1 permet aisément de déceler plusieurs paradigmes concordant assez bien avec les différents mandats gouvernementaux. Nous aborderons le premier mandat du Parti libéral du Québec (PLQ) dirigé par Jean Lesage, de 1960 à 1962, le second de 1962 à 1966, celui de l'Union nationale (UN) de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand, de 1966 à 1970, et celui des libéraux de Robert Bourassa à partir de 1970. Composé de ruptures et de continuités, le débat constitutionnel répond alors à des logiques distinctes sur lesquelles il convient d'élaborer.

2.1 Protéger l'autonomie du Québec (1960-1962)

Nous avons déjà établi que la période étudiée est marquée par les négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces sur l'élaboration d'un mécanisme d'amendement de la Constitution, une formule portant le nom du ministre de la Justice fédéral, Edmund Davie Fulton. Or, l'examen de nos sources révèle que ce dossier, y compris le refus du Québec de ratifier cette formule, ne souleva pas particulièrement les passions des responsables politiques². Cela est étonnant lorsque l'on considère que Jean Lesage en fait une priorité de la conférence fédérale-

² Jacques-Yvan Morin signale toutefois que l'UN, suivant le dévoilement des termes de la formule, réclama une nouvelle entente. Voir Jacques-Yvan Morin, « Jean Lesage et le rapatriement de la constitution », dans Robert Comeau (dir), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 126.

provinciale de juillet 1960, la première à laquelle il participe³. Il faut comprendre qu'à ce stade-ci, nous assistons encore à la continuité du débat tel qu'il s'est incarné dans les décennies précédentes. Plus précisément, il semble que ce soit encore la question du déséquilibre fiscal et son corollaire, les programmes conjoints, qui sont la pomme de discorde entre Québec et Ottawa. Rappelons qu'à la faveur des impératifs de l'effort de guerre, et fort des conclusions du rapport Rowell-Sirois, le gouvernement fédéral avait mis la main sur tous les pouvoirs d'imposition au pays, un monopole qui ne sera brisé qu'en 1954 avec la création d'un impôt québécois sur le revenu par Duplessis.

Le point central des revendications fiscales du gouvernement Lesage, constituant le contentieux majeur des relations fédérales-provinciales, est le contrôle d'une plus grande part des impôts, soit 25 % des impôts sur le revenu des particuliers, 25 % des impôts sur les compagnies et 100 % des impôts sur les successions. Une telle demande est motivée par le fait que l'État québécois, alors en pleine expansion, n'a pas les ressources financières suffisantes pour mener à terme cette modernisation⁴. Ce problème est manifestement le plus important des relations fédérales-provinciales au début des années 1960; à preuve, l'importance que lui donne Antonio Talbot, chef intérimaire de l'UN, dans la portion portant sur les relations fédérales-provinciales de son allocution en réponse au discours du trône. Effectivement, il déplore que

ce ne soit plus la province de Québec qui tienne la tête dans la lutte pour l'autonomie provinciale, mais la province d'Ontario. En effet, pendant que le premier ministre de l'Ontario (M. Frost) réclamait du gouvernement fédéral des déductions de 50 % dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et

³ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960*, 25 juillet 1960, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS3), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) – Québec

⁴ Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau (dir), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 82.

de 50 % dans le domaine du revenu des corporations, l'actuel premier ministre de Québec se contentait modestement de 25 % dans ces deux domaines⁵.

On comprend d'emblée que l'UN juge les revendications du gouvernement de Jean Lesage insuffisantes pour protéger l'autonomie de la province et c'est sur ce thème que la plupart des attaques de l'opposition. Le député Armand Maltais est particulièrement éloquent :

Nous aurons toujours une dure option comme groupe minoritaire entre nos droits et les millions d'Ottawa. J'estime pour ma part que le peuple canadien-français ne doit consentir à céder aucune parcelle de ses droits en retour des millions jetés en pâture par le gouvernement fédéral. Ceci s'applique même aux programmes conjoints, comme ceux que le régime de Québec vient de négocier avec Ottawa concernant la route Trans-Canada, les voies d'accès aux ressources naturelles du Nord canadien, la protection des forêts, etc⁶.

Il faut dire que les responsables politiques de l'UN craignent qu'un jour, à force de participer aux plans conjoints fédéraux, le gouvernement fédéral en arrive à imposer son hégémonie sur des champs de compétences provinciales⁷. À ces attaques, les libéraux rétorquent généralement selon une rhétorique opposant l'autonomie positive, qu'ils pratiquent, à celle, négative, qu'ils accusent les unionistes de défendre. Ainsi, Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de la Jeunesse, stipule qu'il est « fier d'appartenir à une province autonomiste, mais dont l'autonomie ne la tient plus à l'écart du reste de la nation. La province de Québec doit défendre jalousement son autonomie, mais ne pas s'isoler du reste du Canada⁸. » Jean Lesage explique que « [la] souveraineté provinciale [...] doit être une réalité bien vivante, un principe qui se concrétise dans

⁵ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (BAN), *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 15 novembre 1960, p. 30.

⁶ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 16 novembre 1960, p. 46.

⁷ Comme le dit par exemple Daniel Johnson : voir BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 1er juin 1961, p. 1463.

⁸ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 17 novembre 1960, p. 69.

des institutions et par des mesures législatives destinées à favoriser le bien-être et l'essor spirituel de la population⁹. »

Le ministre de la Voirie, Bernard Pinard, va plus loin et jette le blâme sur l'UN et sa pratique de l'autonomie pour expliquer la pauvreté de la province en comparaison à l'ensemble canadien. Il affirme que « la province de Québec doit vivre, en 1961, au sein de la Confédération canadienne » et que « les plans conjoints ne peuvent porter atteinte à l'autonomie provinciale¹⁰. » De la même manière, René Lévesque, alors ministre des Ressources hydrauliques et des Travaux publics, explique l'attitude du gouvernement :

Le meilleur moyen de faire de l'autonomie positive, c'est d'occuper les champs qui sont dévolus à la province de Québec par la Constitution du Canada. Quand on s'occupe des domaines qui nous appartiennent, il y a moins de danger qu'ils soient occupés par d'autres. Il est normal que deux pouvoirs aient, à un moment ou l'autre, à se défendre l'un contre l'autre, mais on se défend mieux quand on occupe le terrain qui nous appartient¹¹.

Cette dynamique est à l'œuvre durant le premier mandat libéral. Force est de constater que, devant les problèmes des relations fédérales-provinciales, les deux partis prônent une position autonomiste. Au PLQ, il semble que cette attitude est tempérée d'une bonne dose de réalisme politique, justifiée par le fait « que tous les gouvernements de notre pays sont soumis à une interdépendance inéluctable¹² », qui pousse naturellement à collaborer avec le gouvernement fédéral, comme le dit Jean Lesage. Du côté de l'UN, l'autonomie est une véritable doctrine : les propos d'Armand Maltais, cités plus haut, ne laissent aucun doute. On relève aussi la suggestion de Daniel Johnson de l'inscrire dans les statuts du Conseil d'orientation

⁹ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960*, 25 juillet 1960, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS3), BAnQ – Québec

¹⁰ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 1^{er} juin 1961, p. 1463.

¹¹ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 8 mars 1961, p. 746.

¹² BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 14 avril 1961, p. 976.

économique du Québec – un organisme dont le rôle s’inscrivait dans la nouvelle politique interventionniste de l’État québécois – qu’il ne devrait jamais perdre de vue l’autonomie de la province¹³.

Mais sur le fond du conflit entre le Québec et le Canada, à l’allure fiscale, les deux partis s’entendent sur la nécessité de préserver l’autonomie québécoise. Une motion adoptée à l’unanimité par l’Assemblée législative en 1962 concernant ce problème est éloquente :

Que cette Chambre est d’avis que le gouvernement de Québec poursuive la lutte constitutionnelle pour obtenir, comme prochaine étape dans la reconquête de nos libertés fiscales, que soit explicitement reconnu aux provinces un droit prioritaire en matière de taxation directe, à commencer par l’impôt sur les sociétés qui exploitent les richesses naturelles et l’exclusivité de l’impôt sur les successions¹⁴.

Si l’expression « droit prioritaire » laisse la place à une large interprétation, cette motion consacre tout de même l’accord entre les deux partis sur la nécessité pour le Québec d’avoir accès à davantage de financement pour assurer l’épanouissement de la population. Il faut néanmoins retenir que cet accord n’est que superficiel. Les représentations touchant la situation actuelle, soit l’empiétement du gouvernement fédéral sur les compétences du Québec de programmes conjoints et de l’asphyxie fiscale, sont véhiculées de manière revendicatrice par l’UN, tandis que le PLQ cherche visiblement à ménager la chèvre et le chou. Il est également pertinent de noter que les représentations sur l’avenir politique du Québec n’envisagent pas encore une redéfinition complète du cadre constitutionnel canadien. Tout au plus, les députés de l’UN dénoncent « l’autonomisme de façade » du gouvernement qui risque de mener à la perte des droits du Québec, tandis que ceux du PLQ stipulent que la pratique du gouvernement vient redorer le blason du Québec au sein de la Confédération.

¹³ BAN, *Reconstitution des débats de l’Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 10 février 1961, p. 589.

¹⁴ BAN, *Reconstitution des débats de l’Assemblée législative*, 26^e législature, troisième session, 23 mai 1962, p. 1015.

2.2 Péril en la demeure (1963-1966)

Nous l'avons déjà évoqué, mais rappelons que l'année 1963 représente sans conteste un point tournant en ce qui concerne le débat constitutionnel. Les élections provinciales de 1962 valident les réformes libérales et nationalistes de l'État québécois et sont symptomatiques d'une montée du néonationalisme au Québec, ainsi que des idées indépendantistes bruyantes, mais minoritaires¹⁵. Cela pousse en quelque sorte l'État fédéral à réagir, ce qu'il fait l'année suivante lorsque les libéraux fédéraux de Pearson reprennent le pouvoir et manifestent une certaine ouverture envers les revendications québécoises. La création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est la manifestation la plus concrète de cette nouvelle attitude. Cette initiative et les débats qu'elle suscite sont emblématiques de l'importance que prend alors la question de la cohabitation entre les deux peuples fondateurs¹⁶. Cette chaîne d'événements a des répercussions sur les discours des responsables politiques québécois, notamment en les forçant à aborder le problème de manière plus globale, au point où les problèmes courants des affaires fédérales-provinciales, sans être relégués aux oubliettes, occupent une part bien moins importante des discours. Il ne faut cependant pas croire que ces préoccupations disparaissent complètement, comme en témoignent les allocutions de certains unionistes qui utilisent les contentieux spécifiques pour mieux appuyer leur argumentation¹⁷. De la même manière, plusieurs libéraux font des dossiers comme le

¹⁵ Alain-G. Gagnon, « Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec », dans Robert Comeau *et al* (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 174.

¹⁶ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 60-61; Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, p. 63-75.

¹⁷ Par exemple, Daniel Johnson lors de son allocution en réponse au discours du trône de 1963 tient les propos qui suivent : « Comment pourrions-nous être maîtres chez nous sous un régime qui signe à la demi-douzaine des plans conjoints, après les avoir pieusement réprouvés du bout des lèvres, de façon à nous engluier toujours davantage dans un état de servitude politique et économique? Comment pourrions-nous être maîtres chez nous sous un gouvernement qui, dans le domaine de

régime de pensions et le retrait avec compensation des programmes conjoints leur principal cheval de bataille¹⁸.

Il est possible, par ailleurs, de rassembler les représentations portant sur le fédéralisme en deux catégories distinctes. La première concerne le fonctionnement des relations fédérales-provinciales en elles-mêmes, désignées sous l'étiquette de « fédéralisme coopératif » par les acteurs de l'époque ainsi que par les spécialistes de la question par après¹⁹. La seconde regroupe les solutions proposées par les responsables politiques, soit les représentations de l'avenir politique du Québec et du Canada. Dans les deux cas, nous verrons que les termes du débat sont fortement teintés par les discussions entourant la ratification de la formule d'amendement Fulton-Favreau, qui visait ultimement à rapatrier la Constitution. En effet, comme nous l'avons expliqué au chapitre I, il s'agit d'un moment particulièrement fort du débat constitutionnel qui donne lieu à un ensemble de représentations qui, sans être

l'assurance-hospitalisation comme dans bien d'autres domaines, semble s'être donné pour objectif d'aligner nos lois et nos institutions sur celles qui ont été conçues ailleurs en fonction de besoins qui ne sont pas les nôtres? Comment pourrions-nous être maîtres chez nous sous un gouvernement qui laisse Ottawa dépenser des sommes énormes pour développer l'enseignement technique dans les autres provinces, sans prendre les moyens pour obtenir une juste compensation, comme l'a fait l'Union Nationale dans le cas des universités? » Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 34.

¹⁸ C'est le cas notamment de Paul Gérin-Lajoie lorsqu'il dit que « [...] nous ferons triompher véritablement les droits constitutionnels et les droits fiscaux de la province en obtenant non pas simplement que la province abandonne les avantages que nous pouvons retirer des plans conjoints, mais en obtenant que les plans conjoints soient remplacés par une compensation fiscale adéquate qui permettra à la province d'assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles. » Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 933.

¹⁹ Pour Gérard Boismenu, « [c]ette nouvelle ère [des relations fédérales-provinciales] est tributaire de la capacité d'instaurer des mécanismes basés sur l'interaction des gouvernements comme lieu d'élaboration des compromis dans la définition des grandes politiques ou des orientations majeures dans le développement social et économique au Canada. » Ainsi, les initiatives de Jean Lesage qu'il a lancées au début de son premier mandat - qui ont eu pour conséquence la multiplication des conférences fédérales-provinciales - s'inscrivent dans cette tendance du fédéralisme. Voir Gérard Boismenu, *loc. cit.*, p. 89. De manière générale, le fédéralisme coopératif renvoie également à un concept utilisé en jurisprudence qui normalise les chevauchements de compétences, considérés dans cette optique comme bienvenus plutôt que néfaste. Voir Eugénie Brouillet, « Le fédéralisme et la Cour suprême du Canada : quelques réflexions sur le principe d'exclusivité des pouvoirs », *Revue québécoise de droit constitutionnel*, no 3, 2010, p. 60-80.

en rupture avec les autres, sont symptomatiques du développement de la pensée constitutionnelle des responsables politiques québécois.

2.2.1 La crise du fédéralisme coopératif

Pour Daniel Johnson, maintenant chef de l'opposition, la crise que connaît le Canada est provoquée par la désuétude de sa Constitution, dont la lettre n'est tout simplement plus respectée, même par le premier ministre Lesage. Ce dernier aurait lui-même contribué à instaurer une série d'usages qui ont pratiquement remplacé le texte constitutionnel. Il désigne spécifiquement les conférences fédérales-provinciales, « qui sont devenues pratiquement l'autorité suprême au Canada²⁰ » et qui « ont pour effet pratique, qu'on le veuille ou non, de modifier à huis clos et à coup de précédents la Constitution du pays²¹. » Il est vrai que les conférences se sont multipliées depuis le début des années 1960.

Les conférences fédérales-provinciales sont donc pour le chef unioniste la principale manifestation de cette mouture du fédéralisme et il est virulent à l'égard des implications de cette pratique des relations fédérales-provinciales :

Ce ne sont pas surtout les majorités qui ont besoin de garanties constitutionnelles, mais les minorités. Parce que nous sommes une minorité, il ne peut plus y avoir de sécurité pour nous en ce pays parce qu'il n'y a plus de Constitution valable pratiquement.

Ce qu'on appelle le « fédéralisme coopératif », c'est en réalité le règne de la majorité. Du moment que les autres provinces s'entendront pour violer la constitution, il faudrait que même dans les questions qui touchent à la vie culturelle, à la vie sociale, à la vie nationale, nous acceptions les normes conçues en fonction des besoins et des aspirations de la majorité. Ce n'est pas ainsi que se réalise l'égalité²².

²⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 45.

²¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 88, 27 juillet 1965, p. 4460.

²² Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964. Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

Parce qu'il se retrouve en minorité au sein de structures qui découlent du fédéralisme coopératif, le Québec a tout à perdre à collaborer pleinement au sein de celles-ci. Effectivement, il s'agit pour Johnson d'une poursuite de l'offensive centralisatrice du gouvernement fédéral entamée à la fin des années 1930²³ qui, de surcroît, est identifiée comme « le meilleur fertilisant pour le séparatisme²⁴. » Enfin, le fédéralisme coopératif et la résistance qu'il suscite au Québec empêchent le Canada anglais de réaliser ses propres objectifs, ce qui par conséquent attise la crise du fédéralisme²⁵.

Lesage n'est pas aussi critique que Johnson, mais déplore tout de même qu'Ottawa n'ait pas la même vision que le Québec et certaines autres provinces. Il entend par là que le changement amené par la dite coopération se limite au fait que le gouvernement fédéral arrache littéralement l'assentiment des provinces au sujet de décisions prises à l'avance²⁶, alors que pour Québec

elle [la coopération] signifiait, nous l'espérons, le début d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales au pays et l'adaptation dynamique du fédéralisme canadien aux problèmes actuels. Elle signifiait une coopération régulière au niveau, ou plus exactement au moment de la prise de décisions quant à des politiques nouvelles et une consultation constante dans l'application des politiques, une fois celles-ci déterminées par les secteurs de gouvernements intéressés. Elle signifiait aussi que les provinces disposeraient désormais des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs

²³ Il propose une telle interprétation à plusieurs occasions. Voir notamment Daniel Johnson, *Allocution prononcée au 28e congrès de la fédération des jeunes chambres de la province de Québec au manège militaire de Sherbrooke*, 23 août 1964, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 56, 15 mai 1963, p.1445; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 44-46.

²⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 111, 20 juillet 1964, p. 4855.

²⁵ Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

²⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 111, 20 juillet 1964, p. 4856.

responsabilités accrues, à un moment où les besoins des provinces sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral²⁷.

Pour Lesage, cette dynamique est pernicieuse : si le gouvernement du Québec jouait le jeu du fédéral, il permettrait ainsi la multiplication exponentielle des accrocs à ses prérogatives par l'accumulation de précédents. Or, l'autonomie du Québec n'est pas qu'un principe pour le chef libéral, mais « la condition concrète non plus de notre survivance, qui est désormais assurée, mais de notre affirmation comme peuple²⁸. »

Les débats entourant la ratification de la formule Fulton-Favreau mettent en exergue les clivages entre les deux partis, tout en recentrant la discussion sur le rapatriement de la Constitution. Rappelons que la formule donne au Parlement fédéral le pouvoir de modifier la Constitution, à certaines conditions. La plus importante est que les modifications touchant l'usage des langues et les compétences provinciales sont soumises à l'unanimité des provinces et du fédéral. Les autres modifications sont, pour leur part, soumises à la règle du consentement du deux tiers des provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne²⁹.

Comme nous l'avons vu au chapitre I, la ratification de la formule est inscrite au menu législatif de la session de 1965. Il faut noter que dès l'ouverture de la chambre, la question n'est abordée qu'indirectement, puisque dès que débute la session, alors que Daniel Johnson s'appête à commencer « la lutte-suicide » qu'il entend mener contre la formule, les libéraux évoquent le règlement pour empêcher

²⁷ Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Association des Diplômés de Polytechnique*, 14 février 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

²⁸ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1963*, 25 novembre 1963, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ - Québec. Il est pertinent de noter que Lesage continue d'énoncer ces idées pour toute la durée de son mandat, jusqu'en 1966. Voir aussi Jean Lesage, *Discours prononcé à l'Université de Victoria*, 23 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ- Québec.; Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Société Américaine des Rédacteurs de Journaux, Montréal*, 17 mai 1966, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/21), BANQ- Québec.

²⁹ Jacques-Yvan Morin, « Jean Lesage et le rapatriement de la constitution », dans Robert Comeau et Gilles Bourque (dir), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 119-120.

l'opposition de discuter directement d'un objet inscrit au menu législatif³⁰. Il s'agit vraisemblablement d'une tentative des libéraux de contrôler un débat dont l'initiative va malgré tout leur échapper dans les mois qui suivent, comme nous l'avons évoqué au chapitre I.

L'argumentation de Daniel Johnson et de l'UN est conséquente avec ce que nous avons établi au point précédent, c'est-à-dire que le Canada a besoin d'une nouvelle Constitution, et que, dans cette optique, le rapatriement de l'ancienne est une perte de temps³¹. Cela ne veut évidemment pas dire que le chef unioniste juge le processus inoffensif. Au contraire, il croit que

[le] grand vice de la formule Fulton-Favreau, c'est [qu'elle] s'obstine en effet, à l'encontre de la réalité la plus évidente, à ne reconnaître que des provinces absolument semblables les unes aux autres [...] elle subordonne toute extension éventuelle des pouvoirs du Québec au consentement et au concours législatif non seulement d'Ottawa, mais de toutes et chacune des autres provinces³².

Les propos de Johnson traduisent une vision désenchantée du fédéralisme des dernières années. Selon lui, la formule Fulton-Favreau la consacre et constitue pour le Québec une « camisole de force » impossible à enlever sans le bon vouloir du Canada anglais³³.

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la contestation gronde tant du côté de l'opposition que des milieux nationalistes de la société civile et force Jean Lesage à

³⁰ Il semblerait qu'il s'agirait d'un règlement de l'Assemblée législative qui n'est pas souvent évoqué par les parlementaires, mais que, selon le président, « du moment que mon attention est attirée sur le règlement, je n'ai pas d'autre alternative que d'appliquer le règlement qui est clair. Il est écrit en toutes lettres, qu'il est défendu de se référer à une affaire renvoyée en comité, inscrite au feuillet ou annoncée dans le feuillet, à moins que cette affaire et celle qui est en discussion ne soient fondées sur le même principe. » Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 5, 28 janvier 1965, p. 149.

³¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 5, 28 janvier 1965, p. 158.

³² Daniel Johnson, *Allocution prononcée à la 34^{ème} Conférence Couchiching sous les auspices de la SRC et The Canadian Institute of Public Affairs*, 5 août 1965, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

³³ Daniel Johnson, *Allocution prononcée à la Chambre de commerce de Québec*, 7 avril 1965, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

défendre la formule Fulton-Favreau, ce qu'il fait à plusieurs occasions. Pour lui, la dynamique du fédéralisme canadien joue en la faveur du gouvernement fédéral depuis plusieurs années, et la formule d'amendement proposée renverse cette tendance « au grand avantage des provinces³⁴. » Puisque la règle de l'unanimité prévaut pour tous les domaines touchant aux compétences des provinces, le Québec détiendrait un droit de veto effectif qui lui servirait bien à protéger ses droits, ce qui correspond à une nette amélioration de sa situation par rapport à celle du fédéralisme coopératif³⁵.

Le sujet de la ratification de la formule meurt au feuilleton de la session de 1965. La pression est maintenue sur le gouvernement au cours de la deuxième moitié de l'année et la contestation n'en démord pas et gagne les libéraux eux-mêmes, notamment ceux de la section jeunesse³⁶. Entre temps, Jean Lesage effectue à l'automne une tournée dans l'ouest du Canada afin d'y promouvoir la vision dualiste que la plupart des Québécois ont du pays. Fort de son expérience, qui semble avoir ébranlé l'impression d'ouverture à l'égard du Québec qu'il percevait chez les Canadiens anglais, Lesage remet en question pour la première fois la formule Fulton Favreau, ce qui se concrétise au début de l'année suivante³⁷. Son optimisme initial de Lesage devient tempéré de réalisme et il affirme qu'il ne pense pas, au sujet de l'amélioration du système fédéral canadien, « qu'il soit possible, à l'heure actuelle, dans l'état actuel des choses, d'aller beaucoup plus loin que ça, dans ce sens-là, quand on sait ce que pensent les autres provinces³⁸. »

³⁴ Jean Lesage, *Discours prononcé à la Chambre de Commerce de Québec*, 10 mars 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

³⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé au Club de réforme de Montréal*, 1^{er} mars 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

³⁶ Gérard Boismenu et François Rocher, « Une réforme constitutionnelle qui s'impose », dans Yves Bélanger et Dorval Brunelle (dir.) et al., *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1988, p. 184; Jacques-Yvan Morin, *loc. cit.*, p. 133-134.

³⁷ Jacques-Yvan Morin, *loc. cit.*, p. 83.

³⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 14, 16 février 1966, p. 592.

Plusieurs constats s'imposent lorsque l'on compare ses prises de position à celles de Daniel Johnson. Leurs interprétations de cette crise sont analogues. Les deux hommes font du maintien de l'autonomie provinciale la condition de l'épanouissement national, même si Lesage cherche à se distinguer en affirmant que sa position « est gouvernée par les conditions de la réalité dans laquelle nous vivons et non pas par des positions théoriques et abstraites comme celles qu'a prises [...] le chef de l'opposition³⁹. » En dépit d'un interlude optimiste du premier ministre lors des premières phases des débats sur la formule Fulton-Favreau, on constate que les deux chefs ont une vision similaire des problèmes du fédéralisme canadien du milieu des années 1960. Malgré tout, les mots employés par Johnson sont toujours beaucoup plus durs que ceux de Lesage, puisqu'ils dépeignent le gouvernement fédéral en antagoniste. En revanche, la principale différence réside dans les moyens à prendre pour assurer cette autonomie, qu'il convient maintenant d'expliquer.

2.2.2 Un statut particulier pour le Québec

Le rapprochement idéologique relatif entre Jean Lesage et Daniel Johnson n'est qu'un mirage lorsque l'on étudie leurs solutions respectives à la crise. En effet, on remarque dès 1963, du côté de l'opposition que les idées largement diffusées quelques années plus tard dans *Égalité ou indépendance* commencent à être énoncées de manière systématique. À l'ouverture de la session, Daniel Johnson déclare qu'« il ne reste que deux options possibles, entre lesquelles il faut choisir avant 1967 : ou bien nous serons maîtres de nos destinées dans le Québec et partenaires égaux dans la direction des affaires du pays, ou ce sera la séparation complète⁴⁰. » Pour ce faire on convoquerait une assemblée constituante où les « représentants des deux nations pourront préparer ensemble, sur un pied de parfaite égalité, une Constitution nouvelle,

³⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 69.

⁴⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 36.

taillée à la mesure des besoins d'aujourd'hui⁴¹. » Cette proposition, qui implique nécessairement l'octroi d'un statut particulier au Québec, en vertu du caractère binational du Canada — sans quoi il n'aura d'autre choix que de se séparer —, est répétée maintes fois par Johnson tout au long de la période en question⁴². L'initiative de l'opposition officielle s'inscrit dans cette optique lorsqu'elle propose une motion visant à convoquer les États généraux de la nation canadienne-française, où la plupart des députés unionistes reprennent l'essentiel des propos de leur chef⁴³. En somme, les unionistes croient qu'il faut plus qu'un simple « replâtrage » pour sauver le Canada de la fin qui le guette si le statu quo constitutionnel est maintenu. Ainsi, ils présentent leur parti comme celui « de la constitution nouvelle⁴⁴. »

Du côté de Jean Lesage, les propositions constitutionnelles ne vont pas aussi loin. Il faut souligner qu'en dépit des remises en question qui s'annoncent et des moments difficiles qu'elles entraîneront, il ne va jamais jusqu'à se faire le héraut d'une nouvelle Constitution⁴⁵. Il prévoit plutôt

l'avènement d'une Confédération *renouvelée* [nous mettons l'accent sur le terme] où le Québec sera considéré par tous les citoyens canadiens non seulement

⁴¹ Daniel Johnson, *Allocution prononcée sur le réseau français de télévision au sujet de la politique provinciale*, 4 février 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁴² Voir par exemple : Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 924; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 46; Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 63, 30 avril 1964, p. 2971-2972; Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'homme, 1965, 105 p.

⁴³ Par exemple Jean-Jacques Bertrand et Albert Gervais. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 52, 8 mai 1963, p. 1278-1283; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 60, 22 mai 1963, p. 1609-1615.

⁴⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 63, 30 avril 1964, p. 2971-2972.

⁴⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce de la Province de Québec*, 6 septembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

comme une province qui tient absolument à ses droits, mais qui se trouve aussi, par l'histoire et par la démographie, à être l'expression politique du Canada français⁴⁶.

Avec le terme « renouvelée », Jean Lesage se distancie clairement de la position des unionistes quand, en Chambre, il doute que « la convocation d'une constituante soit le bon moyen dans l'immédiat⁴⁷. » D'ailleurs, les libéraux mettent en application cette perspective lors du débat sur la motion de Jean-Jacques Bertrand pour convoquer des États généraux de la nation canadienne-française qui, pour les unionistes, aurait cherché à articuler les objectifs constitutionnels du Canada français dans l'éventualité d'une assemblée constituante binationale. Effectivement, le parti gouvernemental amende la motion de l'UN en oblitérant l'idée d'États généraux et en la remplaçant par la création du comité parlementaire de la Constitution⁴⁸. En contrepartie, il émane de Jean Lesage une vision dualiste du Canada, du même ordre que chez les unionistes.

Même s'il préfère ne pas s'avancer précisément sur les modalités de ce renouvellement constitutionnel⁴⁹, le premier ministre croit tout de même que « [le] succès d'une telle entreprise repose cependant sur la décentralisation des pouvoirs et sur la possibilité pour les gouvernements provinciaux de disposer de ressources financières suffisantes⁵⁰. » Il est intéressant de constater qu'au moment où il prononce ces mots, la préoccupation d'un repartage des pouvoirs émerge et côtoie celle des problèmes fiscaux, une question prioritaire lors du premier mandat de 1960-1962. Bien qu'avare de détails, Lesage ne laisse pas ses interlocuteurs complètement dans le

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 47.

⁴⁸ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 52, 8 mai 1963, p. 1293.

⁴⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 70.

⁵⁰ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université du Nouveau-Brunswick*, 10 octobre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

noir. Il écarte d'emblée les solutions situées aux extrêmes du spectre des possibles, soit la fusion du Québec dans un État canadien unitaire ou la séparation complète entre le Québec et le reste du Canada⁵¹. Dans ce dernier cas, il se distingue particulièrement du « Égalité ou indépendance » de Johnson, en laissant plutôt entendre que ce sont des arrangements comme le retrait optionnel des programmes conjoints qui permettraient éventuellement au Québec d'obtenir toute la place dont il a besoin pour mener à bien ses objectifs, et à finir par vivre selon un régime particulier⁵².

Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit d'une position à laquelle bon nombre de députés libéraux, tels que Paul Gérin-Lajoie (aussi ministre de l'Éducation) et Ernest Godbout souscrivent⁵³. Par contre, les positions d'autres responsables politiques libéraux, comme Pierre Laporte, alors ministre des Affaires municipales et des Affaires culturelles, indiquent un conflit de représentation au sein du PLQ⁵⁴. Laporte va nettement plus loin que son chef lorsqu'il dit du comité de la Constitution qu'il aura la tâche de « préparer les bases de ce Québec largement indépendant qui adhérera de son plein gré à ce qui deviendra une fédération des États indépendants du Canada⁵⁵. » Il se démarque encore plus lorsqu'il affirme devant

⁵¹ Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Empire Club et le Canadian Club à Toronto*, 16 novembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁵² BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 70; Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Empire Club et le Canadian Club à Toronto*, 16 novembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁵³ Pour Gérin-Lajoie, voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 933. Pour Godbout, voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 60, 22 mai 1963, p. 1606-1607.

⁵⁴ Bien que nous n'ayons pas relevé d'interventions en Chambre d'autres libéraux que Laporte sur le sujet, Jean-Charles Panneton place notamment René Lévesque et Georges-Émile Lapalme dans le camp nationaliste. Voir respectivement Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Montréal, Septentrion, 2012, p. 242-243; Jean-Charles Panneton, *Georges-Émile Lapalme. Précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 160-161.

⁵⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 56, 15 mai 1963, p. 1464.

l'Institut canadien des affaires publiques que les solutions constitutionnelles à proscrire sont au nombre de deux : la fusion dans l'ensemble canadien et le statu quo. À cet égard, sa position est semblable à celle de Daniel Johnson : il est d'avis que la séparation doit être considérée en ultime recours⁵⁶.

Ainsi, au-delà du consensus général de la classe politique sur la nécessité pour le Québec d'obtenir un statut particulier au sein du Canada, de nombreuses lignes de fractures apparaissent, tant entre les deux partis politiques qu'au sein du PLQ. Elles atteignent leur paroxysme lors du débat sur la formule Fulton-Favreau⁵⁷. Par exemple, contrant les objections de Daniel Johnson, qui doute que « d'avoir un veto pour Québec et dix pour les provinces et un gouvernement à majorité anglaise, ça nous donne un avantage de statut particulier⁵⁸ », Lesage affirme que

[si] le Québec un jour réclame un statut différent de celui des autres provinces, c'est par sa force politique, par sa fermeté et avec l'accord des autres provinces qu'il l'obtiendra. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et c'est celle où nous nous trouverons demain — quels que soient les textes législatifs et l'endroit où se trouve la constitution⁵⁹.

Autrement dit, Lesage considère les développements des dernières années au sein des relations fédérales-provinciales, où le Québec a eu gain de cause par la négociation, et ne croit pas que la révision constitutionnelle soit plus difficile qu'elle l'était alors⁶⁰.

C'est plus tard dans l'année, au cours d'une session parlementaire extraordinaire, le 22 octobre, que la formule revient à l'ordre du jour. Daniel Johnson

⁵⁶ Pierre Laporte, *Discours prononcé devant les membres de l'Institut canadien des affaires publiques*, 12 septembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/006), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁵⁷ Il est néanmoins pertinent de relever le fait qu'en regard de nos sources, le conflit de représentation entre les différents députés libéraux semble s'atténuer, au cours du débat sur la formule.

⁵⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 46, 3 mars 1965, p. 978.

⁵⁹ Jean Lesage, *Discours prononcé à la Chambre de Commerce de Québec*, 10 mars 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁰ Jean Lesage, *Discours prononcé au Club de réforme de Montréal*, 1^{er} mars 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

et Jean-Jacques Bertrand ont l'occasion pour la première fois d'affirmer dans l'enceinte parlementaire que la formule empêcherait nécessairement l'obtention éventuelle d'un statut particulier pour le Québec⁶¹. Ce qui ressort de l'intervention de Lesage à cette occasion — ainsi qu'à toutes les suivantes où il parle du sujet en tant que premier ministre —, c'est sa manière plus décomplexée et plus précise qu'auparavant d'évoquer le statut particulier souhaité pour le Québec⁶².

En fait, l'ensemble du débat politique augmente en intensité à l'orée de l'année électorale de 1966. Les libéraux, après avoir mis sur la glace, pour une durée indéterminée, la formule Fulton-Favreau, annoncent avec de plus en plus de vigueur leur volonté d'arracher ce statut particulier⁶³. Les unionistes, galvanisés par une victoire qui discrédite la voie que préconisaient jusque-là les libéraux, prononcent de plus en plus hardiment la doctrine de l'« égalité ou indépendance⁶⁴ ». Bien que le contexte préélectoral ait sans aucun doute quelque chose à voir dans cette situation, il est clair que les événements constitutionnels, à partir de l'année 1963, mènent les responsables politiques à énoncer leurs revendications constitutionnelles plus

⁶¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, cinquième session, no 1, 22 octobre 1965, p. 72-73.

⁶² *Ibid.*, p. 80-84; Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Ste-Foy*, 14 décembre 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Il parle spécifiquement de compétence exclusive du Québec pour ce qui relève de la politique sociale, de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'extension de ses pouvoirs dans le domaine des relations internationales.

⁶³ Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal*, 12 mars 1966, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Société Américaine des Rédacteurs de Journaux, Montréal*, 17 mai 1966, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/21), BANQ – Québec; Voir aussi les interventions de Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Ernest Godbout, Jean Lesage et Yves Gabias lors du comité des subsides des affaires fédérales-provinciales, parfois houleuses et versant dans l'injure : BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 22, 9 mars 1966, p. 1130-1155 et BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 23, 10 mars 1966, p. 1181-1223.

⁶⁴ *Ibid.*; Daniel Johnson, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Toronto*, 14 février 1966, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres de l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada*, 29 juillet 1966, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Richelieu-Montréal*, 19 mai 1966, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

fermement. C'est particulièrement vrai pour ce qui est des libéraux : la réaction de la population lors de l'épisode de la formule Fulton-Favreau les surprend et les force à composer avec la montée du sentiment nationaliste au Québec, dont il sera question incessamment.

2.3 Égalité ou... indépendance? (1967-1970)

Hormis les défaillances de la carte électorale⁶⁵ et la bonne campagne menée par l'UN⁶⁶, une des causes importantes de la victoire de ce parti aux élections de 1966 est la part non négligeable du vote que le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Ralliement national (RN) ont obtenue, principalement aux dépens du PLQ : 5,55 % et 3,21 % respectivement. Il s'agit pour Réjean Pelletier d'un catalyseur de la politique québécoise, puisque cette augmentation quantifiable de l'option indépendantiste force les autres partis politiques à adopter une position à cet égard⁶⁷. Le renversement de la dynamique parlementaire qui s'ensuit a certainement un impact sur la manière par laquelle les débats sont menés. Nous croyons que les changements qui s'opèrent au sein du Parlement, entre 1966 et 1970, sont aussi tributaires de la succession rapide de plusieurs événements reliés à la question, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Il convient cependant de rappeler que le contexte général du centenaire de la Confédération, en 1967, amène les responsables politiques de partout au pays à chercher une solution au problème constitutionnel. Caractérisée par un changement de premier ministre tant au niveau fédéral que provincial, la période est donc marquée par le processus de révision

⁶⁵ Réjean Pelletier, *Partis politiques et société québécoise de Duplessis à Bourassa 1944-1970*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, p. 303.

⁶⁶ Antoine Beaulieu-Claveau, « Un regard différent sur la victoire unioniste de 1966 », *Revue le Manuscrit*, Édition spéciale, Les années 1960 : perspectives de l'intérieur et de l'extérieur, hiver 2015, [en ligne], <<http://revuelemanuscrit.uqam.ca>>

⁶⁷ Réjean Pelletier, « Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale », *Bulletin d'histoire politique*, volume 22, no 3, printemps 2014, p. 70.

constitutionnelle au cours de plusieurs conférences impliquant tous les paliers de gouvernement.

Il va sans dire que les représentations symboliques et identitaires se rapportant au fédéralisme n'évoluent pas en vase clos. Par contre, elles semblent de plus en plus liées aux positions constitutionnelles des responsables politiques au fur et à mesure qu'elles se polarisent. C'est pourquoi il est pertinent ici de les traiter séparément, en fonction des lignes partisans. Nous parlerons d'abord du virage inconditionnellement fédéraliste du PLQ, puis de la montée de l'indépendantisme et enfin de la difficile position dans laquelle l'UN se retrouvera.

2.3.1 Les pérégrinations constitutionnelles du Parti libéral du Québec

Malgré la nécessaire remise en question qui a eu lieu au PLQ à la suite de la défaite électorale, le parti garde généralement le cap pour ce qui est des idées constitutionnelles. Autrement dit, la députation continue de promouvoir l'idée du statut particulier, mais on y retrouve différents degrés nationalistes. Par exemple, Paul Gérin-Lajoie reprend des idées énoncées par son chef lorsqu'il affirme que ce n'est pas avec un texte constitutionnel rigide que le Québec préservera son autonomie, mais que « c'est principalement par la force politique du Québec, par la détermination de ses citoyens, par la sincérité et l'action de ses hommes politiques que nous saurons l'assurer⁶⁸. » À l'inverse, François Aquin, toujours libéral, à la fin de l'année 1966, affirme

[qu'il] est donc nécessaire que de nombreux pouvoirs soient récupérés par le Québec pour atteindre cet objectif. Cette récupération amènera nécessairement une transformation constitutionnelle fondamentale et elle devra doter le Québec d'un statut juridique original, d'un statut propre, d'un statut bien à lui⁶⁹.

⁶⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 4, 7 décembre 1966, p. 130.

⁶⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 7, 13 décembre 1966, p. 274.

Par contre, il va plus loin en se demandant si « sera-ce l'État associé, sera-ce le statut particulier ⁷⁰ ? » Il envisage sans complexe un arrangement constitutionnel qui implique davantage d'autonomie pour le Québec que le statut particulier.

Ce n'est sans doute pas un hasard si quelques mois plus tard, Aquin devient le premier député ouvertement indépendantiste siégeant à l'Assemblée législative. En effet, la visite du général de Gaulle au Québec, en juillet 1967, avec son « Vive le Québec libre! » qu'il lance du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, galvanise les militants indépendantistes et plusieurs des éléments les plus nationalistes de la société québécoise, y compris ceux du PLQ. C'est pourquoi un groupe de députés dirigés par René Lévesque prépare un document proposant que le parti adopte la souveraineté-association comme politique constitutionnelle lors du congrès de la Fédération libérale du Québec, au mois d'octobre suivant⁷¹. Parallèlement, Paul Gérin-Lajoie précise de son côté les contours que devrait prendre le statut particulier que revendiquerait le PLQ auprès d'Ottawa, tout en rejetant le séparatisme de Lévesque⁷².

Au cours du congrès, les membres du parti rejettent définitivement la proposition de Lévesque et entérinent celle de Gérin-Lajoie. Même les éléments les plus nationalistes, comme Pierre Laporte, s'y rallient : « j'ai secondé encore la motion de Paul Gérin-Lajoie au nom de l'avenir. [...] Je crois à cet avenir dans un Canada nouveau et j'espère que vous participerez à cette foi collective⁷³. » Dans le contexte du rejet sans équivoque de la souveraineté, cette déclaration représente une véritable rupture par rapport à ce que nous avons déjà relevé précédemment chez Laporte. Le virage inconditionnellement fédéraliste est bien entamé, comme en témoigne le

⁷⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, Première session, no 7, 13 décembre 1966, p. 274.

⁷¹ François-Pierre Gingras, « La vision constitutionnelle de René Lévesque », dans Yves Bélanger et Michel Lévesque (dir), *René Lévesque. L'homme, la nation, la démocratie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 449.

⁷² Bruno Bouchard, *Trente ans d'imposture. Le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal, VLB éditeur, 1999, p. 27.

⁷³ Cité dans Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte...*, p. 344-345.

discours de Jean Lesage à la clôture du congrès, où il dit que « la séparation sous toutes ses formes est un signe de faiblesse, de faiblesse que je ne puis pas admettre parce qu'elle n'est pas digne des luttes épiques qu'ont menées en Amérique les gens de ma langue au cours des deux derniers siècles⁷⁴. »

Les libéraux sortent ragaillardis de cette épreuve. Dans les débats parlementaires des mois suivants, ils se targuent d'avoir une position constitutionnelle claire par rapport à celle des unionistes⁷⁵. Gérard D. Lévesque synthétise bien l'ensemble du discours libéral :

Qu'il y ait lieu d'améliorer notre système fédéral, oui. Qu'il y ait place pour certaines améliorations dans les relations fédérales-provinciales, oui. Qu'il y ait un partage des pouvoirs plus conforme à notre siècle, plus conforme à l'année 1968, soit. Mais cependant, lorsqu'on a choisi un système, lorsqu'on bénéficie d'un des meilleurs systèmes au monde, on ne doit pas le miner. On doit le supporter⁷⁶.

En d'autres mots, les libéraux montent en épingle le fait que l'UN soit à cheval entre le fédéralisme et l'indépendance, et insistent sur le caractère irresponsable d'une doctrine comme celle de l'égalité ou l'indépendance « qui [tient] à la fois de l'Opéra-Comique ou du Grand-Guignol⁷⁷. » Au premier chef des raisons de l'irresponsabilité de l'UN : l'incertitude économique supposément provoquée par l'ambiguïté constitutionnelle du gouvernement.

Cette période d'insistance sur le statut particulier est toutefois de courte durée. Si le congrès de 1967 est un premier pas vers le fédéralisme inconditionnel pour le

⁷⁴ Jean Lesage, *Discours prononcé à la clôture du congrès de la Fédération libérale du Québec*, 14 octobre 1967, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ- Québec.

⁷⁵ Nous pensons ici spécifiquement aux interventions de Lesage, mais aussi de Paul Gérin-Lajoie, Harry Blank et Yves Michaud. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 13, 12 mars 1968, p. 463; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 14, 14 mars 1968, p. 601 et p. 821; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 997-998.

⁷⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 14, 14 mars 1968, p. 580.

⁷⁷ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Club Richelieu-Hull, Montréal*, 30 mai 1967, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ- Québec.

PLQ, l'année 1968 consacre cet état de fait. La victoire écrasante aux élections fédérales de 1968 de Pierre Trudeau, qui avait à l'occasion du congrès susmentionné qualifié le statut particulier de « connerie » et de « fumisterie constitutionnelle », est la raison principale de cette cristallisation⁷⁸. Gérin-Lajoie lui-même affirme, quelques mois avant le congrès du PLQ de 1968, que l'expression « statut particulier » a été « galvaudée » et que le parti devrait adopter une position constitutionnelle compatible avec celle de Trudeau⁷⁹. Le statut particulier revendiqué par les libéraux est effectivement relégué aux oubliettes au cours de ce congrès et on laisse explicitement l'initiative à la direction du parti⁸⁰. À partir de ce moment, les références à cette prise de position passée sont, à toutes fins pratiques, absentes. La tendance observée lors de la session parlementaire de 1968 se poursuit à celle de 1969. La plupart des députés libéraux stipulent que bien que sans négliger « [d'explorer] de nouvelles avenues du côté constitutionnel, [...] la priorité n'est pas là; elle est d'ordre économique⁸¹. » En déplaçant les problèmes sur le plan économique, les députés libéraux ont changé de registre dans leur interprétation de la crise.

Notons toutefois qu'un nouveau partage des pouvoirs à la faveur du Québec est tout de même souhaité par le PLQ. Pierre Laporte, en 1969, est clair à ce sujet :

La province de Québec veut avoir tous les pouvoirs culturels, politiques, fiscaux et économiques dont elle a besoin pour s'épanouir complètement, basant son activité particulièrement sur la présence ici au Québec d'un peuple canadien-français⁸².

C'est une position qui s'apparente à celle du nouveau chef en 1970, Robert Bourassa :

Aussi, le Parti libéral du Québec s'est-il engagé publiquement et démocratiquement à rechercher en priorité un partage nouveau, plus précis et plus juste des ressources fiscales et des pouvoirs dans les domaines

⁷⁸ Bruno Bouchard, *op. cit.*, p. 34-37, Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte...*, p.347-351.

⁷⁹ Bruno Bouchard, *op. cit.*, p. 38-39.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 40.

⁸¹ Voir les interventions de Jean Lesage et d'Aimé Brisson: BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 3, 27 février 1969, p. 35 et p. 53.

⁸² BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 5, 5 mars 1969, p. 161.

constitutionnels suivants, à savoir : la politique économique, la sécurité sociale, les ententes internationales, la santé, etc⁸³.

À la lumière de ces représentations du fédéralisme, on comprend que le PLQ, inquiet de la montée de l'indépendantisme, déchiré par des tensions entre ses ailes nationaliste et fédéraliste, en soit venu à envisager très concrètement un statut particulier pour le Québec, puis, influencé par le « grand frère fédéral », a finalement adopté une position inconditionnellement fédéraliste. Il a manifestement cherché à tirer son épingle du jeu du débat constitutionnel en général en réussissant à se présenter comme le parti du Canada. Comme le dit Laporte en mars 1969, « [vous] avez l'option indépendantiste et vous avez l'option du Parti libéral⁸⁴. »

2.3.2 L'entrée de l'indépendantisme au Parlement

C'est une évidence qu'il vaut la peine de répéter dans le contexte de cette étude sur les responsables politiques québécois représentés à l'Assemblée législative : l'idée souverainiste ne fait pas subitement son apparition en 1967 lorsque René Lévesque fonde le Mouvement Souveraineté-Association. En 1960, le RIN est véritablement le premier mouvement, puis parti politique, à militer pour l'indépendance sur la base des postulats du néonationalisme, c'est-à-dire que le Québec est le territoire national des Canadiens français et son État, l'instrument par excellence de l'épanouissement de sa population⁸⁵. Comme nous l'avons vu, tous les partis politiques québécois depuis 1962 adhèrent à cette idée : le RIN ne fait que la

⁸³ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, cinquième session, no 3, 26 février 1970, p. 44.

⁸⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 5, 5 mars 1969, p. 169.

⁸⁵ Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill/Queen's University Press, 1985, p. 249-254. Voir aussi Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 113-114.

pousser à son extrême en réclamant un État souverain à part entière et en désirant le faire intervenir dans tous les aspects de la vie québécoise⁸⁶.

Force est de constater que les premières déclarations des acteurs qui nous intéressent, de François Aquin et de René Lévesque, s'inscrivent dans la lignée de cette idée. Aquin, au moment où il annonce en chambre qu'il quitte le PLQ parce qu'il n'a « pu, en conscience, approuver la déclaration du parti concernant le voyage du président de Gaulle sur la terre du Québec⁸⁷ », déclare que

le peuple québécois considère depuis quelques années que l'État du Québec est l'instrument unique de son progrès. À cet État québécois manque l'affirmation internationale, affirmation aussi vitale pour un peuple que l'est pour un homme le besoin de communiquer avec les autres. À cet État québécois manque la maturité d'un statut constitutionnel propre qui lui donnerait tous les outils nécessaires pour transformer sa situation dans le sens de l'humain et dans le sens de la liberté⁸⁸.

Lévesque, après sa démission du PLQ, émet lui aussi ce postulat à plus d'une occasion, notamment lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône de 1968 :

il faut absolument que nous nous donnions cet instrument indispensable, c'est-à-dire un État. Mais pas un tiers d'État. Un État cohérent et complet. Un État conforme à une société qui sort d'une longue impuissance qui n'était pas dans sa nature, mais qui était dans ce qui lui est arrivé. Un État, autrement dit, qui lui aussi soit normal. Et c'est ce que nous appelons, nous, un État souverain⁸⁹.

⁸⁶ Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 70

⁸⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 98, 3 août 1967, p. 4995.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 20, 26 mars 1968, p. 860-861. Voir aussi BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 8, 11 mars 1969, p. 257; René Lévesque, « Québec juin 69 », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 25 juin 1969, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 556; René Lévesque, « Placotez, placotez, petits "États" », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 13 août 1969, cité dans *ibid.*, p. 586; René Lévesque, « La reddition tranquille s'accroît », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 17 décembre 1969, cité dans *ibid.*, p. 663; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, Cinquième session, no 8, 6 mars 1970, p. 221; René Lévesque, *Discours prononcé lors du congrès de fondation du Parti québécois*, 14 octobre 1968, Fonds René Lévesque (P18, S2, SS2, SSS1, D32), BANQ – Montréal.

Or, l'atteinte de cet objectif, même dans une version édulcorée, est tout simplement impossible. Autrement dit, la crise du fédéralisme rend la survie du Canada et l'épanouissement du Québec improbable. En septembre 1967, quelques mois avant l'enclenchement du processus de révision constitutionnelle, Lévesque prédit que même si le Québec persistait dans cette voie de la révision des cadres actuels, « dans cent ans il ne serait pas encore sorti du bois⁹⁰. » Lévesque croit, comme Daniel Johnson des années auparavant, que la cohabitation entre deux nations empêche aussi la majorité anglophone de parvenir à ses fins, elle qui voudrait « simplifier, [...] rationaliser, [...] centraliser comme elle voudrait des institutions qui lui apparaissent, à elle aussi, désuètes⁹¹. »

Ce n'est pas seulement avec ce postulat que l'on peut tracer des parallèles entre les représentations de l'UN et celle des indépendantistes, mais aussi avec les moyens préconisés pour en arriver à l'objectif. À la différence des unionistes, qui ne veulent l'indépendance qu'en ultime recours à la suite de l'échec des négociations avec le reste du Canada, René Lévesque soutient qu'il faut d'abord proclamer la souveraineté pour ensuite négocier un nouvel accord⁹². Il est intéressant de noter que cette proposition est bien plus logique à ses yeux puisqu'elle se fonde sur les grands courants qui influencent tous les peuples « dans ces directions nouvelles et complémentaires à la fois; d'abord, d'être chacun maître chez soi et puis, tous, de plus en plus, rapprochés par des accords de communauté économique⁹³. » Le pari

⁹⁰ René Lévesque, « Nous sommes des Québécois », dans Michel Lévesque et Rachel Casaubon, *René Lévesque. Textes et entrevues, 1960-1987*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 59. Notons que ce texte a d'abord été présenté au Comité des affaires constitutionnelles de la Fédération libérale du Québec, pour être inséré plus tard dans *Option Québec*. Voir René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 175 p.

⁹¹ René Lévesque, « Nous sommes des Québécois », *op. cit.*, p. 60.

⁹² René Lévesque, « Comment y arriver? Comment faire face à la période de transition? », dans Michel Lévesque et Rachel Casaubon, *René Lévesque. Textes et entrevues, 1960-1987*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 68-71. Ce texte constitue en fait la première version de la deuxième partie d'*Option Québec*.

⁹³ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, cinquième session, no 8, 6 mars 1970, p. 221.

derrière cette proposition est que la majorité anglophone a tout intérêt à négocier un nouvel accord avec le Québec, même s'il proclame sa souveraineté, d'un point de vue économique certes, mais aussi pour en quelque sorte préserver l'identité canadienne et prévenir son éventuelle annexion aux États-Unis⁹⁴. En somme, Lévesque suggère

un régime permettant à nos deux majorités de s'extraire de cadres fédéraux archaïques, où nos deux « personnalités » bien distinctes se paralysent mutuellement à force de faire semblant d'en avoir une autre en commun. Un régime dans lequel deux nations [...] s'associeraient librement dans une adaptation originale de la formule courante des marchés communs, formant un ensemble qui pourrait, par exemple, et fort précisément, s'appeler l'Union Canadienne⁹⁵.

C'est donc fondamentalement l'idée de Daniel Johnson, celle d'une nouvelle constitution qui permettra l'atteinte de l'égalité, qui est reprise par les souverainistes du parlement. Toutefois, les arrangements constitutionnels pour y arriver sont clairement indiqués et regroupés sous la formule de la souveraineté-association.

2.3.3 L'Union nationale entre l'arbre et l'écorce

Face à la recomposition des termes du débat constitutionnel et les ramifications qu'elle entraîne chez les forces politiques québécoises, force est de constater que l'UN peine à s'adapter. Alors qu'elle forme le gouvernement, son discours semble, à tout le moins, conséquent avec ce que nous avons relevé pour les années où elle se trouve dans l'opposition. Pendant que Daniel Johnson est premier ministre, il continue de marteler que de simples retouches à la constitution de 1867 ne suffisent pas et il insiste sur la nécessité d'en refaire une nouvelle⁹⁶.

⁹⁴ René Lévesque, « Deux États souverains économiquement associés », *Dimanche-Matin*, 12 novembre 1967, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *op. cit.*, p. 390.

⁹⁵ René Lévesque, « Nous sommes des Québécois », *op. cit.*, p. 64.

⁹⁶ Notamment à la conférence sur la Confédération de demain en 1967, dont le texte de l'allocation se trouve dans BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 4, 12-13. Voir aussi Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès international des Clubs Richelieu*, 2 septembre 1967, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

À la conférence fédérale-provinciale de février 1968, où le processus de révision de la constitution est bel et bien enclenché, Johnson répète ce postulat et formule précisément les demandes du Québec. Au centre se trouve un nouveau partage clair des pouvoirs dans les secteurs de la sécurité sociale, des relations internationales, de l'éducation, de la santé et des pouvoirs résiduels. De plus, il est essentiel que la nouvelle Constitution reconnaisse la dualité linguistique, culturelle et politique du Canada⁹⁷. Sans brandir directement la menace d'indépendance, le premier ministre québécois dit tout de même qu'il « n'est aucunement nécessaire de détruire le Canada à dix pour faire le Canada à deux, mais qu'il est devenu indispensable et urgent de faire le Canada à deux pour maintenir le Canada à dix⁹⁸. »

On ne peut que constater que la position des responsables politiques unionistes reste immuable pendant qu'ils sont au gouvernement. En 1970, le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Masse insiste sur ces mêmes aspects et ajoute que

[s'il] n'y a pas une nouvelle répartition des juridictions, le gouvernement des provinces ne sera plus bientôt qu'un simple gouvernement municipal et le pouvoir central deviendra l'unique dirigeant du Canada. Alors, à ce moment-là, le Québec considérera qu'il n'aura plus les moyens nécessaires de protéger son identité propre et qu'il devra les prendre à son propre chef⁹⁹.

Ce genre de menaces est brandi tout au long du mandat par différents députés unionistes, même après la mort de Daniel Johnson¹⁰⁰. Jean-Jacques Bertrand, quoique bien moins prompt que son prédécesseur à marteler le clou du dualisme, ne se gêne

⁹⁷ Allocution d'ouverture de Daniel Johnson à la conférence d'Ottawa, 5 février 1968, disponible dans BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 31-33.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 32.

⁹⁹ Marcel Masse, *Allocution prononcée au Collège Glendon de Toronto*, 9 février 1970, Fonds Marcel Masse (P787, 5), BANQ- Québec.

¹⁰⁰ Notamment par les députés Marcel-R. Plamondon et Philippe Demers lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône de 1969. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, Comité de la constitution (2), 4 décembre 1968, p. 24; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, Quatrième session, no 10, 13 mars 1969, p. 351.

pas pour dénoncer l'attitude « arrogante et impérialiste¹⁰¹ » du gouvernement fédéral sous Trudeau. Bien qu'il n'évoque pas l'indépendance lors de ses allocutions au cours des conférences fédérales-provinciales, il lui arrive de le faire à d'autres occasions, par exemple lors d'un dîner-bénéfice du parti¹⁰². Il faut dire que Bertrand n'a probablement pas le choix de maintenir la même ligne devant les militants de son parti, apparemment divisé entre une aile fédéraliste et une autre nationaliste¹⁰³.

En somme, les unionistes semblent forcés de maintenir une position constitutionnelle dépassée par l'évolution du contexte politique canadien. Un élément important de ce contexte est sans doute la montée de l'indépendantisme dans la société québécoise, mais il faut aussi mentionner le durcissement du fédéral à l'égard des revendications québécoises lors de l'ascension de Trudeau¹⁰⁴. Un durcissement qui se traduit par une certaine perte de crédibilité de la proposition des chefs unionistes, surtout après la joute télévisée entre Trudeau et Johnson à la conférence de février 1968 que le premier remporte haut la main¹⁰⁵. Ajoutons que l'accumulation des revers du Québec sous l'UN au fil des conférences fédérales-provinciales tend à révéler que la menace d'indépendance s'avère surtout être un bluff, comme le dit Éric

¹⁰¹ Jean-Jacques Bertrand, *Déclaration prononcée à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1968*, 4 novembre 1968, Fonds Jean-Jacques Bertrand (P669, 15/9), BANQ-Québec.

¹⁰² Jean-Jacques Bertrand, *Allocution prononcée lors d'un dîner-bénéfice de l'Union nationale au Château Frontenac*, 30 mars 1969, Fonds Jean-Jacques Bertrand (P669, 13/8), BANQ-Québec.

¹⁰³ Éric Bélanger, « 'Égalité ou indépendance'. L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol.2, no 1, 1999, p. 128 ; Mario Cardinal, Vincent Lemieux, Florian Sauvageau, *op. cit.*, p. 47-52.

¹⁰⁴ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 10-16 et 134; Miriam Smith, « Le choc des identités au Canada : du rejet de la dualité à la quête d'une identité plurielle », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 90-91.

¹⁰⁵ Guy Laforest, « Une joute mémorable et ses lendemains : la conférence constitutionnelle de février 1968 », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 189-190.

Bélanger¹⁰⁶. L'UN est réduite à se proposer comme le parti de la troisième voie, entre un PLQ et un PQ polarisés, comme l'indique avec éloquence Jean-Jacques Bertrand :

Entre l'aventure et la servitude s'ouvre toute grande la voie de la raison. Cette voie n'est pas un couloir. Elle est large et vaste comme la pensée québécoise. Elle ne frôle pas les précipices. Elle les évite. Elle ne court ni à l'aventure et au désastre, ni à l'abandon et à l'esclavage. Ce n'est ni la voie du renoncement ni la voie de l'intolérance. C'est la grande voie de la tradition québécoise de compréhension, de persévérance, de liberté¹⁰⁷.

À la lumière de la débandade électorale de 1970 pour l'UN – qui s'explique aussi par d'autres facteurs comme le débat sur la loi 63¹⁰⁸ – il y a lieu de croire que les représentations véhiculées par les responsables politiques du PQ et du PLQ ont acquis une plus grande importance au sein de la population québécoise.

2.4 Un sentiment de déjà-vu (1970-1971)

À la suite des élections québécoises de 1970, le processus de révision constitutionnelle entre dans sa dernière étape, dans la mesure où c'est ainsi que les responsables politiques fédéraux et provinciaux l'envisagent. Le côté fédéral est encouragé par la perspective de rallier le gouvernement du Québec, dirigé maintenant par un Robert Bourassa perçu comme plus conciliant que ses prédécesseurs, et qui manifeste la volonté d'en finir rapidement avec la question constitutionnelle¹⁰⁹. C'est sans compter sur le fait que, malgré le changement de régime, la priorité du Québec demeure un nouveau partage des pouvoirs, tandis que celle du fédéral est le rapatriement de la Constitution et l'ajout d'une charte des droits et libertés. Le

¹⁰⁶ Éric Bélanger, *loc. cit.*, p. 133-135.

¹⁰⁷ Jean-Jacques Bertrand, *Allocution prononcée au dîner-bénéfice de l'Union nationale à l'hôtel Reine-Élisabeth*, 22 février 1970, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

¹⁰⁸ L'UN perd effectivement le support des forces nationalistes par l'introduction de cette loi à la fin de l'année 1969, qui confirmait notamment le libre-choix de la langue d'enseignement. Voir Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 143.

¹⁰⁹ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, p. 83-84; Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 203.

processus qui mène à la Conférence de Victoria – et le rejet par le Québec de la charte qui en est issue – se déploie dans un contexte fort particulier où s’enclenche la recomposition des forces politiques québécoises de façon irréversible¹¹⁰. Pendant cette période marquée par une des plus importantes crises que le Québec ait connu – la crise d’Octobre —, la possibilité, plus que jamais envisageable, d’un règlement du dossier constitutionnel amène les responsables politiques québécois à exprimer des représentations du fédéralisme plus éclatées que jamais. Il convient donc de les analyser en deux temps, qui correspondent aux deux sessions parlementaires de cette période.

2.4.1 À l’heure de l’éclatement : le fédéralisme rentable

L’expression employée par le nouveau gouvernement du Québec pour décrire son approche des relations fédérales-provinciales est « fédéralisme rentable ». Le ministre des Affaires intergouvernementales, Gérard D. Lévesque, articule les objectifs de cette politique en juillet 1970, lors de l’étude des crédits du ministère :

nous croyons à un fédéralisme où nous pouvons dialoguer, où nous pouvons améliorer nos positions, où nous pouvons retirer pour le Québec les avantages qui lui reviennent, et, en même temps essayer, dans une constitution renouvelée, de préciser davantage les champs de juridiction de chacun, afin d’éviter les désaccords, les faits accomplis, tout en pratiquant une politique de présence, une politique de dialogue, avec fermeté, mais en mettant de côté toute bataille ou guerre stérile, inutile, sur des choses absolument secondaires¹¹¹.

Les idées du PLQ lors de son passage de l’autre côté du salon vert survivent, soit l’espoir d’obtenir pour le Québec des arrangements – constitutionnels ou

¹¹⁰ C’est en terme de représentation à l’Assemblée nationale que ce phénomène est particulièrement probant. Avant les élections, l’UN possédait 56 sièges, le PLQ 50 et René Lévesque et Yves Michaud – qui a démissionné du PLQ car il était en désaccord avec la position du parti à l’égard du projet de loi 63 – siégeaient comme péquistes et indépendants, respectivement. Après les élections, le PLQ remporte 72 sièges avec 45,4% du vote, le PQ 7 sièges avec 23,1%, l’UN 17 sièges avec 19,6% et le RC 12 sièges avec 11,1 %. Voir Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 719.

¹¹¹ BAN, *Débats de l’Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, *Commission permanente des Affaires intergouvernementales*, no 15, 7 juillet 1970, B-701-B-702.

administratifs — qui lui permettront de s'épanouir tout en maintenant à tout prix le lien fédératif. Il est intéressant de noter qu'à la base de cette idée se trouve aussi la priorité donnée à l'économie, dont nous avons noté l'émergence chez les libéraux à partir de 1968. Bourassa dit lui même « que le fédéralisme peut être rentable pour le Québec, parce que nous considérons que l'une des raisons d'être du fédéralisme, c'est la redistribution de la richesse¹¹². » Cependant, à la conférence constitutionnelle de septembre 1970, il formule des revendications qui s'inscrivent dans la continuité des gouvernements précédents en disant que la priorité doit être donnée au partage des pouvoirs et à la reconsidération du pouvoir de dépenser dans les domaines provinciaux du gouvernement fédéral¹¹³.

Cette position pour le moins ambivalente s'explique certainement par le fait que le PLQ continue à l'interne d'être aux prises avec un conflit de représentation du fédéralisme. En effet, des ministres importants comme Jean-Paul L'Allier aux Communications et Claude Castonguay à la Santé et aux Services sociaux sont reconnus pour appartenir à l'aile nationaliste. Les débats survenant au parlement à la suite de la crise d'Octobre permettent de mieux comprendre le conflit. Par exemple, Castonguay va particulièrement à l'encontre du postulat de son chef lorsqu'il affirme que les enjeux soulevés par la question constitutionnelle ne sauraient être réglés par le simple développement économique, même s'il devenait plus facile¹¹⁴. Léo Pearson va encore plus loin en affirmant que « [les] Québécois, M. le Président, se cherchent un

¹¹² *Ibid.*, p. B-707.

¹¹³ Au premier chef, les secteurs d'intervention traditionnels, soit la politique sociale, les relations internationales, l'immigration et les communications. Voir Robert Bourassa, *Déclaration de Robert Bourassa à la conférence constitutionnelle de septembre 1970*, 14 septembre 1970, Fonds Robert Bourassa (P705, 103/50), BANQ - Québec.

¹¹⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 27, 17 novembre 1970, p. 1595.

pays. Ce pays sera la confédération ou le Québec seul. Tant que ce problème ne sera pas réglé, nous serons témoins de soubresauts¹¹⁵. »

Du côté du PQ, l'arrivée d'une nouvelle députation ne change en rien la rhétorique que nous avons identifiée avant l'élection de 1970. On relève effectivement le même genre de représentations de l'avenir politique où la souveraineté assure « l'ordre, la paix, la dignité et la justice¹¹⁶ », comme le dit le chef parlementaire Camille Laurin. Il est cependant pertinent de noter qu'en 1970, le PQ, par la bouche de Marcel Léger, offre sa pleine collaboration au gouvernement libéral pour « résoudre la partie des problèmes qu'il peut régler avec les pouvoirs qu'il possède¹¹⁷. » Quant à l'UN, sa position ne change pas outre mesure : on déplore le manque de fermeté du gouvernement libéral¹¹⁸ tout en accusant les péquistes d'être trop radicaux¹¹⁹.

Du côté du Ralliement des créditistes (RC), force est de constater qu'il prend rarement position sur les débats constitutionnels, considérant qu'il a deux fois plus de députés que le PQ. C'est que, selon Jacques Hamel et Yvon Thériault, contrairement aux deux autres partis d'opposition, les créditistes assument une fonction tribunitienne à l'Assemblée nationale en se faisant les porte-parole des « gens du peuple » pris au dépourvu devant le « monstre bureaucratique » que représente l'État québécois. Ils priorisent donc des interventions sur un ensemble de sujets qui ne

¹¹⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 30, 20 novembre 1970, p. 1706.

¹¹⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 25, 12 novembre 1970, p. 1531.

¹¹⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 27, 17 novembre 1970, p. 1599. Voir aussi l'intervention de Laurin cité plus haut où il prononce des paroles semblables.

¹¹⁸ Comme le dit Marcel Masse au comité des subsides des Affaires intergouvernementales. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, *Commission permanente des Affaires intergouvernementales*, no 15, 7 juillet 1970, p. B-703.

¹¹⁹ Comme le sous-entend Jean-Jacques Bertrand lorsqu'il en appelle à la « modération ». Voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 24, 11 novembre 1970, p. 1495.

comprend pas forcément les relations fédérales-provinciales¹²⁰. Néanmoins, on peut relever le fait que Fabien Roy affirme que « [nous] n'avons pas de permission à demander dans les cadres de ce que la Constitution nous permet » et que « l'indépendance réelle réside dans des réformes économiques, dans des réformes politiques et sociales¹²¹. » Il n'en demeure pas moins qu'en 1971, devant la Commission parlementaire de la Constitution, le chef Camil Samson propose carrément l'adoption d'une constitution nouvelle qui donnerait expressément aux provinces le droit à l'autodétermination, le contrôle sur son crédit, son commerce, son immigration et sa fiscalité. Le RC propose aussi de transformer le Sénat en chambre des États, où les provinces nommeraient leurs représentants¹²².

2.4.2 Vers Victoria

Cette proposition du RC survient après la conférence constitutionnelle de février 1971, où le gouvernement du Québec consent à discuter d'une formule d'amendement à la Constitution sous la pression de tous ses autres interlocuteurs. Il faut toutefois noter que le gouvernement québécois continue d'exiger des garanties au chapitre de la politique sociale. Cependant, au terme des travaux, les provinces arrivent à un accord de principe sur la formule d'amendement, sans pour autant avoir progressé sur le dossier du partage des pouvoirs¹²³. Entre la fin de cette conférence et celle de Victoria, en juin, tous les partis d'opposition au Québec manifestent leur rejet d'une formule d'amendement sans avoir obtenu un nouveau partage des pouvoirs,

¹²⁰ Jacques Hamel et Yvon Thériault, « La fonction tribunitienne et la députation créditiste à l'Assemblée nationale du Québec : 1970-3 », *Revue canadienne de science politique*, vol 8, no 1, 1975, p. 6-7.

¹²¹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 30, 20 novembre 1970, p. 1723.

¹²² BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1277-B-1278.

¹²³ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 212-216.

tant en chambre que devant la Commission de la Constitution¹²⁴. Au cours d'une des réunions de cette dernière, il est frappant de remarquer à quel point tous les députés d'opposition partagent ce postulat, ancré au cœur de leur position constitutionnelle respective. Le premier ministre se contente, quant à lui, de répéter que l'ordre du jour de Victoria n'est pas encore fixé et qu'il serait présomptueux de commenter l'avenir avant d'avoir vu le résultat des négociations¹²⁵. Fait important à relever, alors que Bourassa, par rapport à ses prédécesseurs, s'était toujours montré discret sur le problème de la dualité canadienne, il mentionne maintenant que « [le] problème d'une définition plus précise de la société québécoise dans l'ensemble fédéral canadien demeure fondamental¹²⁶. » Cette interprétation de la crise du fédéralisme vient, dans les circonstances, nuancer la notion de « virage économique » du PLQ que nous avons relevée lors des années précédentes.

C'est dans cet esprit que se déroule la conférence de Victoria. La charte en découlant fut rejetée par Québec en raison de l'imprécision de deux articles concernant la politique sociale, mais aussi parce qu'elle ne contenait aucune référence à la communauté politique québécoise, rappelons-le¹²⁷. L'échec est reconnu par tous les partis politiques et chacun en tire ses propres conclusions. Bourassa réaffirme que le fédéralisme demeure le meilleur régime pour le Québec, mais qu'il doit être décentralisé pour laisser une plus grande liberté d'action aux provinces. Il en profite pour dire que la décision du Québec « fait appel à la capacité d'innovation et à la

¹²⁴ Pour Jean-Jacques Bertrand, voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1273. Pour Fabien Roy, voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2254. Pour Camille Laurin, voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1279.

¹²⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1273-B-1315.

¹²⁶ *Ibid.*, p.1274.

¹²⁷ François Rocher, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 26-27.

détermination de tous les Canadiens et les incite à poursuivre la tâche qu'ils ont entreprise pour donner au Canada une Constitution vraiment moderne¹²⁸. » Bertrand reprend un ancien thème, évoqué par son parti près de dix ans auparavant, en pointant du doigt le gouvernement fédéral qui abuse de son pouvoir de dépenser pour « intervenir sans scrupule dans toutes sortes de domaines provinciaux. Il s'en sert comme d'une Constitution parallèle ou clandestine qui lui permettrait de contourner et d'annuler à toutes fins pratiques la Constitution officielle¹²⁹. » Absent de son discours : la menace d'indépendance, qui, en regard de nos sources, semble avoir été largement abandonnée depuis le début de la période.

Les créditistes, fidèles à leur fonction tribunitienne, en profitent pour exiger que le dossier constitutionnel revienne entre les mains du peuple. Ils suggèrent aussi de rendre la Commission parlementaire de la Constitution itinérante pour qu'elle consulte les régions de la province pour élaborer une nouvelle constitution, qui serait soumise à la population par référendum¹³⁰. Quant au PQ, c'est sans surprise que ses représentants voient dans l'échec du processus de révision constitutionnelle le signe que

le Québec doit maintenant se donner les pouvoirs et les ressources que le Canada anglophone vient de lui refuser soit en se hâtant d'occuper les champs qui sont les siens, soit en mettant le fédéral lui-même devant le fait accompli, mais surtout en se mettant au travail lui-même pour écrire sa nouvelle constitution et se donner cette liberté que maintenant, il est évident, le Canada anglophone ne veut plus lui donner¹³¹.

C'est donc dire que l'échec de Victoria représente un point tournant qui permet la cristallisation des positions constitutionnelles et, par le fait même, des représentations

¹²⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 64, 23 juin 1971, p. 2739.

¹²⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 64, 23 juin 1971, p. 2740.

¹³⁰ Voir les interventions de Camil Samson et de Bernard Dumont : BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 60, 17 juin 1971, p. 2592.

¹³¹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 64, 23 juin 1971, p. 2742.

du fédéralisme. Force est de constater qu'au-delà des positions en apparence mitigées de l'UN et du RC, cette crise est bien emblématique de la polarisation du débat constitutionnel québécois et des représentations symboliques et identitaires du fédéralisme qui en découle.

2.5 Conclusion

Nous pouvons dire que la division de notre analyse en fonction des différentes législatures s'avère sensée parce qu'elle reflète bien les différentes dynamiques que nous avons identifiées au sein du débat constitutionnel québécois. Cette division au provincial trouve également écho du côté du gouvernement fédéral, où il est davantage question de son attitude face aux revendications du Québec, phénomène que nous avons exposé au chapitre I. Ainsi, la période 1960-1962 oppose l'incompréhension de Diefenbaker à l'autonomisme québécois. 1963-1966 montre une certaine ouverture de la part de Lester B. Pearson face à la volonté d'égalité du Québec. Enfin, 1967-1971 met en scène la fermeture de Pierre Trudeau d'un côté et la polarisation constitutionnelle des responsables politiques québécois de l'autre, tant au cours du mandat unioniste que du libéral. L'ancrage des représentations du fédéralisme au contexte politique prend alors tout son sens. C'est ainsi que les partis politiques interprètent la crise constitutionnelle de différentes manières au cours de la période. Le problème, vu d'abord comme fiscal au début de la décennie, porte de plus en plus sur le partage des compétences et la dynamique des relations fédérales-provinciales. À la fin de la période à l'étude, on connaît à nouveau un éclatement du spectre des représentations avec le PLQ et le PQ aux extrêmes, le premier insistant sur le caractère économique des problèmes, le second portant son analyse sur des aspects beaucoup plus fondamentaux et identitaires.

Il faut aussi dire que ces représentations symboliques et identitaires sont profondément arrimées aux positions constitutionnelles des responsables politiques québécois. Cela est particulièrement vrai pour celles portant sur l'avenir politique du Québec et du Canada, au point où ces représentations sont parfois elles-mêmes une version imagée de la position de celui l'énonçant. Quant à celles concernant ce qu'il convient de nommer « la situation actuelle », il est intéressant de noter que tous les partis politiques ont manifesté une attitude à tout le moins critique du fonctionnement du fédéralisme. Il ne s'agit pas d'une grande surprise pour ce qui est des péquistes, mais il faut relever que même les députés les plus fédéralistes du PLQ laissent entendre qu'il y a place à l'amélioration. C'est donc dire que le conflit constitutionnel est vecteur de bouleversements sur le plan identitaire, puisque l'ensemble de la classe politique québécoise remet en question le système fédéral.

Nous pouvons d'ailleurs observer une augmentation en intensité de cette critique du fédéralisme, tant par le PLQ que l'UN, mais qui finit par s'estomper au fur et à mesure que l'idée d'indépendantisme prend de l'importance dans la province, surtout à partir du moment où le PQ récolte la faveur de près du quart des électeurs. Il est aussi étonnant de voir à quel point ce qui s'apparente à un certain consensus sur la politique constitutionnelle — soit de protéger l'autonomie de la province, puis d'obtenir un statut particulier pour elle — s'effrite à une vitesse accélérée au moment où les deux grands partis ne peuvent plus ignorer la question de l'indépendance. Le fait que Robert Bourassa refuse de signer la Charte de Victoria est significatif, mais ne change rien au fait que les représentations du PLQ sont d'un tout autre registre que celles du PQ.

Enfin, la manière par laquelle on véhicule la notion de dualité canadienne en même temps que les représentations du fédéralisme donne un indice de l'entremêlement de ces dernières avec celles portant sur le rapport au Soi et à l'Autre. C'est ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III

LE RAPPORT AU SOI ET À L'AUTRE

Nous l'avons vu, la notion de dualisme se retrouve fréquemment au cœur des représentations du fédéralisme canadien. Cela n'est guère étonnant puisque cette idée que le Canada tel qu'il existe depuis 1867 est le résultat d'un pacte entre les deux peuples fondateurs est une idée qui est en vogue depuis les premières décennies de la Confédération¹. Le politologue Kenneth McRoberts souligne qu'au tournant des années 1960, cette notion se révèle être une vérité incontournable pour les Canadiens français du Québec². Le fait qu'un document d'importance comme le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, ou Commission Tremblay, la reconduise en démontre à notre avis toute la force³. Même à l'échelle du Canada, le concept de dualisme gagne en popularité au fur et à mesure que les anglophones se familiarisent avec la vision canadienne-française du Canada⁴.

¹ Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 90-91; Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le Pacte entre les deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999, p. 17-23.

² Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal, Boréal, 1999, p. 46-47.

³ Jules Racine Saint-Jacques, « Représentations et usages parlementaires du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953 à 1962) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no 3, p. 68; Gérard Boismenu, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien: la vision de la Commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, volume 16, no 1, automne 2007, p. 22-23.

⁴ Comme en atteste d'ailleurs une production intellectuelle Anglophone accrue sur le sujet. Voir par exemple Mason Wade, *Canadian Dualism : Studies of French-English Relations*, Toronto, University of Toronto Press, 1960, 427 p. Sur la prise de conscience des Anglophones en général, voir José Igartua, *The Other Quiet Revolution. National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 193-195; Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, p. 63-75.

Pour toutes ces raisons, il est raisonnable de penser que le dualisme constitue l'une des données essentielles du rapport au Soi et à l'Autre, comme se le représentent les responsables politiques québécois, surtout ceux canadiens-français. Il convient donc de regarder plus en détail les tenants et aboutissants de ce rapport entretenu par les acteurs étudiés au sein du débat constitutionnel pour prendre la pleine mesure de son importance. Notons que l'Autre dont il est question ici est déterminé en fonction de ce dualisme, soit les Anglo-Canadiens. Nos recherches révèlent que lors des débats sur la question constitutionnelle, la notion du pacte entre les deux peuples fondateurs est si forte que les ressortissants des communautés issues de l'immigration y sont pratiquement invisibles. Il en va de même pour les Autochtones dont la contribution à la fondation du Canada est oblitérée, puisqu'ils ne sont jamais mentionnés par les responsables politiques québécois⁵.

Il est possible de considérer ces rapports de deux manières, qui s'enchaînent mutuellement. La première concerne la perception qu'ont les responsables politiques du rôle des États fédéral et provincial et du dualisme canadien sous la forme de l'appartenance à une communauté étatique. La seconde concerne l'interprétation qu'ils font de l'attitude des Anglophones du Canada face aux revendications québécoises. Nous verrons qu'en plus d'être intrinsèquement liées l'une à l'autre en articulant un rapport aux Anglo-Canadiens relativement complet, ces deux facettes sont également liées aux représentations du fédéralisme et aux prises de position constitutionnelles dont il est question au chapitre précédent.

⁵ Il faut dire que ces derniers n'articulent un discours revendicateur qu'à partir du moment où le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien Jean Chrétien dépose son Livre blanc sur la politique indienne en 1969. Voir « Introduction », dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon (dir), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 24.

3.1 L'appartenance à une communauté étatique

Un des facteurs nouveaux du débat constitutionnel des années 1960, nous l'avons déjà souligné, est la diffusion progressive dans le monde politique d'une nouvelle conception du nationalisme, qui mène tous les gouvernements à s'opposer aux empiètements de l'État central dans ses champs de compétence. Nous avons vu que le gouvernement de Maurice Duplessis était certes animé de la volonté de protéger les compétences constitutionnelles québécoises du centralisme d'Ottawa, mais cette défense des compétences du Québec s'accompagne désormais dans les années 1960 d'une nouvelle conception de l'État, qui devient non plus simplement provincial, mais national, et par conséquent garant de l'épanouissement des Canadiens français.

L'objectif de cette section est de retracer l'évolution de l'attitude des responsables politiques à l'égard du rôle de l'État québécois, particulièrement dans leur opposition à celui de l'État fédéral qui, nous le verrons, est de plus en plus considéré comme l'État national des Anglo-Canadiens. L'appartenance à une communauté étatique de plus en plus québécoise sert donc à établir les frontières de ce que les responsables québécois perçoivent comme le « Nous », opposé à l'Autre anglo-canadien. Il est possible de tracer le cheminement de ce facteur en trois périodes distinctes qui correspondent à des moments forts de la montée du néonationalisme au sein de la classe politique. D'abord, celle de 1960 à 1962 qui, par rapport aux périodes l'encadrant, apparaît transitoire. Ensuite, la période de 1963 à 1966 montre un relatif consensus par rapport à la conception des communautés étatiques. Enfin, la période de 1967 à 1971, avec l'essor de l'indépendantisme, témoigne d'un éclatement des représentations.

3.1.1 Différentes conceptions des rôles de l'État québécois (1960-1962)

Au cours du premier mandat libéral, les débats sur le thème dont il est ici question passent nécessairement par l'idée d'autonomisme québécois tel que nous l'avons décrit au chapitre II, et relèvent donc de l'initiative de l'opposition unioniste. En effet, ses membres montent en épingle les apparences de contradictions dans la philosophie du Parti libéral du Québec (PLQ), qui cherche à sauvegarder les droits du Québec tout en collaborant pleinement avec le gouvernement fédéral⁶. À ce discours, l'unioniste Armand Maltais oppose, par exemple, que « [l'autonomie] est devenue et se doit d'être une règle de vie chez nous, une sorte de *Home Rule* comme disait Laurier, une règle qui fait préférer la plus petite parcelle de droit aux millions de dollars d'Ottawa⁷. » Daniel Johnson livre une attaque à peine voilée contre les libéraux lorsqu'il affirme

[qu'il] y a à Ottawa des gens qui, de bonne foi, prétendent qu'au point de vue économique la province de Québec serait plus avancée si elle laissait le fédéral s'occuper de ses ressources naturelles. Il y a dans les gens qui ont ce sentiment, des amis très proches du premier ministre. Il y a des libéraux de fraîche date qui pensent, qui ont prêché que l'État fédéral, c'est le meilleur moyen d'assurer l'avancement économique du Québec⁸.

La réponse de Jean Lesage à ces propos en particulier est emblématique de l'attitude que nous avons relevée plus haut. Nous entendons par là que les libéraux semblent considérer qu'il est tout à fait possible pour le Québec de prendre sa place au sein du

⁶ Comme le dit clairement le premier ministre à plusieurs occasions. Voir Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960*, 25 juillet 1960, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS3), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) - Québec; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (BAN), *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 14 avril 1961, p. 976; Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université de Mount Allison*, 17 août 1961, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/17), BANQ - Québec.

⁷ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 16 novembre 1960, p. 46.

⁸ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 10 février 1961, p. 589.

Canada tout en protégeant ses droits. Qualifiant les propos de Johnson « d'enfantillages », il affirme que « jamais le gouvernement n'abandonnera la moindre parcelle de [ses] richesses à une autre juridiction⁹. »

Il ressort de ces interventions antérieures aux élections de 1962 que le terme « État » n'est presque jamais utilisé pour parler du Québec comme nation. On retrouve pourtant chez l'Union nationale (UN) la conception selon laquelle il est fallacieux de croire que le gouvernement fédéral est mieux placé que celui du Québec pour assurer le développement de la province¹⁰. Chez les libéraux, on affirme par la bouche de René Lévesque que

[c'est] à l'État qu'il appartient de prendre l'initiative dans tous les domaines de sa juridiction. Il faut un État actif au lieu d'un État pris de peur et de panique qui fuit ses responsabilités et qui essaye de résoudre les problèmes en courant de tous les côtés et en criant au meurtre¹¹.

Il est intéressant de constater que le choc des idées occasionne par après chez l'UN une accoutumance aux bienfaits d'un État interventionniste, ce qui deviendra évident après la campagne électorale de 1962. Au PLQ, on assiste plutôt à une plus grande adhésion à l'autonomisme. Dans les deux cas, cela débouchera sur une pensée en phase avec les idées néonationalistes. Pour l'instant, on relève toutefois que les unionistes perçoivent l'État fédéral comme un antagoniste, alors que les libéraux prônent la collaboration. Les frontières entre les communautés étatiques sont donc bien plus claires chez l'opposition que chez les représentants du gouvernement.

3.1.2 Une apparence de consensus... (1963-1966)

Comme nous l'avons mentionné au chapitre I, l'élection provinciale de 1962 agit comme un catalyseur du néonationalisme, tant au sein de la société civile que de

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Voir par exemple l'intervention d'Armand Maltais : BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, troisième session, 23 mai 1962, p. 1013.

¹¹ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 8 mars 1961, p. 746.

la classe politique. La rhétorique des responsables politiques se transforme de manière éclatante et continue d'être attisée par la multiplication des contentieux à saveur constitutionnelle, notamment au chapitre de la fiscalité, des programmes conjoints, des régimes de retraite et des relations internationales¹². Par contre, les velléités du gouvernement québécois se butent à celles du gouvernement fédéral. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les représentations symboliques et identitaires du rapport au Soi et à l'Autre d'un point de vue étatique. Il convient d'expliquer ici la vision des chefs des principaux partis politiques pour bien comprendre où se situent les points d'accord et d'opposition.

Pour Jean Lesage, le rôle de l'État québécois dans les relations fédérales-provinciales est fondamental en ce qu'il est le point d'appui du Canada français. Il soutient que le Québec est son expression politique, « qu'il joue le rôle de mère patrie de tous ceux qui au pays parlent notre langue¹³. » Or, le Québec évolue dans un régime confédératif qui lui garantit certains droits relatifs au partage des pouvoirs prévu par sa Constitution. Cependant, l'évolution du pays au cours des dernières décennies, particulièrement à la faveur de la guerre et des transformations socio-économiques, a fait que ce dernier se retrouve « dans une situation qui n'était pas

¹² Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 737-739; Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 69-72; Stéphane Paquin, « Les relations internationales du Québec sous Lesage, 1960-1966 », dans Stéphane Paquin et Louise Beaudoin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 23-39.

¹³ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion du Banquet de clôture du 10e Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec*, 20 septembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Ces propos sont répétés dans leur essence à de multiples occasions. Voir notamment Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université du Nouveau-Brunswick*, 10 octobre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne] <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Club de Réforme de Québec*, 11 décembre 1963, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Notes d'une allocution prononcée à l'Assemblée législative de l'Ontario*, 21 février 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne] <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Victoria*, 23 septembre 1965, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

prévue en 1867 et qui n'est pas acceptable à l'heure actuelle¹⁴. » Lesage fait ici référence à la dynamique engendrée par le fédéralisme coopératif, dont il a été question au chapitre II.

L'autonomie du Québec est donc, pour le premier ministre, « la condition concrète non plus de notre survivance, qui est désormais assurée, mais de notre affirmation comme peuple¹⁵. » En d'autres mots, l'État québécois se soucie des préoccupations canadiennes-françaises, ce qui, pour Lesage, explique que les Québécois se sentent plus près du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral, bien qu'il représente l'État de tous les Canadiens, est moins motivé par ces préoccupations, il est donc considéré par les Québécois comme une structure administrative plutôt qu'un levier de développement¹⁶. Le fédéral, « fortement influencé comme il l'est par la culture et le mode de pensée et les intérêts de la communauté majoritaire de langue anglaise¹⁷ », est davantage l'État national des Canadiens de langue anglaise¹⁸. Cette impression est indubitablement renforcée par le fait que la plupart des autres provinces favorisent les plans conjoints des

¹⁴ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1963*, 25 novembre 1963, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ – Québec; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 7, 2 février 1965, p. 238.

¹⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1963*, 25 novembre 1963, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ – Québec. Il est pertinent de noter que Lesage continue d'énoncer ces idées pour toute la durée de son mandat, jusqu'en 1966. Voir aussi Jean Lesage, *Discours prononcé à l'Université de Victoria*, 23 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Société Américaine des Rédacteurs de Journaux, Montréal*, 17 mai 1966, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/21), BANQ - Québec.

¹⁶ Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Empire Club et le Canadian Club à Toronto*, 16 novembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

¹⁷ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Vancouver*, 24 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec.

¹⁸ Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Ste-Foy*, 14 décembre 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

années 1960¹⁹. La situation est, pour le chef libéral, une raison majeure pour réclamer l'obtention d'un statut particulier pour le Québec²⁰. Par rapport à la période précédente, le chef libéral véhicule une conception du Québec beaucoup plus centrée sur le Québec qu'auparavant, et qui exclut ainsi le Canada anglais.

Le discours de Daniel Johnson s'apparente énormément à celui de son adversaire, même s'il parle bien plus explicitement de l'existence de deux nations au Canada²¹. Le postulat de base est essentiellement le même bien qu'il n'utilise pas les mêmes termes :

il y a d'autre part la nation canadienne-française qui, elle aussi, prend conscience d'elle-même et cherche à se réaliser politiquement dans un État. Comme les Canadiens français sont en minorité partout, sauf en notre province, ils tendent à faire du gouvernement de Québec leur État national. Et dans leur optique, l'autonomie provinciale est loin d'être dépassée. Elle est même plus nécessaire que jamais²².

Toutefois, à la différence de Lesage, il oriente parfois son argumentation en fonction de considérations plus précises, comme l'économie :

Une économie canadienne-française, ça ne peut pas être une économie planifiée et commandée du dehors, sous l'égide d'un État central agissant en fonction du pays dans son ensemble. Ça ne peut être qu'une économie organisée de l'intérieur, c'est-à-dire par le Québec et pour le Québec²³.

Cette déclaration prend tout son sens dans le contexte des négociations fiscales qui se poursuivent toujours entre les deux ordres de gouvernement, et s'inscrit autant

¹⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 111, 20 juillet 1964, p. 4848.

²⁰ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Calgary*, 22 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec.

²¹ Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Allocution prononcée au 28^e congrès de la fédération des jeunes chambres de la province de Québec au manège militaire de Sherbrooke*, 23 août 1964, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 5, 28 janvier 1965, p. 155.

²² Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

²³ Daniel Johnson, *Allocution prononcée devant le Club Kinsmen Fleur-de-lys de Montréal*, 17 septembre 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

comme une attaque à l'endroit des libéraux provinciaux qu'au gouvernement fédéral²⁴.

On remarque dans les propos de Johnson le même constat que Lesage en ce qui a trait à l'appartenance étatique, soit la transposition du dualisme à cette échelle. Il cite aussi, et à plusieurs reprises, la volonté des autres provinces de recevoir les deniers fédéraux pour financer des programmes qui pourtant relèvent des compétences constitutionnelles provinciales²⁵. Cette différence avec le Québec est bien sentie pour le chef de l'opposition, qui va jusqu'à affirmer que « [tant] qu'Ottawa [...] continuera de nous imposer des normes, des structures et des cadres modelés sur ceux de l'ensemble du pays, nous serons comme des étrangers dans notre maison du Québec²⁶. » Cette idée du rôle de l'État québécois ne peut, pour l'instant, se réaliser en raison du fédéralisme coopératif, où la majorité réussit à imposer sa volonté sur la minorité²⁷. Ainsi, les deux nations « sont dans le même bateau constitutionnel et [...] rament en sens contraire. L'une pousse vers l'unité, l'autre vers la diversité²⁸. » Dans ce contexte, les revendications pour une nouvelle Constitution canadienne qui viendrait à bout de cette dynamique prennent tout leur sens.

En somme, les conceptions qu'ont les responsables politiques sur le rôle des États fédéral et provincial sont en phase avec les idées néonationalistes. Au-delà des différences, l'accord entre le PLQ et l'UN semble être total. À cet effet, il faut souligner que Johnson est bien plus prompt que Lesage à ériger le gouvernement

²⁴ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 69-72.

²⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 923; Daniel Johnson (1963). *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

²⁶ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

²⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 111, 20 juillet 1964, p. 4855.

²⁸ Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

fédéral en antagoniste, puisqu'il considère que les différences entre les deux communautés étatiques sont moins conciliables.

3.1.3 ... qui mène à un éclatement (1967-1971)

Dans le contexte général de la montée des idées néonationalistes au Québec et dans la foulée de la démission du PLQ de ses éléments les plus nationalistes, nous assistons à l'entrée de voix indépendantistes au Parlement. Comme nous l'avons déjà expliqué, cela entraîne des changements importants dans le débat politique sur la question constitutionnelle. Les représentations relatives à l'appartenance étatique n'échappent pas à cette nouvelle donne.

Du côté de l'UN, qui forme maintenant le gouvernement, peu de changements s'opèrent dans la conception qu'ont les responsables politiques de ce parti des États du Canada et du Québec. Leur perspective dualiste les mène encore à affirmer que le gouvernement du Québec représente les Canadiens français, et celui d'Ottawa, les Canadiens anglais²⁹. Il y a cependant quelques nuances à relever. La première tient sans doute du fait que l'UN ne tient plus le rôle de l'opposition et adopte maintenant un discours moins catégorique. Par exemple, on admet que le gouvernement fédéral représente tout autant les Canadiens français que les Canadiens anglais dans certains domaines qui sont de sa compétence en vertu de l'AANB. Par contre, comme le rappelle Johnson, il n'est chargé d'aucune mission « qui [touche] la vie intime d'une nation : son éducation, son droit, son organisation familiale et sociale. À ce point de

²⁹ Voir par exemple les allocutions des chefs de l'UN : Daniel Johnson, *Allocution prononcée devant la Chambre de commerce du district de Montréal*, 6 mai 1968, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 3, 27 février 1969, p. 78; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 1, 23 février 1971, p. 32; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2245.

vue, le seul gouvernement sur lequel la nation canadienne-française puisse compter, c'est le gouvernement du Québec³⁰. »

La seconde nuance est que Johnson commence à utiliser une expression de Jean Lesage, « point d'appui », lorsqu'il parle du rôle de l'État québécois et des responsabilités qu'il doit par conséquent assumer³¹. Ce sont les mêmes mots que Marcel Masse, ministre des Affaires intergouvernementales, emploie plus tard, alors qu'il accuse le gouvernement fédéral d'utiliser « toutes les occasions propices pour nier au Québec, dans les faits et en principe, sa caractéristique d'être le foyer principal du Canada français³². » Cet élément, ainsi que le précédent, vient renforcer l'idée que les deux principaux partis, jusqu'à 1967 du moins, partagent essentiellement la même conception du rôle des États fédéral et provinciaux, soit comme point d'appui d'une nation³³.

Par contre, le PLQ semble mettre de moins en moins cette idée de l'avant au fil de ses représentations. Il y a certes quelques députés plus nationalistes, comme François Aquin qui, avant son départ du parti, souligne avec ironie l'affirmation récente selon laquelle « [une] conférence fédérale-provinciale réunissait onze gouvernements égaux à la table de conférence. » Il ajoute : « Devrais-je dire, M. le Président, qu'après cent ans, nous avons enfin obtenu de devenir les partenaires

³⁰ Daniel Johnson, *Allocution prononcée à l'occasion de la réunion du comité et de la conférence nationale du centenaire*, 25 avril 1967, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

³¹ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès international des Clubs Richelieu*, 2 septembre 1967, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

³² Marcel Masse, *Allocution prononcée lors d'une conférence de presse sur la stratégie fédérale et le gouvernement du Québec*, 11 mars 1970, Fonds Marcel Masse (P787, 5), BANQ - Québec.

³³ Il convient de rappeler ici le rôle de Claude Morin qui, surtout comme sous-ministre aux Affaires fédérales-provinciales puis intergouvernementales, a contribué à l'établissement de positions constitutionnelles incontournables et traditionnelles qui perdurent à divers degrés d'intensité encore aujourd'hui. Voir Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, Montréal, Boréal, 1994, p. 185-190. Voir aussi Caroline Labelle, *Claude Morin et la question constitutionnelle (1961-1981)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2008, 112 p.

égaux de l'Île-du-Prince-Édouard³⁴? » Il trouve manifestement insensée l'idée que les provinces soient considérées comme égales alors que le Québec est, contrairement aux autres, le foyer d'une des deux nations du pays. Cependant, au fur et à mesure que les libéraux édulcorent leur position constitutionnelle pour finalement abandonner l'idée d'un statut particulier, leur discours devient de moins en moins revendicateur face à Ottawa³⁵. Bernard Pinard affirme par exemple qu'il ne faut surtout pas « faire croire à une partie de la population que l'ennemi irréductible est Ottawa, est le représentant du gouvernement à Ottawa³⁶. » Les propos de Gérard D. Lévesque, alors ministre des Affaires intergouvernementales, sont du même ordre lorsqu'il dit qu'il ne faut pas faire du système fédéral « l'ennemi du progrès du Québec³⁷. » Ainsi, on assiste à un retour de l'attitude « bonne ententiste » qui semblait prévaloir au début de la décennie et qui rend la frontière plus poreuse entre le Nous et l'Autre.

Ces critiques sont certainement adressées aux unionistes, qui persistent depuis des années dans la même voie, mais elles s'appliquent tout autant aux indépendantistes du Parti québécois (PQ). Dans une certaine mesure, l'analyse de la situation est la même pour eux que pour les unionistes et les libéraux avant 1967 : ils voient dans le Québec le point d'appui de la nation, non plus canadienne-française, mais québécoise. Cela ressort clairement des déclarations de François Aquin, qui dit notamment au sujet des compatriotes canadiens-français hors Québec :

³⁴ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 7, 13 décembre 1966, p. 274.

³⁵ Il faut reconnaître que des éléments propres au dualisme persistent tout de même. À la conférence de Victoria, Robert Bourassa déclare que « [puisque] de toute évidence le Québec est et demeurera le principal foyer d'expression de la culture française au pays, son gouvernement ne peut pas abandonner une telle responsabilité. » Voir Robert Bourassa, *Déclaration lors de l'ouverture de la Conférence constitutionnelle de Victoria*, 14 juin 1971, Fonds Robert Bourassa (P705, 112/2), BANQ - Québec.

³⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, Comité de la constitution (2), 4 décembre 1968, p. 578.

³⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, *Commission permanente des Affaires intergouvernementales*, no 15, 7 juillet 1970, p. B-701-702.

[nous] avons encore la langue en commun avec eux. Nous avons de moins en moins de traditions en commun avec eux. Nous n'habitons pas le même sol. Ils ont des problèmes qui ne sont pas les nôtres. Nous n'avons pas la conscience de vivre une vie collective aujourd'hui et nous n'avons pas non plus la conscience de nous acheminer vers un destin qui soit le même³⁸.

Comme le dit René Lévesque, le Québec devrait par conséquent se donner

cet instrument indispensable, c'est-à-dire un État. Mais pas un tiers d'État. Un État cohérent et complet. Un État conforme à une société qui sort d'une longue impuissance qui n'était pas dans sa nature, mais qui était dans ce qui lui est arrivé. Un État, autrement dit, qui lui aussi soit normal. Et c'est ce que nous appelons, nous, un État souverain³⁹.

Dans cette perspective, le gouvernement fédéral – tout en demeurant le véritable État national des Canadiens anglais – devient carrément indésirable et nuisible pour le Québec⁴⁰, particulièrement pour les nouveaux députés péquistes de l'élection de 1970, qui assortissent leurs déclarations sur le sujet d'attaques insinuant que le gouvernement libéral accepte la subordination de l'État québécois à celui canadien. C'est particulièrement le cas lors des débats suivant la crise d'Octobre⁴¹. Il y a également continuité au chapitre de la perception qu'Ottawa est bien l'État national des Canadiens anglais. Le chef parlementaire du parti Camille Laurin l'exprime ainsi :

la plupart des provinces anglophones ne consentiraient jamais à déposséder le gouvernement central de pouvoirs qu'elles lui ont accordés depuis longtemps et

³⁸ Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 21, 27 mars 1968, p. 888. Il est intéressant de constater qu'en même temps, l'UN, dans les interventions relevées plus haut, continue d'utiliser la référence à la nation canadienne française.

³⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 20, 26 mars 1968, p. 860-861. C'est aussi l'avis de François Aquin, qui considère que l'État moderne doit être unitaire pour devenir un outil de développement. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 21, 27 mars 1968, p. 892.

⁴⁰ René Lévesque, « Placotez, placotez, petits "États" », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 13 août 1969, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 585.

⁴¹ Voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, Première session, no 25, 12 novembre 1970, p. 1531; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 27, 17 novembre 1970, p. 1597-1598; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 30, 20 novembre 1970, p. 1711.

qu'elles estiment essentiels à la survie du Canada, tel qu'il existe actuellement, et à son progrès⁴².

C'est donc dire que, relativement à la conception de l'appartenance étatique, cette période est davantage le théâtre de continuités que de ruptures, surtout depuis 1963. Le premier mandat libéral met en place les éléments d'une pensée dualiste du fédéralisme canadien à laquelle tous les partis adhèrent. En effet, le PLQ, l'UN et le PQ considèrent tous que le Québec est le point d'appui de la nation canadienne-française et le gouvernement fédéral le gouvernement national des anglophones du Canada. Il y a toutefois un désaccord qui s'installe à partir de 1967. Dans le cas du PQ, on parle plus volontiers de la nation québécoise à partir du moment où l'on considère que la rupture avec les communautés francophones hors du Québec est bien évidente⁴³. Dans le cas du PLQ, on parle du Québec comme du « principal foyer d'expression de la culture française⁴⁴ » à partir de 1968, plutôt que du « point d'appui du Canada-français. »

La conception de l'appartenance étatique est donc assez clairement établie par chaque parti politique, et il y a indubitablement lieu de parler d'un éclatement des représentations par rapport à la période 1963-1966. Pour ce qui est de la manière dont l'Autre – la communauté anglophone chapeauté par l'État fédéral – est représenté, on constate que l'attitude des responsables politiques québécois oscille entre bonne entente et affrontement. Nous aurons l'occasion d'élaborer davantage sur ce dernier point à la section suivante.

⁴² BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2259.

⁴³ C'est un phénomène qui trouve son écho ailleurs dans le débat public, notamment au moment des États-généraux du Canada français de 1967 à 1969. Voir Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol 38, no 3, 1997, p. 460.

⁴⁴ Robert Bourassa, *Déclaration lors de l'ouverture de la Conférence constitutionnelle de Victoria*, 14 juin 1971, Fonds Robert Bourassa (P705, 112/2), BANQ - Québec.

3.2 Le regard de l'Autre

Au cours des années 1960, les responsables politiques québécois ont cherché à obtenir des concessions et des arrangements du fédéral pour parvenir à réaliser leurs objectifs, mais aussi à justifier leurs demandes. Une bonne partie de leur plaidoyer réside en leur croyance que nous avons identifiée au point précédent, c'est-à-dire que le Québec constitue le point d'appui de la nation canadienne-française. Ces efforts suscitent forcément un lot de réactions de la part du Canada anglais, tant des politiciens que des journaux⁴⁵. Dès lors, nous pouvons nous demander quelles représentations symboliques et identitaires de la part des responsables politiques découlent de ces réactions et quelle est leur signification pour ce qui est du rapport à l'Autre. Pour ce faire, nous diviserons l'analyse en fonction des différentes phases dans l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des revendications québécoises. Il s'agit des périodes où le pouvoir est occupé par John Diefenbaker de 1960 à 1963, par Lester B. Pearson de 1963 à 1968, puis par Pierre Elliott Trudeau de 1968 à 1971.

3.2.1 L'accueil de la Révolution tranquille (1960-1963)

L'historien José E. Igartua note dans son étude sur les identités nationales au Canada anglais que la plupart des éditorialistes des journaux anglophones au Canada ont vu d'un bon œil les réformes annoncées par l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage, y voyant un passage obligé vers le rattrapage du Québec⁴⁶. En parallèle nous relevons le fait que le gouvernement de Diefenbaker, depuis 1958, met en place une série de réformes visant à encourager le caractère bilingue du Canada⁴⁷. En revanche, Diefenbaker et une bonne partie de son caucus anglophone sont extrêmement réticents à l'idée de la dualité nationale – et plus encore à toute

⁴⁵ Voir José Igartua, *op. cit.*, p. 193-222.

⁴⁶ *Ibid.*, p.193.

⁴⁷ Soit la transcription simultanée en français et en anglais des débats à la Chambre des communes et au Sénat et la production de chèques de paie bilingues pour les employés de la fonction publique fédérale. Voir Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 75.

implication d'un statut distinct pour le Québec – et défendent celle d'une identité canadienne teintée d'un accent britannique⁴⁸.

La question fondamentale de la cohabitation entre francophones et anglophones ne sera pas directement posée qu'à partir de 1963, c'est pourquoi nous n'avons retrouvé que peu d'interventions portant sur l'attitude du Canada anglais avant cette année. Néanmoins, les responsables politiques libéraux semblent aimer davantage le nouveau regard, plus positif, que les Anglo-Canadiens ont du Québec. Ainsi, Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de la Jeunesse, relève la nouvelle attitude des responsables politiques canadiens lorsqu'il dit que « les autres provinces avaient les yeux dirigés sur le Québec et en attendaient une ligne de conduite⁴⁹. » Le ministre de la Voirie Bernard Pinard est plus explicite :

le prestige de la province de Québec est à la hausse au sein de la Confédération canadienne. Cet heureux état de choses est attribuable au fier rôle que le premier ministre du Québec a joué aux conférences d'Ottawa. Tous les députés libéraux sont fiers du rôle que le premier ministre y a joué. Il fallait y être pour constater jusqu'à quel point le Québec a mérité l'estime des dirigeants des autres provinces et combien aussi notre province a pris au sérieux la place qu'elle occupe comme deuxième province en importance dans la Confédération canadienne⁵⁰.

Les libéraux véhiculent de telles représentations pour mettre en valeur les retombées positives de leur politique sur la place que le Québec occupe dans la Confédération. L'Autre est ainsi vu comme un partenaire avec qui l'association est résolument positive et on prêche la bonne entente.

L'opposition unioniste, pour le peu que nous avons relevé, n'est pas dupe et insiste davantage sur les problèmes découlant de l'incompréhension caractéristique du gouvernement de Diefenbaker et d'une bonne partie de la population du reste du

⁴⁸ *Ibid.*, p. 75-76.

⁴⁹ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative.*, 26^e législature, deuxième session, 17 novembre 1960, p. 69.

⁵⁰ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative.*, 26^e législature, deuxième session, 18 novembre 1960, p. 87.

Canada. Au début de l'année 1963, alors que les discussions sur le dualisme commencent à battre leur plein, Daniel Johnson affirme que

ceux qui nous ont empêchés de jouer pleinement notre rôle dans la Confédération sont, je le soumets M. le Président, les premiers responsables du sentiment indépendantiste, un sentiment qu'ils voient grandir avec crainte dans la province de Québec. En fait, ils ont été eux-mêmes les premiers séparatistes⁵¹.

Cette dénonciation de l'attitude canadienne-anglaise s'inscrit pour le chef unioniste dans le processus de remise en question de l'ordre constitutionnel canadien, car à l'inverse du PLQ, l'UN se méfie et dénonce l'attitude de la communauté étatique anglo-canadienne, responsable des problèmes d'ordres constitutionnels.

3.2.2 Le dualisme en question (1963-1966)

La question du bilinguisme et du biculturalisme se fait plus intense à la suite de l'élection fédérale d'avril 1963, qui mène les libéraux de Pearson au pouvoir. Ce dernier est plus conscient que son prédécesseur des problèmes que l'expansion de l'État québécois impose au fédéralisme, il se donne pour mission de reconnaître le dualisme et met en œuvre un programme de reconnaissance du dualisme au Canada : « Même si le Québec est une province dans cette Confédération, il est plus qu'une province, car il est le foyer d'un peuple : c'est pourquoi il est juste de dire qu'il est une nation au sein d'une nation⁵². » Le gouvernement fédéral accepte donc de négocier avec celui du Québec, ce qui débouche sur l'obtention par ce dernier du droit de retrait avec compensation des programmes à frais partagés et d'une entente sur la gestion des régimes de rentes publics au Canada⁵³.

⁵¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 36.

⁵² Lester B. Pearson, cité dans Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 68.

⁵³ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1976*, Ottawa, Éditions Leméac, 1978, p. 42.

L'initiative la plus importante sur le plan symbolique du nouveau premier ministre canadien est l'instigation en 1963 de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, un événement important qui suscite l'intérêt du grand public⁵⁴. Les réactions à cet événement, pour la plupart hostiles au Québec, se manifestent dans l'espace public canadien. D'importants débats émergent partout à la faveur des audiences de la Commission⁵⁵. Cependant, une intervention en particulier s'impose et synthétise bien aux yeux des responsables politiques québécois l'attitude du Canada anglais pour les prochaines années. En 1963, un éditorial du *Winnipeg Free Press* pose pour la première fois la question « What does Quebec Want? » L'auteur du texte rejette la conception dualiste du Canada promue par Jean Lesage et affirme qu'il n'y a aucune chance que le pays soit refondé sur la base d'un pacte entre les deux peuples fondateurs « imaginaires »⁵⁶.

Ces gestes et paroles entraînent des réactions très différentes chez les responsables politiques québécois selon leur allégeance. Du côté de l'UN, on en vient à se dire que l'esprit de 1867 n'existe plus en dehors du Québec. Daniel Johnson constate que beaucoup « ne veulent pas que nous parlions d'une nation canadienne-française, non plus d'ailleurs d'une nation Anglo-canadienne. Leur vision à eux, c'est "un seul pays, une seule nation". Ils ajouteraient sûrement "un seul drapeau" si nous en avions un⁵⁷. » Il ajoute : « [pourquoi], après 97 ans de vie fédérative, ne sommes-nous jamais parvenus à nous entendre sur ce qui pourrait symboliser l'unicité d'une nation canadienne? N'est-ce pas précisément parce que cette unité est un mythe⁵⁸? » On retrouve ici un élément qui est fortement attaché à la position constitutionnelle de

⁵⁴ Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, p. 63-75.

⁵⁵ José Igartua, *op cit.*, p. 195-200.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 169.

⁵⁷ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>. Il tient de tels propos à au moins une autre occasion, voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 923.

⁵⁸ *Ibid.*

l'UN résumée par la formule « Égalité ou indépendance », c'est-à-dire l'égalité par l'adoption d'une nouvelle Constitution, et l'indépendance en cas d'échec : « Si jamais les Canadiens français décident de se cantonner dans Québec comme dans une réserve, ce n'est pas parce qu'ils l'auront voulu. C'est parce qu'ils y auront été forcés⁵⁹ », dit-il. Même lorsqu'il devient premier ministre en 1966, Johnson accuse les Anglo-Canadiens d'être responsables d'attiser le sentiment indépendantiste au Québec⁶⁰

Les unionistes n'emploient pas toujours un ton agressif. La motion de Jean-Jacques Bertrand visant à convoquer les États généraux de la nation canadienne-française, qui débouche finalement sur la création d'un comité parlementaire de la Constitution, vise spécifiquement à répondre à la question devenue sempiternelle « What does Quebec Want? » Dans son exposé, il diffère sensiblement de son chef :

Mon but n'est pas, n'a jamais été et, je l'espère, ne sera jamais d'élever une cloison entre les deux nations qui habitent l'ensemble de notre pays, la province de Québec et mon comté de Missisquoi, comté où les deux groupes ethniques vivent dans un bon esprit de coopération. Mon but, M. le Président, c'est au contraire de faciliter, d'harmoniser les relations entre les deux cultures, de tâcher de jeter un pont entre ce que M. Hugh MacLennan a appelé « nos deux solitudes »⁶¹.

Ces quelques éléments du discours des unionistes révèlent un rare conflit de représentation entre un discours plus nationaliste de la part du chef et un peu plus bonne ententiste de la part du numéro deux du parti. À certains égards, la position de Bertrand semble se rapprocher du discours du PLQ que nous avons relevé pour la période précédente, soit la volonté de collaborer efficacement avec l'Autre.

⁵⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 46.

⁶⁰ Voir Daniel Johnson, *Allocution prononcée devant le Canadian Club de Toronto*, 20 mars 1967, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.rihg.gouv.qc.ca>>

⁶¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 52, 8 mai 1963, p. 1284.

Du côté de Jean Lesage et du PLQ, on assiste à un discours analogue à celui de Daniel Johnson. Par exemple, devant un auditoire anglophone en 1963, il affirme que

ou bien nous acceptons la coexistence de deux cultures et nous devons alors en accepter les conséquences logiques; ou bien nous n'y croyons pas, et alors les Canadiens français apparaissent comme une minorité qu'on tolère et dont on espère la disparition. Dans ce second cas, si jamais la Confédération se démembrerait, ce ne serait pas parce que le Québec — expression politique du Canada français — s'en serait séparé. Ce serait parce qu'on n'aurait pas su l'y garder⁶².

La différence avec les propos de Johnson relève de son degré d'acceptation de cette finalité. Il cherche le plus possible à minimiser le sentiment indépendantiste, en disant par exemple que « sauf une infime minorité, nous sommes prêts à accepter les problèmes et les difficultés de la coexistence parce que nous en percevons les avantages ultimes⁶³. » C'est un discours que Lesage, en tant que chef du gouvernement québécois, martèle tout au long de son deuxième mandat pour faire comprendre aux anglophones du Canada la nature des revendications du Canada français et du Québec. En regard de ces revendications et de l'attitude hostile des anglophones⁶⁴, Lesage insiste sur la modération de part et d'autre, particulièrement au cours d'une tournée dans l'Ouest canadien⁶⁵.

⁶² Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université de Western Ontario*, 23 mai 1963, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/18), BANQ - Québec.

⁶³ Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1963*, 25 novembre 1963, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ - Québec.

⁶⁴ Des attitudes hostiles qui ont d'ailleurs été ranimées par le ton alarmiste du rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton en 1965. Voir Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 188; José Igartua, *op. cit.*, p. 201-202.

⁶⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Association des Diplômés de Polytechnique*, 14 février 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Discours prononcé devant les Chambres de Commerce d'Ontario et de Québec*, 12 mars 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Discours prononcé à la Sir George Williams University*, 28 mai 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Board of Trade de Saskatoon*, 20 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Calgary*, 22 septembre

Il est intéressant de noter que c'est cette expérience, où il a « mesuré l'immense différence [...] entre la conception que les Québécois de langue française se font du Canada et celle à laquelle adhèrent un bon nombre de nos compatriotes de langue anglaise⁶⁶ », qui pousse Lesage à se demander « si nous sommes prêts à envisager une évolution constitutionnelle rapide⁶⁷. » C'est effectivement le premier facteur qu'il invoque lorsqu'il hésite pour la première fois sur la pertinence de la formule Fulton-Favreau, au moment où sa ratification fait l'objet d'un important débat au Québec⁶⁸. C'est également le cas lorsque l'opposition le confronte au début de 1966 sur cette question. Il dit alors « [qu'il] y en a beaucoup [...] de ces Canadiens de langue anglaise qui [...] croient que nous voulons freiner le progrès politique de notre pays [...] alors qu'en réalité, nous recherchons les véritables conditions d'un tel progrès⁶⁹. » C'est pourquoi Lesage ne croit pas « qu'il soit possible, à l'heure actuelle, dans l'état actuel des choses, d'aller beaucoup plus loin que ça, dans ce sens-là [de la formule], quand on sait ce que pensent les autres provinces⁷⁰. »

L'attitude des Anglo-Canadiens a donc contribué à influencer les positions constitutionnelles des responsables politiques québécois. Elle a également influencé une prise de décision ponctuelle et importante : celle du rejet de la formule Fulton-Favreau par le Québec. Enfin, nous pouvons constater que, même si les chefs des

1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ – Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Alliance française de Vancouver*, 27 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ – Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club d'Edmonton*, 29 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ – Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Vancouver*, 24 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec.

⁶⁶ Jean Lesage, *Discours prononcé au Canadian Club de Montréal*, 25 octobre 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁷ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'ouverture du congrès de la Fédération libérale du Québec*, 19 novembre 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, cinquième session, no 1, 22 octobre 1965, p. 80-83.

⁶⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 14, 16 février 1966, p. 585.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 592.

partis ont à l'époque des idées semblables sur l'appartance à une communauté étatique, l'étude de ces représentations permet de confirmer qu'il en découle un rapport à l'autre assez différent à cette époque. Les « avantages ultimes » de l'association avec l'Autre sont ce qui mène Lesage à prêcher pour la bonne entente, contrairement à Johnson.

3.2.3 Deux dualismes (1967-1971)

Le changement de gouvernement ne semble pas initialement entraîner de grandes modifications sur cet aspect du débat constitutionnel québécois. On retrouve chez Daniel Johnson la même attitude qu'auparavant quand, lors de la Conférence sur la Confédération de demain, en 1967, il pointe du doigt les Canadiens de langue anglaise comme étant responsables de la situation actuelle :

Nous en sommes pratiquement arrivés aujourd'hui au point où un bon nombre de Canadiens d'expression française croient que devant l'incompréhension persistante il ne vaut même plus la peine de faire état de leurs aspirations auprès des Canadiens de langue anglaise. Nous découvrons également que plusieurs de ces derniers, satisfaits du régime politique actuel, sont d'avis qu'il ne faut pas céder aux exigences confuses de ce qu'ils croient être une minorité d'extrémistes vociférateurs. Ainsi, de part et d'autre les deux groupes qui ont institué la Confédération canadienne, il y a cent ans, sont-ils en voie de devenir plus que jamais « deux solitudes »⁷¹.

C'est un sentiment qui est partagé par René Lévesque alors qu'il s'appête à changer son fusil d'épaule. Il ressent un « durcissement anglais [...] à l'égard du Québec⁷² » qui risque d'avoir pour conséquence d'augmenter les exigences québécoises. Puisque le Canada anglais se révèle si peu accommodant, Lévesque juge qu'une déclaration d'indépendance s'impose avant de poursuivre les négociations avec ce dernier⁷³.

⁷¹ Cité dans BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 17.

⁷² René Lévesque, « Indépendance et association », *Dimanche-Matin*, 24 septembre 1967, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 364.

⁷³ *Ibid.*

À partir de 1967, le dualisme semble pourtant être de plus en plus accepté par la population anglophone du Canada. Il semble que des événements comme la Conférence sur la Confédération de demain – où Daniel Johnson réitère les thèses québécoises — et la publication du premier rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme – qui reconduisait à nouveau la thèse des deux peuples fondateurs — aient suscité des réactions plus positives qu'au début de la décennie⁷⁴. Certaines réactions des responsables politiques unionistes semblent indiquer une reconnaissance de cet État de fait, par exemple quand Johnson dit en 1968 qu'il a espoir d'en arriver un jour à l'adoption d'une Constitution nouvelle⁷⁵. L'année suivante, le ministre de l'Éducation Jean-Guy Cardinal va dans le même sens lorsqu'il dit que

ces positions du Parti libéral ont tellement été claires que, pendant six ans, les membres des autres provinces ont toujours posé la question : “What does Quebec want?” Cette question n'est plus posée à Ottawa, lors des rencontres fédérales-provinciales. On sait, depuis deux ans, pour la première fois dans ces conférences constitutionnelles ce que Québec désire, ce que Québec veut, au sein de la Confédération canadienne⁷⁶.

Il n'en demeure pas moins que la conférence constitutionnelle de 1969 se solde encore une fois par une division claire entre les positions du Québec et celles des autres provinces et du gouvernement fédéral⁷⁷, un fait que Jean-Jacques Bertrand, alors premier ministre, et Jean Lesage déplorent⁷⁸.

C'est que cette acception par les Canadiens anglais du principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs se conjugue avec la vision constitutionnelle de

⁷⁴ José Igartua, *op. cit.*, p.210-216.

⁷⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 974.

⁷⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 6, 6 mars 1969, p. 189.

⁷⁷ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, p. 82; Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 111-113.

⁷⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, Quatrième session, no 102, 11 décembre 1969, p. 4806-4807.

Pierre Trudeau. Nous entendons par là que cette égalité, acceptée sans réserve par plusieurs éditorialistes du Canada anglais, est devenue essentiellement linguistique, dans une optique individuelle plutôt que collective ou territoriale ⁷⁹. L'incompréhension à laquelle les responsables politiques québécois font référence tient au fait que l'égalité, telle que les anglophones la conçoivent, se voit en quelque sorte consacrée par l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969 et se traduit également par l'égalité entre les provinces. Ainsi, il est inacceptable aux yeux du reste du Canada qu'une province obtienne un statut particulier qui la placerait au-dessus des autres⁸⁰.

Les unionistes et les péquistes sont tout à fait conscients de ce fait et ils le dénoncent avec véhémence⁸¹. L'opposition est scandalisée de l'incompréhension des Anglo-Canadiens et considère que le terrain d'entente avec l'Autre se rétrécit. Camille Laurin en vient même jusqu'à dire que

la grande désillusion du gouvernement actuel, de voir que nous n'avons pas affaire fondamentalement à des différences de style, mais que le conflit est beaucoup plus profond; c'est un conflit d'idéologie, un conflit de mentalité, un conflit qui touche à l'essence même de ces deux sociétés différentes que contient le Canada et de l'espace vital dont ces deux sociétés ont besoin pour se manifester, pour prendre leur essor et pour avoir à leur disposition tous les moyens dont elles ont besoin pour assurer leurs progrès et leur essor⁸².

Il s'agit, sans conteste, d'une représentation de l'Autre qui va plus loin dans sa virulence que toutes les autres que nous avons identifiées jusqu'à présent.

⁷⁹ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 10-16, 134; Miriam Smith, « Le choc des identités au Canada : du rejet de la dualité à la quête d'une identité plurielle », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 90-91.

⁸⁰ José Igartua, *op. cit.*, p.222.

⁸¹ Voir les interventions de Jean-Jacques Bertrand : BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. 4807; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1298, B-1322; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2247. Pour celles de Camille Laurin, voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, Deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2255-2260.

⁸² BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2257.

Naturellement, elle va de pair avec la position constitutionnelle du PQ, la souveraineté-association.

Par ailleurs, il est étonnant de constater que les libéraux cessent pratiquement de faire des considérations sur l'attitude des Anglo-Canadiens. Ce n'est sans doute pas que ces derniers les laissent indifférents, mais le premier ministre Robert Bourassa semble tout de même plus prompt à faire valoir les avantages d'accommoder le Québec pour le Canada en entier. Au premier, il stipule que l'affirmation de la personnalité francophone du Canada permettrait au pays de se distinguer culturellement des États-Unis⁸³. C'est un thème qui a été utilisé par Jean Lesage à plusieurs reprises, particulièrement au cours de son premier mandat⁸⁴, mais qui semble occuper une bien plus grande part du discours de Bourassa. À notre avis, il s'agit d'un indice du retour à l'avant-plan de l'idée de bonne entente, qui a toujours été présente au PLQ.

Il y a un parallèle à dresser entre cette indifférence envers l'attitude canadienne-anglaise et l'adoption par le PLQ d'une position constitutionnelle inconditionnellement fédéraliste, telle que nous l'avons décrite au chapitre II. Tant au cours du premier mandat de Lesage que de celui de Bourassa, le PLQ n'a pas de posture aussi ferme qu'entre ces deux moments. Il y aurait donc un lien direct entre

⁸³ Voir BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 1, 9 juin 1970, p. 4-5; Robert Bourassa, *Déclaration de Robert Bourassa à la conférence constitutionnelle de septembre 1970*, 14 septembre 1970, Fonds Robert Bourassa (P705, 103/50), BANQ – Québec; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 25, 12 novembre 1970, p. 1539; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1273; Robert Bourassa, *Déclaration lors de l'ouverture de la Conférence constitutionnelle de Victoria*, 14 juin 1971, Fonds Robert Bourassa (P705, 112/2), BANQ - Québec.

⁸⁴ Voir notamment Jean Lesage, *Discours prononcé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960*, 25 juillet 1960, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS3), BANQ – Québec; BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 14 avril 1961, p. 975; Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université de Mount Allison*, 17 août 1961, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/17), BANQ – Québec; Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste*, 3 juin 1961, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

ces prises de position et les représentations de l'attitude des Anglo-Canadiens. En effet, nous pouvons dire que plus cette position tend vers un plus grand degré d'autonomie pour le Québec, plus les responsables politiques sont prompts à dénoncer cette attitude.

3.3 Conclusion

Considéré sous les aspects de l'appartenance à une communauté étatique et à des conceptions du dualisme émanant du Canada anglais, le rapport au Soi et à l'Autre est fortement ancré aux positions constitutionnelles des acteurs, ainsi qu'aux représentations du fédéralisme canadien, tout comme il vient assurément les influencer. Au début de la période, la crise du fédéralisme n'est pas urgente aux yeux des responsables politiques et dans le débat public en général, et par conséquent, les représentations traduisant le rapport au Soi et à l'Autre relativement au débat constitutionnel sont moins nombreuses. Avec leur adhésion au néonationalisme, les partis politiques en viennent de plus en plus à considérer le Québec comme étant l'État national des Canadiens français, puis des Québécois.

La première partie du chapitre a identifié les frontières du Nous chez les responsables politiques. On a observé la transition évidente d'une conception pancanadienne à une autre centrée sur le Québec et son territoire, particulièrement chez le PQ à la fin de la période. La seconde partie du chapitre a montré plus clairement des représentations de l'Autre en décrivant les réactions des responsables politiques face à l'attitude du reste du Canada. Les différences entre les deux communautés étatiques mènent à des réactions qui vont d'une volonté de collaboration à un antagonisme irréconciliable. Le dénominateur commun de ces réactions est que les acteurs ont tendance à voir dans l'incompréhension des Anglo-Canadiens une justification supplémentaire à la revendication d'un statut particulier pour le Québec, comme on l'a vu au chapitre II.

Au fur et à mesure que les responsables politiques québécois se rendent compte que le reste du Canada considère leurs revendications comme une violation du principe-clé qu'est l'égalité – entre les langues, mais aussi entre les provinces — et Ottawa comme le seul gouvernement national, les prises de position s'ajustent. L'UN persiste sur la même voie alors que le PLQ adopte une approche moins revendicatrice qu'auparavant. Le PQ, considérant que ces phénomènes sont irréversibles, en vient à proposer la rupture du lien fédératif. On prend ainsi la pleine mesure de l'importance du dualisme au sein du débat constitutionnel. Nous verrons que ces rapports à l'Autre trouvent également un écho dans les représentations que les responsables politiques se font du passé.

CHAPITRE IV

LES USAGES DU PASSÉ

Comme nous l'avons expliqué en introduction, les responsables politiques québécois donnent des significations à des événements du passé en fonction des besoins du présent. L'étude de ces usages du passé au sein du débat politique québécois nous permettrait, en théorie, de les regrouper sous autant d'étiquettes qu'il existe d'événements auxquels font référence les responsables politiques. Une telle manière de faire serait par contre inefficace, car il est également possible de regrouper ces représentations symboliques et identitaires dans deux grandes catégories. D'abord, celle des usages du passé récent, qui comprend essentiellement les événements de la période dont il est question au chapitre I, soit de 1931 à 1971. Cela signifie que les événements appartenant au passé éloigné sont ceux qui surviennent avant le Statut de Westminster, qui pose la question du rapatriement de la constitution au sein du débat constitutionnel.

Cette division, qui peut d'abord sembler arbitraire, prend tout son sens quand on considère que les usages du passé éloigné font souvent référence aux événements marquants de l'histoire politique du Québec et du Canada, comme la Conquête de 1760, l'Acte d'Union de 1840 et d'autres encore. De l'avis de Jocelyn Maclure, ces points tournant de l'histoire politique canadienne et québécoise sont d'une importance capitale puisque, selon l'interprétation qui leur est donnée, ils donnent un

caractère identitaire ou contre-identitaire à cette trame narrative¹. Ainsi considérés, nous avons ici affaire à des types d'usages du passé – récent et lointain — qui ont des portées très différentes l'une et l'autre, puisqu'ils n'ont pas la même valeur symbolique. Il y a donc lieu de croire que ces deux catégories d'usages du passé ont des fonctions très différentes au sein du débat politique québécois. D'emblée, il semble que les usages du passé lointain, par le simple fait qu'ils occupent une place plus importante sur le plan symbolique, seraient plus propices à être arrimés de manière concrète aux prises de position constitutionnelles des responsables politiques. C'est pour cette raison qu'il est pertinent de traiter ce chapitre en deux temps. Nous inspecterons en premier lieu ceux qui sont relatifs au passé récent et, en second lieu, de ceux propres au passé lointain.

4.1 Le passé récent

Suivant cette définition, c'est sans surprise que l'on constate que les pratiques des responsables politiques en ce qui a trait aux usages du passé récent changent constamment. Comme nous l'avons dit, il est ici question des événements expliqués au chapitre I, soit les plus importants qui concernent les relations fédérales-provinciales depuis les années 1930 : les différentes commissions d'enquêtes, les conférences constitutionnelles, les tentatives de rapatriement, etc. Nous le verrons, au fur et à mesure qu'adviennent et passent les péripéties relatives au débat constitutionnel, les références aux plus récentes tendent à prendre une place de plus en plus importante dans le discours des hommes et des femmes politiques. C'est la pourquoi il convient de suivre le fil chronologique, et de traiter l'un à la suite de l'autre les mandats libéraux, pour finir avec le mandat unioniste et le début de celui des libéraux de Bourassa. Ainsi, nous serons à même d'évaluer les changements dans la place attribuée a posteriori à ces événements par les responsables politiques des

¹ Jocelyn Maclure, « Récits et contre-récits identitaires au Québec », dans Alain G.-Gagnon (dir), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec/Amérique, 2003, p. 45-46.

années 1960, et donc de relever ceux qui sont davantage susceptibles d'être exploités sur le plan symbolique.

2.1.1 Le premier mandat libéral : à l'ombre de Duplessis (1960-1962)

Dès le début de la première session parlementaire du mandat libéral, en novembre 1960, nous pouvons apprécier l'état des lieux en ce qui a trait aux usages du passé relatifs au débat constitutionnel. À cet effet, les allocutions prononcées dans le cadre des débats entourant l'adresse de l'Assemblée en réponse au discours du trône sont souvent l'occasion pour les responsables politiques de s'exprimer sur plusieurs enjeux, parmi lesquels on retrouve naturellement les relations fédérales-provinciales². Dès lors, on constate une très forte polarisation entre les deux partis politiques sur le bilan de l'Union nationale (UN). On cherche naturellement à montrer les aspects positifs de la stratégie autonomiste de l'ancien gouvernement et à démoniser le Parti libéral du Québec (PLQ). Antonio Talbot, qui est alors le chef intérimaire du parti depuis la démission d'Antonio Barrette à la suite de sa défaite électorale, donne le ton :

M. l'Orateur, le grand principe qui a toujours animé l'Union nationale, vous le savez, c'est celui de l'autonomie provinciale. Son fondateur, l'honorable Maurice Duplessis, était autonomiste, non pas par opportunisme comme cela se voit maintenant, mais par conviction. Relevez tous ses discours, avant comme après son entrée dans la politique, au pouvoir comme dans l'opposition, en Chambre comme en dehors de la Chambre; vous ne trouverez jamais, sur ce point, la moindre contradiction. Le fondateur de l'Union nationale a toujours compris que l'autonomie provinciale, c'était la seule doctrine de survie pour le Québec³.

Talbot n'est pas tendre au sujet de l'ancien premier ministre libéral Adélard Godbout :

C'est alors qu'un bon libéral, le premier ministre de l'Ontario, M. Mitchell Hepburn, qui menait la lutte pour la conservation des droits provinciaux et qui, à la fin fatigué, s'écriait en désignant M. Godbout : « Va-t-il me laisser seul pour

² C'est du moins ce qui ressort de l'étude de notre corpus de sources.

³ Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (BAN), *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 15 novembre 1960, p. 28.

défendre les droits de sa province ». M. Godbout signe et cède à Ottawa nos droits provinciaux. La province de Québec dégoûtée, en 1944, rappelle au pouvoir Maurice Duplessis et l'Union nationale⁴.

Talbot fait ici référence au fait que les libéraux ont cédé à Ottawa ses pouvoirs d'imposition et ses responsabilités sur l'assurance chômage. La référence à l'autonomisme duplessiste et à l'inféodation au fédéral des libéraux de Godbout est reprise de la sorte par de nombreux autres parlementaires unionistes. On peut notamment relever le fait qu'Armand Maltais qualifie la lutte contre la centralisation fédérale de « la bataille la plus célèbre de l'histoire québécoise », qui fut marquée notamment par le recul d'Ottawa sur les subventions directes aux universités québécoises⁵. Un autre député, Arthur Leclerc, en vient même à dire que Duplessis « a donné l'exemple au reste du monde dans la lutte pour l'autonomie » et que « cette lutte s'est transposée dans toutes les fédérations du monde⁶ ». Enfin, on retrouve dans ces allocutions un grand nombre d'énumérations concrètes des « bons coups » du gouvernement québécois d'alors, notamment la création de la Commission Tremblay⁷.

La référence positive à cette commission semble en rupture avec la myriade d'hommages à la manière dont Duplessis a conduit les affaires fédérales-provinciales. Il faut d'ailleurs rappeler que le rapport a été rejeté par Duplessis lui-même⁸. Cette contradiction ne manque pas d'être relevée par Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de la Jeunesse, qui en profite pour souligner le rôle du PLQ dans la mise sur pied de cette commission⁹. Il faut dire que, selon l'historien Jules Racine Saint-Jacques, l'appropriation du rapport Tremblay par les libéraux a commencé peu après son dépôt,

⁴ *Ibid.*, p. 29.

⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁶ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 24 novembre 1960, p. 131.

⁷ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 22 novembre 1960, p. 100.

⁸ Gérard Boismenu, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien: la vision de la Commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, volume 16, no 1, automne 2007, p. 22-23.

⁹ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 17 novembre 1960, p. 69.

à la fin des années 1950. Dès lors, l'UN a dû adapter son attitude à l'égard du document en cherchant à le réconcilier avec sa propre conception de l'autonomie¹⁰. Pour le reste, la rhétorique des libéraux consiste à qualifier la pratique de l'autonomie provinciale de l'ancien gouvernement de négative, par opposition à l'autonomie positive que pratique le gouvernement actuel. À cet égard, le ministre de la voirie Bernard Pinard synthétise bien le discours des libéraux :

Le Parti libéral est fier de défendre l'autonomie provinciale, et cela, d'une façon positive, alors que l'opposition actuelle persiste à adopter une approche négative. La province a subi une forme négative d'autonomie pendant 15 ans sous l'administration de l'Union nationale. Pendant 15 ans, un premier ministre a prétendu qu'il était le seul à pouvoir défendre les droits constitutionnels du Québec. Il a réussi à créer chez nous un mythe, celui de l'autonomie par la seule Union nationale. Il a exploité à fond ce mythe par souci électoral. Le peuple du Québec apprécie maintenant les avantages d'une politique positive en ce domaine¹¹.

Ainsi, les libéraux font une interprétation diamétralement opposée de celle des unionistes de la période duplessiste. Le fait que Jean Lesage qualifie expressément le refus par Duplessis des subventions fédérales aux universités en 1952 de « pertes inutiles » en est un bon exemple¹².

Ces conflits de représentations touchant les débats constitutionnels du passé reviennent à plusieurs occasions lors du premier mandat libéral, notamment lors des débats entourant la création des ministères des Affaires fédérales-provinciales et des Affaires culturelles. On constate alors, particulièrement dans le dernier cas, que l'UN est plus agressive dans les usages qu'elle fait du passé. Daniel Johnson, encore simple député, attaque directement Jean Lesage pour sa participation comme ministre à l'entreprise fédérale des années 1950, un thème qui sera mainte fois repris par les unionistes :

¹⁰ Jules Racine Saint-Jacques, « Représentations et usages parlementaires du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953 à 1962) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no 3, p. 60-81.

¹¹ *Ibid.*, p. 85.

¹² BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 15 novembre 1960, p. 34.

La commission Massey-Lévesque n'a pas été une invention de l'Union nationale, mais du gouvernement Saint-Laurent — Lesage, qui s'est servi du rapport de cette Commission pour envahir le domaine de l'éducation dans les provinces, sous prétexte d'aider les universités. C'est précisément parce que nous connaissons le passé du premier ministre que nous reconnaissons le danger de voir son gouvernement retourner vers des politiques anti-autonomistes qu'il a toujours exercées et que nous voulons mettre une sauvegarde dans cette loi¹³.

La réponse des libéraux, par la bouche de René Lévesque alors ministre des Ressources hydrauliques et ministre des Travaux publics, est particulièrement éclairante en ce qui concerne la dialectique de l'opposition entre autonomie positive et négative :

Au point de vue constitutionnel, nous sommes protégés. Lorsque le député de Bagot parle des envahissements, il parle de ceux qui ont été causés par l'inertie du gouvernement précédent dans bien des domaines, et que le fédéral ne faisait que remplir les vides que laissait se créer l'Union nationale par son inertie, comme dans le cas de la loi de la radio qui n'a jamais été mise en force. [...] Quant à la commission Massey, elle est venue à son heure pour s'occuper des domaines que l'autorité provinciale avait gravement négligés¹⁴.

En somme, l'enjeu fondamental de ce conflit de représentations se situe davantage dans le cadre du débat bipartisan québécois que dans celui entre le Québec et l'État fédéral. Il oppose deux conceptions de l'autonomie provinciale assez différentes l'une de l'autre. Une des clés pour comprendre la nuance se trouve dans le rapport Tremblay. Comme nous l'avons dit précédemment, les libéraux ont été fortement inspirés de ses conclusions néonationalistes et sont en quelque sorte en train de les mettre en application par leur action gouvernementale. Duplessis a jeté le rapport aux oubliettes, mais cela n'empêche pas certains unionistes de le désigner comme un exemple de leurs bons coups, le réconciliant avec le modèle autonomiste de l'ancien premier ministre, auquel ils adhèrent toujours. Les responsables politiques de

¹³ BAN, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*, 26^e législature, deuxième session, 8 mars 1961, p. 744.

¹⁴ *Ibid.*, p. 746.

l'époque attribuent donc des significations très différentes au rapport Tremblay, à la manière de l'historiographie actuelle¹⁵.

4.1.2 Une période de transition (1963-1966)

Au cours du second mandat des libéraux, après les élections provinciales de 1962, ces usages du passé se perpétuent, se transforment et en côtoient de nouveaux. Les débats parlementaires du début de l'année 1963 indiquent que l'UN interpelle régulièrement Jean Lesage au sujet de son passé d'ancien ministre du gouvernement de Louis Saint-Laurent, à qui sont attribuées de nombreuses attaques contre l'autonomie des provinces¹⁶. En effet, les unionistes se plaisent à rappeler un discours que Lesage a prononcé en 1954 dans lequel il stipulait que la politique fiscale alors promue par le gouvernement fédéral était conforme à l'esprit de la Constitution et que les provinces n'avaient pas de droits prioritaires en matière de taxation directe en vertu de cette dernière¹⁷. En plus de soulever de la sorte les contradictions flagrantes entre les propos actuels et passés de Lesage¹⁸, l'UN en vient aussi à insinuer que le PLQ n'est, au final, qu'une succursale du Parti libéral du Canada. Daniel Johnson

¹⁵ Gérard Boismenu, *loc. cit.*, p. 22-23; Dominique Foisy-Geoffroy, « Le rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 60, no 3, hiver 2007, p. 257-294.

¹⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 34; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 920.

¹⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 946; Daniel Johnson, *Allocution prononcée sur le réseau français de télévision au sujet de la politique provinciale*, 4 février 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

¹⁸ L'UN soulève notamment le fait que le PLQ était opposé à la création d'un impôt provincial en 1954. Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 41. Rappelons que le point central des revendications fiscales du gouvernement Lesage est le contrôle d'une plus grande part des impôts, soit 25 % des impôts sur le revenu des particuliers, 25 % des impôts sur les compagnies et 100 % des impôts sur les successions. Voir Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau (dir), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 82.

explique ainsi le fait que « la roue de la centralisation se soit remise à tourner depuis juin 1960¹⁹. »

L'opposition revient à la charge sous ce thème presque chaque fois qu'il est question d'affaires fédérales-provinciales, au moins jusqu'en 1965, et même en 1966. Les propos de Daniel Johnson en chambre au début de l'année 1965 sont éloquents à cet égard :

C'était la philosophie du premier ministre en 1952 : Québec, une province comme les autres! Et aujourd'hui il est obligé de défaire ce maillot, de défaire ce filet qu'il a tracé autour de lui. J'admets qu'il était extrêmement habile. Il réussit à donner le change à des gens qui ne connaissent pas son passé politique. Il réussit à passer pour un grand autonomiste alors qu'il prépare, avec certains de ses amis d'Ottawa, l'intégration lucide de la nation canadienne-française, c'est-à-dire, sa disparition dans le grand tout canadien. L'Union nationale ne le laissera pas faire ça, ni le peuple de [sic] Québec²⁰.

Il faut dire que les libéraux restent également dans le même registre pendant cette période sur le plan des attaques partisans. En effet, c'est toujours sur le thème de l'autonomisme négatif des unionistes que les libéraux répondent du tac au tac à leurs adversaires²¹. Ainsi, Jean Lesage affirme qu'il ne s'agit plus de « protester passivement » contre chaque initiative fédérale²², et que le Québec n'est plus la province dont on sait qu'elle va protester d'avance face à ces initiatives²³. Cette attitude négative est toujours mise en opposition au dynamisme que s'attribue le

¹⁹ Daniel Johnson, *Allocution prononcée sur le réseau français de télévision au sujet de la politique provinciale*, 4 février 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

²⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 5, 28 janvier 1965, p. 144; Voir aussi lors d'un débat sur programmes conjoints : BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 88, 27 juillet 1965, p. 144.

²¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 63, 30 avril 1964, p. 4598-4599; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, cinquième session, no 1, 22 octobre 1965, p.78

²² Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce de la Province de Québec*, 6 septembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

²³ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université de Moncton*, 17 mai 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

gouvernement libéral. Pierre Laporte, alors ministre des Affaires culturelles, parle par exemple du fait « [qu'il] y a deux théories en matière d'autonomie provinciale [...] il y a celle du refus global; il y a celle de la revendication lucide et réaliste²⁴. »

Lorsqu'il est considéré de la sorte, le débat politique relatif à la question constitutionnelle semble suivre la même tangente que celle du début de la décennie. Il y a cependant d'autres aspects, plus subtils, qui se mettent en jeu différemment d'auparavant. D'abord, du côté de l'UN, on remarque que si les références à la lutte pour l'autonomie du Québec sont véhiculées à de nombreuses reprises, l'ancien premier ministre Maurice Duplessis n'est presque plus nommé directement ou même associé à cette lutte²⁵. De façon similaire, les mentions de la commission Tremblay comme une initiative résolument positive du gouvernement d'alors se font beaucoup plus fréquentes que pendant la période 1960-1962. Le rapport de la commission est souvent utilisé par Daniel Johnson, tant pour affirmer que l'action gouvernementale est en contradiction avec les idées d'un document qu'il a lui-même déposé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960, que pour énumérer des arguments montrant la validité des revendications globales du Québec auprès d'Ottawa²⁶. Bien entendu, les libéraux continuent de répliquer en rappelant le sort qu'avait réservé Duplessis au rapport de la commission²⁷.

²⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 5, 20 janvier 1964, p. 101.

²⁵ De rares députés unionistes comme Maurice Bellemare continuent toutefois à mettre Duplessis sur un piédestal. Voir par exemple BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 91, 30 juillet 1965, p. 4090; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 14, 16 février 1966, p. 683.

²⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 932-933; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 56, 15 mai 1963, p. 1453; Daniel Johnson, *Allocution prononcée devant le Club Kinsmen Fleur-de-lys de Montréal*, 17 septembre 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p. 41.

²⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 43, 23 avril 1963, p. 932-933.

Du côté du PLQ, un changement d'une autre nature s'effectue. Si la rhétorique de l'UN est fortement dénonciatrice du gouvernement fédéral pour ses actions passées dans le domaine des affaires fédérales-provinciales, elle est plus posée chez les députés libéraux, du moins depuis 1960. Or, il semble que cette réticence à critiquer le gouvernement central s'évanouit au fur et à mesure de l'avancement de la période. Les débats entourant la motion de Jean-Jacques Bertrand, qui créera le Comité parlementaire de la Constitution, sont riches à cet égard. Pierre Laporte dit par exemple que « c'est de haute lutte que nous avons remporté des victoires aussi ridiculement décisives que la monnaie bilingue, les timbres-poste bilingues, les chèques bilingues, la traduction simultanée à la Chambre des communes²⁸. » Les déclarations de ce genre ne sont pas que l'apanage de responsables politiques fortement identifiés comme nationalistes comme Laporte. Le député libéral Ernest Godbout proclame que

[ce] n'est pas la première fois que la Confédération et la constitution canadienne subissent des assauts. Le « New Deal » du premier ministre R. B. Bennett en 1937, la révolte créditiste de l'Alberta qu'a brimée la Cour suprême et qui a peut-être valu à cette province de devenir la plus à l'aise du Canada, les conférences provinciales-fédérales de 1940, 1945, 1950 qui n'ont abouti qu'à de trop étroites conclusions sont autant de moments d'incertitude et de mécontentement qui dénotent un malaise réel²⁹.

Ces déclarations marquent d'une certaine manière une volonté de se distancier de l'image traditionnellement affublée aux libéraux par leurs adversaires, qui font d'eux les subordonnés du gouvernement fédéral en général et des libéraux fédéraux en particulier. Il est intéressant de noter que ces propos sont beaucoup moins conciliants

²⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 56, 15 mai 1963, p. 1460.

²⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 60, 22 mai 1963, p. 1606. Une déclaration de ce député au sein du même discours ne laisse pas de doutes possible sur son attachement au Canada : « En vérité, sommes-nous, Canadiens, en train de trahir notre héritage national, de nuire à la haute réputation mondiale de notre pays, le Canada, par des querelles intestines ou nos discussions ne sont-elles pas plutôt le développement inévitable de nos forces vitales, l'ascension nécessaire de notre peuple qui, dans la dualité même de ses origines, de ses cultures, de ses desseins et des chocs qui s'ensuivent, découvre ou va découvrir sa puissance future et son destin de grande nation? » *Ibid.*, p. 1604.

que ceux du discours officiel émanant du premier ministre lorsqu'il traite du même sujet³⁰. Ces manifestations plus assumées sont, à notre avis, des indices que le rapport d'altérité avec le reste du Canada se transforme, elles sont le signe d'une certaine exaspération relative au développement des relations fédérales-provinciales. Ces changements au sein du débat politique québécois sont indubitablement liés à ceux du débat public de manière plus large. En effet, comme nous l'avons évoqué au chapitre I, la sanction par les Québécois de la vision néonationaliste aux élections provinciales de 1962 et des événements subséquents — comme la création en 1963 par le gouvernement fédéral de la Commission Laurendeau-Dunton ou le débat sur la formule Fulton-Favreau — contribuent à transformer le registre rhétorique du débat constitutionnel³¹.

Par conséquent, la période 1963-1966 laisse également place à un conflit de représentation par rapport à celle de 1960-1962. Plus précisément, des idées très différentes sur la tournure des relations fédérales-provinciales à partir de ce qui sera nommé a posteriori le coup d'envoi de la Révolution tranquille sont véhiculées. Du côté de l'UN, on déplore par exemple que Jean Lesage semble avoir oublié l'esprit du rapport Tremblay depuis qu'il l'a déposé à la conférence de juillet 1960³². Plus

³⁰ Les propos qui suivent, qui font référence aux transformations des sociétés québécoises et canadiennes de l'après-guerre, ont d'ailleurs été repris à plusieurs reprises par Lesage : « C'est alors que de nouvelles réalités économiques et politiques vinrent remettre en question cette longue évolution vers une centralisation toujours plus poussée. Ces réalités concernaient certains développements imprévus de l'économie canadienne, l'organisation de la vie politique des provinces, les nouvelles demandes de la population en matière de bien-être et surtout, au Québec, les changements fondamentaux dans l'ordre social et les pressions qui en étaient la conséquence. » Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Montréal*, 28 septembre 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Victoria*, 23 septembre 1965, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant l'Alliance française de Vancouver*, 27 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ - Québec.

³¹ Stéphane Savard, *Hydro Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Montréal, Septentrion, 2013, p. 198-199; Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, p. 63-75.

³² BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec, 27^e législature, troisième session*, no 3, 16 janvier 1964, p. 41.

concrètement, Daniel Johnson relativise la victoire que représente l'acquisition du droit de retrait des programmes à frais partagés :

Les compétences et les libertés du Québec n'ont pas été augmentées depuis 1960. Au contraire, elles ont été diminuées de bien des façons. Elles ont peut-être été diminuées un peu moins que celles des autres provinces, mais si c'est cela que le premier ministre entend par un statut particulier, il n'est pas difficile³³.

Du côté des libéraux, les propos sont évidemment tout à fait différents et on cherche déjà à exploiter les premiers balbutiements de l'imaginaire de la Révolution tranquille. Ils vantent leur bilan à plusieurs reprises en disant que l'année 1960 a représenté un réel point tournant³⁴. Jean Lesage déclare par exemple devant ses partisans l'exceptionnalisme de la période de la sorte :

Vous vous rappelez notre slogan de 1962 : « MAITRES CHEZ NOUS ». Ce slogan, ce leitmotiv ne constituait-il pas le but véritable vers lequel tendent les libéraux du Québec? « MAITRES CHEZ NOUS » n'est-ce pas pour nous libéraux l'étoile qui a guidé nos efforts depuis la fondation de la Fédération et plus particulièrement depuis 1958 où tous ensemble nous entreprenions cette marche vers la victoire³⁵?

En somme, il faut retenir de cette période que les usages du passé récent semblent s'être opérés d'une manière semblable à ce qu'on observe au cours de la précédente. Bien sûr, nous avons vu que même si les discours partisans conservent leur efficacité, au point où leurs fondements ne changent pas beaucoup, ils sont néanmoins influencés par le contexte de la crise du fédéralisme canadien, qui devient indéniablement plus importante à cette époque.

³³ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 5, 28 janvier 1965, p. 140. Voir aussi au cours d'un débat sur les programmes conjoints : BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, quatrième session, no 88, 27 juillet 1965, p. 139.

³⁴ Voir Jean Lesage, *Discours prononcé à la Sir George Williams University*, 28 mai 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.003), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Pierre Laporte, *Discours prononcé devant les étudiants de l'Université d'Alberta à Edmonton à l'occasion de la Semaine canadienne-française*, 30 janvier 1965, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 14, 16 février 1966, p. 696.

³⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'ouverture du congrès de la Fédération libérale du Québec*, 19 novembre 1965, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

4.1.3 De Johnson à Bourassa : l'ombre s'amenuise? (1966-1971)

Le mandat de l'UN est naturellement caractérisé par un renversement des rôles parlementaires des responsables politiques. Cela a une certaine influence sur celui qui prend l'initiative des débats et sur le ton donné aux interventions véhiculant des usages du passé récent. Soulignons le fait que nous retrouvons beaucoup moins d'usages du passé récent à partir de cette période que pour celles que nous avons examinées jusqu'à présent. En contrepartie, les usages du passé lointain, eux, commencent à s'imposer de plus en plus, ce qui est probablement dû au fait que la commémoration du centenaire de la Constitution de 1867 se déroule au cours de cette période. Cet anniversaire est tout désigné à la récupération politique dans le cadre des discours sur la question constitutionnelle.

D'emblée, il faut souligner les éléments de continuité que l'on retrouve à la suite du changement de régime. Du côté des libéraux, on continue de souligner « l'autonomisme négatif » de l'UN qui, maintenant qu'elle est revenue au pouvoir, est en parfait accord avec l'attitude de Duplessis, comme le note Jean Lesage :

L'attitude négative des seize ans de ce régime, l'attitude prise par le gouvernement du temps correspondait bien à un style qui consistait à crier fort et à agir peu. Aujourd'hui, l'élève suit le maître. Il crie fort, mais il ne propose aucune mesure concrète pour atteindre ses objectifs³⁶.

Lesage fait sans doute référence au « Égalité ou indépendance » de Daniel Johnson et le réduit à sa plus simple expression afin de bien montrer que la politique de l'UN en ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales est à courte vue et vouée à l'échec. Cette critique est généralement accompagnée d'un bilan du mandat libéral qui vise à montrer que l'attitude du parti était bien plus réaliste que celle du gouvernement du moment, et a donné des résultats concrets³⁷.

³⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 3, 6 décembre 1966, p. 65.

³⁷ *Ibid.*, p. 65 et p. 112; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 6, 6 mars 1969, p. 303-304; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*,

Du côté de l'UN, avant le trépas de Daniel Johnson, et surtout avant l'arrivée de Pierre Trudeau à la tête du pays, les usages du passé récent semblent moins s'inscrire dans le cadre de l'attaque partisane que dans celui d'une analyse optimiste de la conjoncture actuelle du débat constitutionnel³⁸. Par exemple, Daniel Johnson en vient à évoquer les débats suscités par des initiatives fédérales et provinciales – la commission Tremblay, la mise sur pied du Comité de la Constitution et la commission Laurendeau-Dunton³⁹ – et dit clairement que « ce problème, j'en suis convaincu, peut maintenant être résolu avec toute la maturité qui convient à un pays adulte et le sera effectivement par les voies normales du dialogue et de la négociation⁴⁰. »

Plus tard, en 1969, une fois que Jean-Jacques Bertrand est devenu premier ministre, nous retrouvons à nouveau des usages du passé par les unionistes qui visent à répliquer avec plus d'aplomb aux critiques des libéraux. Bertrand cherche par exemple à s'attribuer le mérite de la création du comité de la Constitution né d'une motion qu'il a présentée en 1963⁴¹. Il cherche aussi à exploiter et à souligner les contradictions des prises de position constitutionnelles du PLQ depuis son congrès d'octobre 1967, qui a vu les éléments les plus nationalistes quitter le parti ou se rallier à une position qu'ils ne prônaient pas auparavant, comme en témoigne cette citation :

Voici des gens [le PLQ] qui, dans un caucus d'abord, puis dans un congrès de leur Fédération tenu en octobre 1967, ont unanimement préconisé un statut particulier

28^e législature, troisième session, Comité de la constitution (2), 4 décembre 1968, p. 572; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 30, 20 novembre 1970, p. 1694.

³⁸ Il faut à tout le moins relever le fait que Denis Bousquet mentionne la « dépossession » qu'a subie le Québec pendant l'ère d'Adélard Godbout. BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 44, 4 avril 1967, p. 1979.

³⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 29, 21 février 1967, p. 1442; Daniel Johnson, *Allocution prononcée devant le Canadian Club de Montréal*, 22 avril 1968, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, Quatrième session, no 6, 6 mars 1969, p. 203; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, cinquième session, Commission permanente de la constitution, 12 février 1970, p. 9.

pour le Québec et la reconnaissance formelle du concept des deux nations [...] Mais d'autres [députés libéraux qui ont manqués à leur parole], M. Laporte en tête, se sont empressés d'intervenir dans l'élection fédérale, sous la bannière de celui qui rejetait le concept des deux nations et qui qualifiait de « connerie » le statut particulier⁴².

Les unionistes évoquent également l'épisode de la formule Fulton-Favreau afin de faire valoir le fait que leur parti est bien plus crédible sur le plan constitutionnel, puisqu'il a eu le bon sens de mener la lutte contre l'adoption de cette formule qui, disent-ils, aurait rendu impossible l'obtention d'un statut particulier pour le Québec⁴³.

Pour revenir aux usages du passé dont l'objet tourne davantage autour de l'État fédéral, l'attitude optimiste relevée précédemment s'évanouit rapidement. Jean-Jacques Bertrand proclame ce qui suit à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1968 : « À partir du fédéralisme centralisateur d'il y a vingt ans, du "nouveau fédéralisme" d'il ya dix ans, du "fédéralisme coopératif" d'il ya cinq ans, le Québec ne tolérera pas qu'on en vienne maintenant à un fédéralisme dominateur⁴⁴. » Il rattache ainsi la nouvelle attitude du gouvernement dirigé par Trudeau aux anciennes tentatives de centralisation d'Ottawa. Des discussions portant sur cette nouvelle initiative (qui s'amorce aux yeux des responsables politiques québécois) ont lieu au sein du comité de la Constitution, qui siège aussi à la fin de 1968, où à peu près tous les intervenants sont à tout le moins sceptiques face au projet fédéral en cours. Certains libéraux, comme Bernard Pinard, reconnaissent cependant que « nous n'avons pas rendu justice à un gouvernement fédéral qui, à une certaine époque, a cru

⁴² Jean-Jacques Bertrand, *Allocution prononcée lors d'un dîner-bénéfice de l'Union nationale au Château Frontenac*, 30 mars 1969, Fonds Jean-Jacques Bertrand (P669, 13/8), Bibliothèque et Archives nationales (BANQ) - Québec. Il est d'ailleurs étonnant de constater à quel point certains responsables politiques nationalistes du PLQ comme Pierre Laporte ont effectué un virage idéologique important. Sur ce dernier, voir Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, 445p.

⁴³ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 1, 23 février 1971, p. 32-33; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, quatrième session, no 10, 13 mars 1969, p. 351; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2246.

⁴⁴ Jean-Jacques Bertrand, *Déclaration prononcée à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1968*, 4 novembre 1968, Fonds Jean-Jacques Bertrand (P669, 15/9), BANQ - Québec.

bon de présenter des lois qui ont, quand même, apporté des bénéfiques directs et indirects indiscutables à tous les citoyens du Canada, y compris ceux du Québec⁴⁵. » Une telle déclaration suggère que le PLQ est aux prises avec des divergences internes sur le plan constitutionnel.

Lorsque Robert Bourassa devient chef du PLQ et prend le pouvoir peu après, les représentations du passé font de plus en plus référence à la « ligne de conduite » du gouvernement québécois depuis 10 ans, afin de déterminer si les libéraux sont en rupture ou non avec celle-ci. Bien sûr, les libéraux estiment que leur position constitutionnelle s'inscrit parfaitement dans la continuité de la Révolution tranquille⁴⁶. L'UN, le Parti québécois (PQ) ainsi que le Ralliement des créditistes (RC), qui fait son entrée au parlement à l'élection de 1970, livrent des critiques allant tout à fait dans le sens contraire. À l'UN, les députés utilisent désormais la mémoire de Daniel Johnson et de ses actions comme premier ministre pour faire valoir leurs bons coups⁴⁷. Les créditistes, lors de leurs rares prises de position sur la question, tirent à boulets rouges sur tous les partis, notamment lorsque Fabien Roy affirme que :

Les gouvernements qui se sont succédé au Québec ont été tous les deux des fabricants de séparatistes. [...] Dans les années cinquante, les campagnes électorales provinciales se sont toujours faites sur le dos d'Ottawa. [...] Dans les années soixante, on a adopté le même thème et, en 1966, on a encore adopté le même thème : Ou nous serons égaux ou il y aura indépendance⁴⁸.

⁴⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, Comité de la constitution (2), 4 décembre 1968, p. 572.

⁴⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, cinquième session, no 3, 26 février 1970, p. 44; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 25, 12 novembre 1970, p. 1539.

⁴⁷ Comme la défense d'un statut particulier pour le Québec devant les responsables politiques du reste du Canada. Voir par exemple BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 27, 17 novembre 1970, p. 1582; BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 29, 19 novembre 1970, p. 1645.

⁴⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, première session, no 30, 20 novembre 1970, p. 1722-1723.

Quant au PQ, ses représentants dirigent généralement leurs attaques contre les deux principaux partis, en disant de leurs orientations qu'elles appartiennent « à un passé qui n'a apporté que des déboires et des déceptions au peuple québécois⁴⁹. »

C'est également dans ces termes que, à la suite de l'échec de la charte de Victoria, Camille Laurin, alors chef parlementaire du parti, s'exprime :

La voie mitoyenne d'une réforme du fédéralisme, préconisée depuis plus de dix ans par les gouvernements, sous MM. Lesage, Johnson, Bertrand et Bourassa, vient d'être définitivement écartée par le gouvernement fédéral et les provinces anglaises. [...] Jusqu'à maintenant, le Parti libéral du Québec, l'Union Nationale et, jusqu'à un certain point, le Ralliement créditiste du Québec ont fondé leur politique constitutionnelle sur la prémisse qu'il était possible de réformer en profondeur la constitution actuelle⁵⁰.

Ainsi, pour le PQ, les péripéties de la dernière décennie — que nous avons décrite au chapitre I — constituent une justification supplémentaire à sa propre proposition constitutionnelle, la souveraineté-association.

En conclusion, nous pouvons dire que c'est à partir du moment où les protagonistes de chaque parti politique se succèdent l'un à l'autre que s'opère un changement notable dans les usages du passé récent. Il faut aussi dire que le contexte global, qui évolue au fil des nouveaux développements, influe également sur les usages de ce passé. Ainsi, si la décennie commence bel et bien à l'ombre de Maurice Duplessis, tant au chapitre des attaques partisans que des représentations visant Ottawa, cet état de fait se défait peu à peu. Si, dans les attaques partisans, la référence à « l'autonomisme négatif » et au passé outaouais de Lesage perdure, les événements subséquents, comme celui de la formule Fulton-Favreau, s'imposent de plus en plus. Concernant l'État fédéral, c'est lorsque la référence à Duplessis s'estompe qu'il devient l'objet de nouvelles représentations, qui au final sont

⁴⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 53, 8 juin 1971, p. 2255.

⁵⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 60, 17 juin 1971, p. 2591.

arrimées aux revendications constitutionnelles de chaque parti, qui réclament tous dans une certaine mesure un nouveau statut pour le Québec. On peut néanmoins affirmer que dans la grande majorité des cas, l'enjeu de ces conflits de représentations du passé récent implique davantage les partis politiques québécois que le conflit entre la province et le fédéral.

4.2 Le passé lointain

Selon notre propre définition des usages du passé lointain, force est de constater qu'ils sont pratiquement absents lors du premier mandat libéral. À notre avis, deux raisons expliquent cela. D'abord, nous avons vu dans la section précédente que les références au passé récent, particulièrement au régime duplessiste, sont omniprésentes. Il est raisonnable de penser que la conjoncture politique du moment justifie davantage ces pratiques, quand on considère que le nouveau gouvernement cherchait à créer une rupture bien évidente avec le précédent. Ensuite, nous pensons que cela s'explique aussi par le fait qu'à ce stade-ci, l'enjeu du rapatriement de la constitution n'est pas encore complètement lié aux autres objectifs du gouvernement québécois de transformer substantiellement le fonctionnement du fédéralisme canadien⁵¹. De plus, l'idée d'obtenir un nouveau partage des pouvoirs constitutionnels n'est pas encore aussi importante qu'elle le deviendra à partir de 1963. À cet effet, l'essor de l'État québécois, qui est en concurrence avec le fédéral, met en relief le problème fondamental de la cohabitation entre Canadiens français et Canadiens anglais, ce qui entraînera la mise sur pied de la Commission Laurendeau-Dunton, contribuant indubitablement à alimenter le débat⁵².

⁵¹ Comme nous l'avons montré dans Antoine Brousseau Desaulniers, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no1, automne 2014, p. 180.

⁵² Robert Comeau, « André Laurendeau et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (dir.), *André Laurendeau. Un intellectuel d'ici*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 203; Kenneth McRoberts, *Un*

Quoi qu'il en soit, l'analyse des continuités et des ruptures relatives à ce type de représentations symboliques et identitaires nous permet de circonscrire notre propos en deux parties chronologiques. D'abord, nous considérerons la période allant de 1963 à 1966, soit le second mandat libéral. Ensuite, nous traiterons en même temps des mandats de l'UN et du début de celui des libéraux de Bourassa de 1966 à 1971.

4.2.1 Des conceptions de l'histoire bien définies (1963-1966)

Durant cette période, il semble que les représentations du passé lointain sont encore plus utilisées par les chefs des partis que celles du passé récent. C'est pourquoi nous tracerons d'abord un portrait plus ou moins exhaustif de ces usages au fil des différentes allocutions que Daniel Johnson et Jean Lesage ont prononcées. Ainsi, la cohérence et la répétition de leurs propos respectifs permettent de bien identifier les points de contentieux, mais aussi les convergences entre les deux responsables politiques. Ensuite, nous exposerons les différentes représentations faites par les autres responsables politiques, particulièrement ceux du PLQ, qui dévoilent souvent l'existence d'un conflit à l'intérieur même du parti.

Nous l'avons déjà évoqué au cours de ce mémoire : la plupart des responsables politiques québécois adhèrent à une vision dualiste du Canada, c'est-à-dire qu'ils conçoivent la Confédération comme le résultat d'une entente entre les deux peuples fondateurs⁵³. Cette idée est le point de départ de la plupart des usages du passé dans les discours portant sur la question constitutionnelle que Daniel Johnson prononce à partir de 1963. Rappelons encore une fois que c'est véritablement à partir de cette année que plusieurs éléments de la société civile et politique québécoise en viennent à donner une plus grande importance à la question

pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes. Montréal, Boréal, 1999, p. 60-61.

⁵³ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 46-47.

constitutionnelle⁵⁴. Johnson parle carrément de deux nations coexistant au sein du Canada. Or, la nation est pour lui une réalité sociologique qui tient ses sources dans la culture — dont la pierre angulaire est la langue —, mais aussi dans l'histoire⁵⁵.

C'est ainsi que dans les allocutions où ce thème revient, Johnson passe en revue les cinq constitutions sous lesquelles les communautés francophones et anglophones des colonies britanniques d'Amérique du Nord ont vécu depuis 1763. Il insiste sur les manières par lesquelles ces régimes organisaient politiquement et socialement les deux communautés linguistiques. Plus précisément, il soutient que chacun de ces régimes oscillait entre la volonté de les unifier et celle de les unir. Si les deux termes se ressemblent beaucoup, Johnson donne une connotation bien plus négative au premier, l'unification, qui sous-tend essentiellement une volonté des anglophones d'assimiler les francophones. Le second, l'union, revêt avec lui une connotation positive, au sens où elle peut se réaliser dans le respect des intérêts des deux groupes⁵⁶.

Ainsi, la Proclamation royale fut un échec parce qu'elle était allée trop loin dans la volonté d'unification, ce qui mena à l'Acte de Québec, qui échoua ultimement en raison de l'insatisfaction des loyalistes, dont le nombre ne cessait d'augmenter. L'Acte constitutionnel de 1791 fut donc une tentative de séparation dans l'optique

⁵⁴ Antoine Brousseau Desaulniers, *loc. cit.*, p. 181-182 ; Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 63-75.

⁵⁵ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Allocution prononcée à la 34ème Conférence Couchiching sous les auspices de la SRC et The Canadian Institute of Public Affairs*, 5 août 1965, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁵⁶ Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Allocution prononcée à la 34ème Conférence Couchiching sous les auspices de la SRC et The Canadian Institute of Public Affairs*, 5 août 1965, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

d'unir ce qui pouvait l'être. Johnson fait ici remarquer qu'il s'agit du régime politique qui aura duré le plus longtemps avant l'Acte d'Amérique du Nord britannique (AANB), selon lui parce qu'il avait trouvé un bon équilibre sur ce plan. Cependant les rébellions de 1837-1838 eurent lieu pour des raisons complètement indépendantes de cela, dit-il, et menèrent à l'Acte d'union⁵⁷. À propos de ce dernier, Johnson n'est pas tendre :

Mais quand les constitutions prétendent se moquer des réalités humaines, ce sont les réalités humaines qui finissent par avoir raison des constitutions. [...] Ayant renoncé à l'impossible unité, Lafontaine et Baldwin purent de nouveau s'unir pour la conquête du gouvernement responsable⁵⁸.

Ce ne fut toutefois pas suffisant, car l'obsession de l'unité rendait l'union impossible, et c'est pourquoi qu'au moment de l'AANB, « [en] optant pour le fédéralisme, on espérait réaliser enfin cette synthèse difficile, mais nécessaire entre les forces qui tendent à nous unir et celles qui tendent à nous diviser⁵⁹. »

Le chef unioniste croit que l'objectif avait été accompli à ce moment-là, puisque le partage des pouvoirs d'alors était suffisant pour que la nation canadienne-française puisse conserver son caractère propre et assurer son développement. Par contre,

[il] y a eu par la suite des déviations, des marchandages, des interprétations, des accaparements, des pratiques constitutionnelles qui ont bouleversé l'économie du

⁵⁷ Daniel Johnson, *Allocution prononcée à la 34ème Conférence Couchiching sous les auspices de la SRC et The Canadian Institute of Public Affairs*, 5 août 1965, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.; Daniel Johnson, *Allocution prononcée au congrès des affaires canadiennes à l'Université Laval*, 9 novembre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Daniel Johnson, *Causerie prononcée devant les membres du Club Fleur de lys à Québec*, 18 mars 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

⁵⁸ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au 28e congrès de la fédération des jeunes chambres de la province de Québec au manège militaire de Sherbrooke*, 23 août 1964, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁵⁹ *Ibid.*

pacte et qui font que la coexistence des deux nations canadiennes est devenue plus compliquée, plus difficile⁶⁰.

La nation canadienne-anglaise, pour sa part, se serait constituée progressivement pendant un siècle après 1867, et par le fait même, son désir d'unification a toujours augmenté, ce qui expliquerait pourquoi ces déviations à la lettre et l'esprit de la constitution se sont produites⁶¹.

Au final, ces usages du passé servent à justifier la proposition constitutionnelle de l'UN. Si au début de la décennie, Johnson reste attaché à la vision duplessiste de l'autonomie provinciale⁶², ce n'est plus le cas lorsqu'il prononce ces allocutions, où il affirme constamment qu'une redistribution des pouvoirs constitutionnels – résultat certain de l'obtention d'un statut particulier pour le Québec – est nécessaire à la survie du Canada⁶³. « Puisque le contrat de 1867 n'est pas clair; puisqu'il a été violé à maintes reprises, [...] puisqu'il est devenu un nid à procès [...] il ne reste qu'une chose à faire : négocier un nouveau contrat, si c'est encore possible⁶⁴. » Notons que les références aux anciennes constitutions, par la manière

⁶⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 35.

⁶¹ Daniel Johnson, *Allocution prononcée au 28^e congrès de la fédération des jeunes chambres de la province de Québec au manège militaire de Sherbrooke*, 23 août 1964, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Daniel Johnson, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Toronto*, 14 février 1966, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

⁶² François Rocher, « Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord! » dans Robert Comeau et al. (dir), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 212.

⁶³ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 3, 17 janvier 1963, p. 35; Daniel Johnson, *Allocution prononcée au 28^e congrès de la fédération des jeunes chambres de la province de Québec au manège militaire de Sherbrooke*, 23 août 1964, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Daniel Johnson, *Allocution prononcée sur le réseau français de télévision au sujet de la politique provinciale*, 4 février 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁴ Daniel Johnson, *Allocution prononcée sur le réseau français de télévision au sujet de la politique provinciale*, 4 février 1963, Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

dont les présente Johnson, suggèrent fortement qu'une décentralisation des pouvoirs est nécessaire pour assurer la pérennité d'un régime politique au Canada.

Jean Lesage ne remonte pas aussi loin que Johnson (lorsqu'il s'adonne à un exercice similaire) lors de ses allocutions portant sur la question constitutionnelle au cours de cette période. D'emblée, il donne au peuple canadien-français tous les attributs d'une « société dans le sens le plus complet du terme », au sens où le peuple « constitue un groupe humain homogène, de la même origine, marqué par la même histoire, orienté vers les mêmes objectifs généraux et possédant ses propres institutions ». Lesage, tout comme Johnson, ajoute que cette communauté préfigure même le pacte confédératif⁶⁵. De la même manière, on peut souligner le fait que Lesage stipule également que la Constitution de 1867 représente probablement un effort sincère de la part des responsables politiques de l'époque pour réconcilier les communautés francophones et anglophones du pays en devenir⁶⁶. Une différence importante par rapport aux propos de Johnson est relative au fait que son exposition des problèmes survenant dans les décennies suivant la confédération est beaucoup plus nuancée :

Qu'est-il advenu de cette entente politique implicite de 1867? D'une certaine manière, il y eut dès le début des succès et des difficultés. Quels qu'aient été les temps forts et les temps faibles de l'AANB, il est clair qu'il s'agissait là d'un compromis difficile et nécessaire où un gouvernement fédéral solide devait être contrebalancé par un pouvoir provincial véritable⁶⁷.

⁶⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal*, 12 mars 1966, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁶ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Montréal*, 28 septembre 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Victoria*, 23 septembre 1965, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

⁶⁷ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Victoria*, 23 septembre 1965, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Canadian Club de Montréal*, 28 septembre 1964, Catalogue CUBIQ [en ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

De plus, Lesage parle même du « progrès économique et social » résultant de la mise sur pied du régime confédératif⁶⁸.

Le cœur de l'argument de Lesage réside toutefois dans le fait que les Canadiens français sont installés en Amérique du Nord depuis plusieurs siècles : ils ont donc des droits, mais aussi des devoirs particuliers. Le premier de ces droits est le maintien de ses traditions et de ses caractéristiques culturelles. Le principal devoir, qui est en quelque sorte le corollaire à ce droit, « est l'épanouissement sur le sol d'Amérique de l'héritage humain dont elle se trouve la gardienne et la responsable⁶⁹. » C'est, pour ainsi dire, la raison pour laquelle le Québec a fait pendant si longtemps une lecture stricte de la Constitution, qu'un bon nombre de Canadiens français ont considérée comme un bouclier⁷⁰. L'opposition du Québec aux initiatives centralisatrices d'Ottawa n'est cependant pas seulement fondée sur ce motif juridique. La référence à l'AANB est aussi basée sur l'interprétation de sa signification symbolique, relative à la vision dualiste du Canada que Lesage entretient :

Selon nous du Québec, un des objectifs du régime confédératif — objectif que l'on retrouve implicitement dans notre constitution canadienne — est de rendre possible aux groupes ethniques le maintien et surtout le développement de leurs caractéristiques propres. Si tel n'avait pas été le cas, on peut être certain que les Canadiens français, en 1867, n'auraient jamais accepté de faire partie de la Confédération canadienne⁷¹.

⁶⁸ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération à Charlottetown*, 1^{er} septembre 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

⁶⁹ Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université du Nouveau-Brunswick*, 10 octobre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne] <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Ces propos sont répétés exactement de cette manière à plusieurs reprises par Lesage. Jean Lesage, *Discours prononcé à l'occasion de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université du Nouveau-Brunswick*, 10 octobre 1963, Catalogue CUBIQ [en ligne] <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>>; BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, troisième session, no 3, 16 janvier 1964, p.69; Jean Lesage, *Discours prononcé devant le Royal College of Physicians and Surgeons of Canada*, 18 janvier 1964, Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004.001), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe; Jean Lesage, *Discours prononcé à l'Université de Victoria*, 23 septembre 1965, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/20), BANQ – Québec;

Pour Lesage, il est primordial que le partage des pouvoirs tel que défini par la constitution soit respecté afin que les promesses de la Confédération soient tenues. Il est clair que ces usages du passé servent également à expliquer l'attitude du gouvernement en matière de relations fédérales-provinciales. À cet effet, la position de Lesage pendant la période en question se résume de la sorte : parce qu'il est le point d'appui du Canada français, que la Confédération de 1867 est un pacte entre ce dernier et le Canada anglais et que la Constitution en découlant ne répond plus au besoin de la minorité francophone, le Québec doit obtenir un statut particulier au sein du Canada. Cependant, à la différence de l'UN, il n'est pas prêt à brandir le spectre de l'indépendance pour parvenir à ces objectifs et il s'en remet aux mécanismes des relations fédérales-provinciales, qu'il a lui-même contribué à moderniser⁷².

S'il semble y avoir une certaine unanimité au sein de l'UN à propos du discours de Johnson sur le régime confédératif⁷³, Jean Lesage sur cette question semble se retrouver pris entre deux camps de responsables politiques libéraux. Par exemple, au cours du débat sur la motion qui créera le comité parlementaire de la Constitution, Pierre Laporte tient ces paroles : « La Confédération telle que nous l'avons depuis 1867? Elle comporte un actif réel, mais au total elle fut pour nous une expérience mauvaise que nous ne saurions ni continuer, ni reprendre sous une autre forme ou sous une forme analogue⁷⁴. » Cette interprétation diffère quelque peu de celle d'Ernest Godbout, qui décrit la plupart des grands événements de l'histoire canadienne en des termes très favorables – il n'hésite pas à mettre en valeur les aspects positifs de la Conquête, de l'Acte d'Union, etc — pour en arriver à dire que la

Jean Lesage, *Discours prononcé devant la Société Américaine des Rédacteurs de Journaux*, 17 mai 1966 Montréal, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/21), BANQ - Québec.

⁷² Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », p. 103.

⁷³ Voir les propos de Jean-Jacques Bertrand dans BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 52, 8 mai 1963, p. 1277-1278. Voir aussi ceux d'Albert Gervais dans BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 60, 22 mai 1963, p. 1615.

⁷⁴ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 56, 15 mai 1963, p. 1462.

Confédération « n'est pas un mal en soi⁷⁵. » De la même manière, en 1966, ce même député déclare :

M. le Président, je crois qu'il faut dire à notre peuple ceci : En 1760, nous avons perdu le Canada, nous l'avons perdu par défaite militaire. Il ne faudrait pas perdre le Canada de nouveau en 1966. Deux cents ans après, il ne faudrait pas reperdre le Canada, car ce Canada, par les traités, par les conventions, il nous a été redonné⁷⁶.

Ces deux exemples, comparés aux propos de Lesage, mettent bien en relief le conflit de représentation au sein même du PLQ, qui atteindra son paroxysme au cours de la période suivante. En ce qui a trait à celui qui oppose Lesage et Johnson, nous pouvons synthétiser les différences que nous avons relevées en disant que si les deux chefs semblent d'accord sur le fond du problème, la critique de l'UN semble plus virulente. Il n'est pas imprudent de simplement dire que les représentations issues de l'opposition de cette époque sont davantage nationalistes que celles du gouvernement, comme le montrent d'ailleurs les études sur l'UN des années 1965 et 1966⁷⁷.

4.2.2 Un repositionnement rhétorique (1967-1971)

Comme nous l'avons vu au chapitre I, un événement marquant de la décennie, sur le plan constitutionnel, est la rupture entre René Lévesque et le PLQ au congrès du parti à la fin de 1967. C'est l'occasion pour le PLQ d'adopter une position constitutionnelle résolument fédéraliste. C'est pourquoi nous aborderons le mandat unioniste en fonction de cette balise temporelle, considérant que c'est également vers

⁷⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, première session, no 60, 22 mai 1963, p. 1606.

⁷⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 27^e législature, sixième session, no 22, 9 mars 1966, p. 1152.

⁷⁷ Voir par exemple : Alain-G. Gagnon, « Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec », dans Robert Comeau *et al.* (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 173-181; François Rocher, « Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord ! », *loc. cit.*, p. 211-236; Éric Bélanger, « "Égalité ou indépendance". L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol.2, no 1, 1999, p. 117-138.

cette date que des députés transmettent le message indépendantiste au sein de l'Assemblée.

Il faut comprendre les déclarations qui suivent dans le contexte de l'année 1967 où plusieurs initiatives hors du ressort des responsables politiques québécois voient le jour. On pense notamment à la conférence sur la Confédération de demain et aux assises des États généraux du Canada français. Rappelons qu'il s'agit aussi de l'année marquant les cent ans de la Constitution de 1867, un anniversaire qui, dans le cadre des débats constitutionnels, est propice à être exploité sur le plan symbolique. C'est d'autant plus vrai quand on considère à quel point cet événement tient une place importante, même dans les années précédentes, comme nous venons de le montrer.

En ce qui concerne les responsables politiques de l'UN, force est de constater que le registre rhétorique change très peu par rapport à ce que nous avons déjà révélé. Néanmoins, certains nouveaux éléments semblent témoigner d'une impatience un peu plus marquée de leur part. Au premier chef, il faut relever le fait que, désormais, certains d'entre eux dénoncent la manière peu démocratique par laquelle la Confédération de 1867 a été adoptée. Daniel Johnson, lors des débats pour remettre sur le pied le Comité parlementaire de la Constitution, explique ainsi qu'« encore ce pacte a-t-il du être sanctionné comme on le sait, par une loi du parlement de Westminster et jamais la constitution de 1867 élaborée, par une poignée de dirigeants politiques, n'a été soumise au peuple par voix de référendum⁷⁸. » Denis Bousquet dit quant à lui que :

[...] la constitution qui régit actuellement le Canada est tout à fait inacceptable aux yeux des Canadiens français, cette constitution, rédigée à une époque où l'Empire britannique était au sommet de sa puissance, cette constitution qui nous a

⁷⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 29, 21 février 1967, p. 1443.

été imposée, il faut le dire, parce que le rapport des forces voulait qu'il en fût ainsi⁷⁹.

Du côté libéral, il semble que les représentations symboliques et identitaires contradictoires vont en se multipliant et divergent de plus en plus. Ainsi, lors du débat sur l'adresse de la session de 1966-1967, François Aquin déclare que « Cet acte constitutionnel de 1867, M. le Président, a été tramé comme vous le savez dans le secret d'un complot, malheureusement par des politiciens partisans qui n'ont pas consulté la population⁸⁰. » Il faut noter ici le fait que ces propos semblent tout à fait en phase avec ce que disent les unionistes. Même son de cloche chez Pierre Laporte, pour qui au « cours des cent premières années qui ont suivi 1867[, les Canadiens français ont eu l'impression d'être] tolérés bien plus qu'admis comme partenaires égaux au Canada⁸¹. » De l'autre côté du spectre, le député Arthur-Ewen Séguin – indépendant, mais qui rejoindra les libéraux quelques mois plus tard – fait une profession de foi envers la Constitution de 1867 :

Loin de condamner la Confédération et nos ancêtres, ne faudrait-il pas rechercher tout ce qu'il y a de valable dans notre Constitution et travailler d'un commun accord à modifier, amender et renforcer cette charte; à la rendre totalement et exclusivement canadienne⁸².

Ce conflit de représentations du passé atteint bientôt son paroxysme. Plusieurs déclarations de René Lévesque, en 1967, corroborent cela. Dans l'une de ses chroniques du *Dimanche-matin*, il explique comment l'avènement du régime actuel fut le lot de l'élite britannique au Canada, apeurée par la perspective de perdre ses privilèges économiques, sociaux et politiques face au voisin américain. L'AANB fut donc leur solution pour les préserver et fut imposé au peuple sans consultation.

⁷⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 31, 23 février 1967, p.1506.

⁸⁰ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 7, 13 décembre 1966, p. 130.

⁸¹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 31, 23 février 1967, p. 1501.

⁸² BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, première session, no 7, 13 décembre 1966, p. 292. Notons également que Séguin assimile le discours d'Aquin à « l'écho du thème séparatiste d'il y a cinq ou six ans. »

Lévesque souligne également comment il est clair que le pays aurait été unitaire plutôt que confédéral si ce n'avait été du Québec⁸³.

Dans son texte-choc, *Nous sommes des Québécois*, qu'il publie le 18 septembre 1967 — et qui constitue un pas dans la direction de l'indépendantisme —, Lévesque justifie sa proposition par l'histoire :

Être nous-mêmes, c'est essentiellement de maintenir et de développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement. [...] Jusqu'à récemment, nous avons pu assurer cette survivance laborieuse grâce à un certain isolement⁸⁴.

Pour Lévesque, cette personnalité constitue une différence à laquelle renoncer serait inconcevable. Il est intéressant de noter que si le ton de Lévesque est généralement plus dramatique que celui de Jean Lesage, ils utilisent le passé de façon similaire.

Par contre, il est clair que le congrès d'octobre 1967 du PLQ est l'occasion pour le parti de marquer un changement de cap sur la politique constitutionnelle. Rappelons d'ailleurs qu'au terme de cet événement, Lévesque et d'autres éléments nationalistes du parti claquent la porte. Dans un discours prononcé à la clôture de l'événement, Jean Lesage véhicule le passé d'une manière assez différente d'auparavant : « Pour moi, la séparation sous toutes ses formes est un signe de faiblesse, de faiblesse que je ne puis pas admettre parce qu'elle n'est pas digne des luttes épiques qu'ont menées en Amérique les gens de ma langue au cours des deux derniers siècles⁸⁵. » Dans une allocution prononcée à la fin de l'année, Lesage

⁸³ René Lévesque, « Il y a cent ans comme aujourd'hui... », *Dimanche-Matin*, 2 juillet 1967, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 299-300.

⁸⁴ René Lévesque, « Nous sommes des Québécois », dans Michel Lévesque et Rachel Casaubon, *René Lévesque. Textes et entrevues, 1960-1987*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 49-50. Notons que ce texte a d'abord été présenté au Comité des affaires constitutionnelles de la Fédération libérale du Québec, pour être inséré plus tard dans *Option Québec*. Voir René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 175 p.

⁸⁵ Jean Lesage, *Discours prononcé à la clôture du congrès de la Fédération libérale du Québec*, 14 octobre 1967, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ - Québec.

explique que, parce qu'ils sont enracinés sur le territoire depuis des siècles, les Québécois ont donc des droits acquis sur les richesses de ce pays, et refusent par conséquent de déshériter les générations à venir en optant pour la séparation. Ainsi, « les Québécois d'expression française sont des Canadiens de cœur⁸⁶. » Ce sont des propos qui diffèrent fondamentalement de ceux susmentionnés où il était plutôt question des droits et des devoirs des Canadiens français.

C'est véritablement à ce moment, même sur le plan des usages du passé, que s'opère la polarisation entre les positions souverainistes et celles inconditionnellement fédéralistes. La nouvelle attitude affirmée du PLQ en ce sens n'est pas que du ressort du chef, comme en témoigne les propos de Gérard D. Lévesque à l'ouverture de la session de 1968 : « nous avons nous [sic], ici au pays, ce régime qui nous a fait faire des pas de géants de 1867 à 1967. Pendant 100 ans, M. le Président, nous avons progressé. Et ceux-là mêmes qui voudraient me contredire n'ont pas le courage de le faire⁸⁷. » Paul Gérin-Lajoie va dans le même sens lorsqu'il affirme son désir que :

[...] le comité de la Constitution se réunira sans tarder, et que le premier ministre abandonnera ses vœux pieux pour passer à des actes concrets et nous permettra de réaliser, par ce comité, ce que la population de l'ensemble de la province désire, un Québec où on puisse vivre en français, en respectant la liberté de chacun à l'intérieur d'un grand Canada, celui que des ancêtres aussi patriotes que Bourassa et Papineau ont envisagé⁸⁸.

Ce sont des propos qui contrastent avec le portrait sombre tracé par François Aquin, alors affilié au Mouvement Souveraineté-Association (MSA), qui montre le Québec comme une nation conquise, qui a perdu confiance en elle-même au fil des revers, et

⁸⁶ Jean Lesage, *Discours prononcé devant le St. George Kiwanis Club*, 12 décembre 1967, Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1/22), BANQ - Québec.

⁸⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 14, 14 mars 1968, p. 580.

⁸⁸ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 22, 28 mars 1968, p. 998.

dont la souveraineté peut seule mettre fin à ce marasme⁸⁹. René Lévesque va dans le même sens lorsqu'il affirme, en 1970, que la souveraineté « est l'étape décisive et normale à la fois de notre évolution, le terme du long processus de la survivance⁹⁰. » Il est ici évident que, pour les souverainistes au parlement, l'histoire québécoise au grand complet constitue une justification à leur position constitutionnelle.

Chez les unionistes, force est de constater qu'ils ne changent pas vraiment les usages qu'ils font du passé lointain. Cela est tout de même éloquent dans le contexte où l'on sait qu'ils sont, à partir de ce moment-là, pris entre l'arbre et l'écorce, pour ainsi dire. Alors que le PLQ s'adapte à la montée de l'indépendantisme en continuant de réclamer un statut particulier pour le Québec, mais en excluant définitivement toute forme de séparation, l'UN cherche à se faire le promoteur d'une position modérée. Cela se transpose évidemment dans les débats politiques au chapitre des usages du passé.

L'élection provinciale de 1970 confirme et accentue cette tendance. Rappelons que, malgré le fait que le PQ ne gagne que sept sièges, il obtient tout de même le deuxième plus grand nombre de voix exprimées. Les unionistes composant l'opposition officielle sont dorénavant piégés entre les deux pôles susmentionnés. Ils livrent des critiques très virulentes sur la nature et les conséquences de la Confédération, mais sans pouvoir aussi loin que le PQ dans leur conclusion. De retour sur les bancs de l'opposition, Gabriel Loubier dit par exemple :

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le gouvernement central, avec les années, est devenu un État central et que les provinces sont devenues de vulgaires régions administratives télécommandées par les priorités, par les politiques et souvent fois par les caprices d'un État central et non plus d'un gouvernement central qui devait, au début de la Confédération et par la suite, être là pour administrer les juridictions qui lui étaient conférées par des États provinciaux souverains dans

⁸⁹ BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28^e législature, troisième session, no 21, 27 mars 1968, p. 888-890

⁹⁰ René Lévesque, « De Petro E. Trudeau et quibusdam aliis... », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 25 février 1970, cité dans Éric Bédard et Xavier Gélinas, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 672.

leur propre juridiction, souverains dans leurs sources de revenus pour faire face à leurs compétences⁹¹.

De la même manière, Jean-Noël Tremblay mentionne qu'il « ressort de l'examen du fonctionnement de la Confédération que celle-ci n'a jamais donné aux partenaires des droits égaux⁹². » Ces critiques, qui sont à notre avis plus violentes que celles de Daniel Johnson, puisqu'elles insinuent que l'AANB était un échec dès le départ, semblent tomber quelque peu à plat lorsqu'elles sont suivies d'une déclaration sur la nécessité de réformer le cadre constitutionnel canadien. Les députés péquistes le font souvent remarquer en rappelant les écueils des années 1960. Il est utile de rappeler qu'un processus de révision constitutionnelle a lieu depuis 1968, année à partir de laquelle de nombreuses conférences fédérales-provinciales sur la Constitution, mais aussi sur divers dossiers à saveur constitutionnelle, ont lieu. Les positions du Québec se heurtant immanquablement à l'orthodoxie du gouvernement fédéral (à laquelle les autres provinces souscrivent à divers degrés), on comprend alors mieux pourquoi l'opposition devient plus critique⁹³.

Du côté libéral, une tendance que nous avons relevée aux chapitres précédents trouve également son écho dans les usages du passé, c'est-à-dire l'avènement d'un discours plus axé sur les priorités économiques. Cela est évident lorsque le premier ministre Robert Bourassa dit que

[la] juste répartition de la richesse collective entre les citoyens et les régions du Canada a toujours été un des objectifs implicites de notre fédération. Il faut constater cependant que cet objectif est loin d'avoir été atteint. On peut même dire qu'en 1867, il existait une plus grande égalité économique entre les quatre provinces fondatrices que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Il est donc

⁹¹ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 10, 11 mars 1971, p. 259.

⁹² BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, no 16, 23 mars 1971, p. 465.

⁹³ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, p. 80-84; François Rocher, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François Rocher (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 25.

nécessaire de donner un coup de barre décisif de façon à mieux équilibrer la croissance économique du pays⁹⁴.

Néanmoins, il se trouve encore quelques députés libéraux qui font appel à des arguments ayant une portée davantage identitaire, et ce en dépit du coup de barre donné au congrès de 1967. Il faut noter que les députés libéraux se vantent souvent, à partir de ce moment, du fait d'avoir une position constitutionnelle claire et qu'il n'y a pas d'ambiguïté qui tienne à cet égard chez eux⁹⁵. Pourtant, Léo Pearson se démarque particulièrement de son chef en disant que :

De plus en plus d'hommes publics se rejoignent sur le fait que l'enfant né en 1867 est infirme en 1971, que la Constitution actuelle est désuète, paralysante et qu'elle ne correspond pas très bien à la réalité. Elle devient presque le symbole du statu quo contre la vie, contre le désir de vivre et de s'épanouir au moins pour une des parties constituantes, une de ses parties les plus dynamiques⁹⁶.

Du côté du PQ, il semble que la tendance que nous avons dégagée précédemment se poursuit. Camille Laurin utilise souvent le passé avec des exemples qui tournent autour du fait que la souveraineté représente « l'achèvement d'une démarche qui est commencée en cette terre d'Amérique depuis plus de 400 ans [...] qui correspond à l'essentiel de nos aspirations en même temps qu'elle répond à la conjoncture sociale, économique, politique dans laquelle nous vivons⁹⁷. »

Finalement, une tendance semble se dégager au-delà des différences propres à chaque intervention. On remarque effectivement que, nonobstant la sévérité de la critique livrée, la plupart des responsables politiques sont généralement très négatifs à l'égard du passé lointain. La très grande majorité d'entre eux considèrent que la Confédération, à tout le moins, n'a pas livré ses promesses. Ce qui différencie donc

⁹⁴ Robert Bourassa, *Déclaration de Robert Bourassa à la conférence constitutionnelle de septembre 1970*, 14 septembre 1970, Fonds Robert Bourassa (P705, 103/50), BANQ - Québec.

⁹⁵ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 28^e législature, cinquième session, no 3, 26 février 1970, p. 44.

⁹⁶ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1307.

⁹⁷ BAN, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29^e législature, deuxième session, Commission permanente de la constitution, no 37, 18 mai 1971, p. B-1279-80.

ces représentations symboliques et identitaires est la manière par laquelle elles sont ancrées aux positions constitutionnelles des acteurs les véhiculant, que ces dernières soient explicitement annoncées au cours du même discours ou non.

4.3. Conclusion

À la lumière de notre analyse, nous pouvons confirmer que l'utilisation du passé récent et lointain revêt des fonctions différentes au sein du débat politique québécois. Le passé récent semble effectivement avoir comme utilité principale l'attaque partisane, comme en atteste la pléthore de mentions de l'autonomisme négatif de l'UN et du passé fédéral de Jean Lesage. Quant au passé lointain, il semble être utilisé principalement comme un moyen de justifier la nécessité d'une réforme de la Constitution, peu importe la forme que cette dernière doit prendre. S'il s'agit là de la fonction principale de ces usages, il faut dire qu'ils en remplissent quelques autres. Par exemple, nous avons relevé que les représentations du passé récent sont parfois ancrées aux positions constitutionnelles des acteurs, particulièrement lorsque le gouvernement fédéral est attaqué en ce qui a trait à ses politiques centralisatrices des années 1940 et 1950.

Un autre point à soulever est relatif aux mécanismes de consensus et d'opposition entre les responsables politiques. De toute évidence, les références au passé récent, puisqu'elles relèvent de la manœuvre partisane, revêtent *de facto* les caractéristiques d'un conflit de représentations. Pour ce qui est des usages du passé – récent comme lointain — qui s'inscrivent dans l'optique d'une critique du régime fédéral et d'une prise de position constitutionnelle, plusieurs dynamiques sont à l'œuvre. Sur le fond des choses, c'est-à-dire sur le fait que l'AANB ne remplit plus son objectif initial et que les sources de revendications des Québécois se trouvent dans l'histoire, les protagonistes des deux principaux partis politiques sont d'accord. Même après l'élection de 1970, il semble que cet accord relatif sur le diagnostic tienne encore : c'est le pronostic qui diverge de plus en plus. Somme toute, le conflit

de représentations qui se démarque le plus a lieu à l'intérieur même du PLQ : les interventions très fédéralistes de Gérard D. Lévesque et d'Ernest Godbout, comparées à celles de François Aquin et de Léo Pearson, sont éloquentes à cet égard.

Il est à notre avis évident que ces usages du passé, surtout celui du passé lointain, influence la nature du rapport d'altérité entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Cela est parfois fait de manière explicite : Daniel Johnson exprime très clairement, dans ses allocutions entre 1963 et 1966, que c'est le développement d'une nation canadienne-anglaise aux objectifs fondamentalement différents de celles de la nation canadienne-française qui est venu à bout du pacte entre les deux peuples fondateurs. Même quand le discours est plus subtil, comme celui de Jean Lesage, il ne faut pas chercher bien loin pour retrouver la même logique à l'œuvre.

CONCLUSION

Les phases du débat constitutionnel québécois

Les chapitres analytiques de ce mémoire ont été le théâtre de diverses démarches pour mener à bien notre analyse. Le chapitre II sur les représentations du fédéralisme procédait par une analyse purement chronologique, alors que les chapitres III et IV sur le rapport à l'Autre et les usages du passé ont été divisés en différents thèmes. Il ressort néanmoins de l'ensemble du mémoire que le débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle est fortement guidé par une logique chronologique. Nous constatons également qu'il y existe un recoupement plus ou moins fort entre les différentes phases de la période et les différents mandats gouvernementaux provinciaux comme fédéraux. Il convient alors de débiter cette conclusion par un synopsis de l'ensemble des propos que nous avons étayés au cours de cette thèse. Un tel exercice s'avère nécessaire puisqu'il permet de regrouper les différents types de représentations symboliques et identitaires en un seul récit concis afin de démontrer en quoi elles sont liées les unes aux autres.

1960-1962 : Différentes conceptions de l'autonomie et leurs conséquences

Le début de la période à l'étude en est une de transition à plusieurs égards pour ce qui est de la question constitutionnelle. Les principales préoccupations des responsables politiques au chapitre des relations fédérales-provinciales passent toujours par le prisme des questions fiscales et des programmes conjoints. Les représentations symboliques et identitaires qui sont véhiculées lors de cette période traduisent principalement le fait que les acteurs ont des conceptions fort différentes de l'autonomie provinciale et comment elle devrait être pratiquée. Alors que l'Union nationale (UN) se rattache toujours au modèle marqué du sceau de l'ancien premier

ministre Maurice Duplessis — qui refusait toute coopération avec le gouvernement fédéral dans les domaines qui relèvent des compétences constitutionnelles du Québec —, le Parti libéral du Québec (PLQ) fait valoir que ce dernier pratiquait une autonomie « négative ». Le parti gouvernemental — accusé par l'opposition d'être inféodé à Ottawa — qualifie sa propre pratique de l'autonomie de « positive », en expliquant qu'il ne suffit pas de se cloîtrer à l'intérieur de ses champs de compétence, mais qu'il faut aussi les occuper tout en collaborant avec Ottawa.

Au-delà de cette lutte de représentations sur l'ancien premier ministre et l'autonomisme, il ressort des interventions de cette période plusieurs éléments intéressants. D'abord, nous avons relevé au chapitre III qu'il se dégage dans les deux camps l'existence d'une communauté étatique canadienne-française toujours pancanadienne, mais qui semble de plus en plus être chapeautée par l'État du Québec. L'ouverture de cette communauté à l'Autre — canadienne-anglaise et dirigée par l'État fédéral — varie selon l'allégeance politique : elle est plus poussée chez le PLQ tandis que l'UN a une attitude de méfiance. Ensuite, il se dégage des conflits de représentations sur le passé récent et sur le règne duplessiste une lutte qui apparaît particulièrement importante autour de la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels. Les deux partis cherchent ainsi à s'approprier le rapport de la commission et ses conclusions néonationalistes, ce qui revêt, pour la suite des choses, une importance définitive.

1963-1966 : À l'approche d'un relatif consensus

L'année 1963 symbolise l'incarnation d'un tournant de la culture politique du Québec et, dans une certaine mesure, de celle de tout le pays. Il ressort de nos recherches la montée en importance des idées néonationalistes, notamment après les élections québécoises de 1962. Ces idées faisant consensus au sein de la classe politique québécoise, le gouvernement de Lester B. Pearson cherche à répondre aux préoccupations de la province francophone en mettant sur pied la Commission royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mais aussi en voulant apporter des changements dans le fonctionnement des relations fédérales-provinciales, inaugurant ainsi une ère désignée comme celle du fédéralisme coopératif.

Bien qu'avantageuse pour le Québec, la dynamique qui résulte de cette voie est hautement critiquée par les responsables politiques québécois qui la voient comme l'emblème de la continuité plutôt qu'annonciatrice d'un véritable changement. Dans le contexte où la question fondamentale de la cohabitation entre francophones et anglophones est de plus en plus criante, on assiste chez Daniel Johnson et Jean Lesage à l'articulation d'un discours global cohérent sur l'enjeu constitutionnel. Il est essentiellement le même pour les deux chefs : autant les causes de la crise du fédéralisme que les droits et les revendications prennent leurs sources dans l'histoire du pays, marqué par les tentatives d'unifier les deux peuples fondateurs. Il émerge même un consensus à cet égard en ce qui concerne le passé récent, ponctué de déclarations partisans critiquant soit la mémoire de Duplessis, soit l'inféodation aux libéraux fédéraux, selon le cas. Un autre dénominateur commun de ces allocutions apparaît également, l'idée que le Québec constitue le point d'appui du Canada français. On conçoit donc les francophones du Canada comme faisant partie d'une communauté étatique dont l'outil de développement est l'État du Québec, dessinant ainsi plus précisément les frontières du Nous.

La première différence d'importance que l'on peut identifier dans les discours des chefs des deux partis touche à leur rapport à l'Autre, c'est-à-dire à la communauté politique regroupant les Anglo-Canadiens, chapeauté par l'État fédéral. Bien que les contours des deux communautés soient clairement définis chez les deux chefs, la volonté de coopérer est clairement bien plus poussée au PLQ qu'à l'UN. Lesage, par rapport à la période 1960-1962, est certainement plus catégorique, mais la différence de ton entre lui et Johnson est tout de même évidente, laissant deviner une plus grande ouverture à la coopération.

La seconde différence est propre aux représentations de l'avenir politique souhaité pour le Québec, ou encore aux positions constitutionnelles des acteurs eux-mêmes. Si les deux partis souhaitent obtenir un statut particulier pour le Québec, celui d'opposition va plus loin en réclamant carrément une nouvelle Constitution. Le discours officiel des libéraux indique une volonté de s'en tenir à un renouvellement sur la base de la Constitution existante. Il faut aussi souligner que Daniel Johnson a une relation moins complexée avec l'indépendantisme que Jean Lesage, au point de ne pas hésiter à brandir la menace de sécession advenant que les négociations soient un échec.

Enfin, il faut noter qu'il se déroule à cette époque un important conflit de représentations au sein même du PLQ, qui semble divisé entre deux camps, l'un plus nationaliste, représenté par des députés comme Pierre Laporte et René Lévesque, et l'autre inconditionnellement fédéraliste, Bernard Pinard et Ernest Godbout en tête. Le chef libéral, par rapport aux représentations de ces deux camps tant sur les plans des usages du passé, du rapport à l'Autre et du fédéralisme, semble ménager la chèvre et le chou. Ce conflit a une importance capitale pour la suite des choses, au moment où s'effectue une nette polarisation autour de la question constitutionnelle.

1967-1971 : Polarisation généralisée autour de la question constitutionnelle

Le dernier acte de la période à l'étude est caractérisé par plusieurs bouleversements sur les scènes politiques québécoise et canadienne. La série de conférences fédérales-provinciales sur la refonte constitutionnelle s'étalant de 1967 à 1971 a donc comme trame de fond la montée du néonationalisme, voire des idées carrément indépendantistes au Québec, et l'imposition de l'orthodoxie de Pierre Trudeau au sein de l'État fédéral. Cette dernière gagne également la plus grande partie du Canada anglais. On assiste alors à un véritable éclatement des représentations symboliques et identitaires par les responsables politiques québécois.

À chaque extrémité du nouveau spectre constitutionnel se trouvent les responsables politiques péquistes et libéraux. Ces derniers adoptent une prise de position inconditionnellement fédéraliste, dont on trouve des traces dans l'ensemble des représentations qui nous intéressent. Malgré le départ de René Lévesque et d'autres éléments plus nationalistes, ce conflit de représentations laisse sa marque au sein du parti. Les revendications pour un statut particulier sont toutefois progressivement édulcorées et les appels à la bonne entente avec les Anglo-Canadiens plus nombreux. Bien qu'il y ait certains éléments de continuité par rapport à la période précédente, notamment lorsque Robert Bourassa rejette la Charte de Victoria, les valeurs du PLQ sont bien moins nationalistes qu'auparavant.

C'est tout à l'opposé des prises de positions du Parti québécois (PQ) qui prône ouvertement l'indépendance du Québec au parlement dès 1968. Il est intéressant de voir que pour ses représentants – de manière plus poussée que pour ceux des autres partis –, cette revendication est profondément ancrée dans l'histoire ancienne comme récente du pays; ils la considèrent même comme l'aboutissement logique et normal de cette histoire. Il faut noter aussi que les péquistes ont une conception du Nous plus centrée sur le territoire du Québec : on ne parle plus de nation canadienne-française, mais bien de nation québécoise. L'Autre, l'Anglo-Canadien, est considéré comme fondamentalement différent idéologiquement et même sur le plan des mentalités.

Les unionistes se retrouvent quant à eux pris entre deux feux et cherchent à se faire les hérauts d'une troisième voie. Concrètement, très peu de choses changent sur le plan des représentations, mais on constate néanmoins que la menace d'indépendance est peu à peu mise au rancart, surtout après la mort de Daniel Johnson et les élections de 1970. Les représentants du Ralliement des créditistes (RC), pour le peu que nous l'avons relevé, tentent également de se présenter comme les modérés du débat, malgré leur position farouchement anti-séparatiste. À notre avis, la marginalisation progressive de ces partis – conséquence de l'inévitable retour

au bipartisme favorisé par le parlementarisme de type britannique – en dit long sur la force prise par le débat constitutionnel et la polarisation sur la question de l'indépendance qui s'est opérée au cours de la décennie des années 1960.

Les luttes de représentations comme moteurs du changement de la culture politique

Cette synthèse met en valeur le fil directeur de notre mémoire, c'est-à-dire les liens entre les prises de positions constitutionnelles des acteurs et les représentations symboliques et identitaires qu'ils véhiculent. Nous avons ainsi mis sur la table une trame narrative claire qui montre comment s'est opéré le débat constitutionnel au sein de la classe politique québécoise. Ce résumé répond également à l'une des hypothèses qui nous ont guidés lors de l'écriture de ce mémoire, c'est-à-dire de montrer comment différentes catégories de représentations symboliques et identitaires véhiculées au sein du débat constitutionnel sont finalement liées les unes aux autres. Elles ont comme dénominateur commun d'être toutes fortement arrimées aux revendications constitutionnelles concrètes faites par les responsables politiques québécois tout au long de la décennie.

La seconde préoccupation du mémoire était d'expliquer comment ces représentations et les luttes qui s'ensuivent contribuent à façonner les changements dans la culture politique québécoise. La synthèse précédente permet de discerner trois phases du débat constitutionnel québécois qui, à notre avis, correspondent à autant de moments de transformation de la culture politique à l'égard de cette question. Nous croyons que trois grands conflits de représentations ont été vecteurs de changements au cours de la période étudiée. Ces conflits dépassent la simple attaque partisane propre à la dynamique parlementaire où l'opposition a comme rôle de trouver des solutions alternatives aux projets du gouvernement. Nous croyons que la nature

fondamentale des discussions constitutionnelles dont il est question dans ces cas-ci permet de croire à un véritable conflit de valeurs.

La première lutte est celle entourant les débats sur l'autonomie provinciale au cours des années 1960-1962. Bien que les deux partis s'entendent sur la nécessité de protéger cette autonomie, nous avons montré à chaque chapitre qu'il y a une différence fondamentale entre les deux conceptions de l'autonomie. Alors que l'UN est toujours attachée au modèle duplessiste, qui se limite à refuser l'intervention fédérale, le PLQ croit que la véritable autonomie consiste à occuper les champs de compétences qu'a déjà le Québec par la mise sur pied de programmes. Cette interprétation en phase avec les idées néonationalistes a triomphé à la suite des élections de 1962 et l'UN s'est ralliée, dans une certaine mesure, à cette conception de l'autonomie, ce qui a ouvert la voie à des revendications encore plus poussées dans les années qui ont suivi.

Le deuxième grand conflit de représentations concerne le débat sur la formule Fulton-Favreau en 1965 et 1966. De prime abord, nous pourrions croire qu'à cette époque le désaccord est simplement superficiel entre les deux partis politiques. En effet, nous avons vu que les deux chefs semblent avoir une conception de l'histoire similaire, ils critiquent tous deux le fédéralisme coopératif et revendiquent un statut particulier pour le Québec. Cependant, les différences non seulement se multiplient, mais en cachent une plus fondamentale, soit leur attitude face à la perspective d'indépendance du Québec. À ce moment, le conflit est occulté par le choix de nos sources puisque nous ne tenons pas compte des indépendantistes non représentés au Parlement, mais nous sommes d'avis, comme Éric Bélanger¹, qu'en ouvrant la porte à cette idée jusque-là marginale, le chef de l'opposition officielle a fortement contribué à lui donner une légitimité. La défaite du gouvernement libéral sur la question de la

¹ Éric Bélanger, « "Égalité" ou indépendance? ». L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol.2, no 1, 1999, p. 117.

formule Fulton-Favreau permet donc aux valeurs portées par Daniel Johnson de s'imposer et ainsi de contribuer à sa victoire électorale.

Le troisième conflit de représentations d'importance est aussi relié à la question de l'indépendance, mais est cette fois endogène au PLQ. C'est un conflit dont nous trouvons des traces tout au long de la période, mais qui atteint son paroxysme en 1967, quand René Lévesque claque la porte du parti lorsqu'une forte majorité de militants rejette son option constitutionnelle au congrès d'octobre. À ce moment, la tension entre l'aile nationaliste et l'autre inconditionnellement fédéraliste atteint une importance capitale sur le plan symbolique, puisqu'il met en scène pour la première fois une polarisation entre deux grandes options. Il semble qu'à partir de cette date — particulièrement après la fondation du PQ, ainsi qu'au fil de l'édulcoration progressive des revendications du PLQ —, cette polarisation soit de plus en plus figée et inéluctable.

Comme nous l'avons montré tout au long du mémoire, ces conflits adviennent à des moments bien particuliers et ont des conséquences assez importantes. Qu'ils se déroulent au cours de chacune des périodes du débat dont nous avons dessiné les contours n'est sûrement pas un hasard. Ces périodes, rappelons-le, se caractérisent par leurs dynamiques distinctes et surtout par les représentations symboliques et identitaires variées y circulant. Cela dit, nous pouvons affirmer que les conflits de représentation les plus importants de chaque phase agissent comme catalyseurs des changements de culture politique québécoise à cette époque.

À ce point, deux remarques s'imposent. La première est qu'il ne faut pas minimiser les éléments de continuité que l'on retrouve entre les différentes périodes des années 1960 et 1970. Par exemple, malgré le fait que les positions constitutionnelles se transforment tout au long de la décennie, il y a derrière celles-ci une donnée constante, l'idée que le Québec n'est pas une province comme les autres et qu'il doit par conséquent agir pour protéger ses droits et assumer ses devoirs. C'est

la raison pour laquelle Daniel Johnson proteste contre les intrusions fédérales que sont les programmes conjoints en 1960, tout comme c'est le motif qu'avance Robert Bourassa pour refuser la charte de Victoria en 1971. Il faut donc voir la culture politique québécoise non pas comme la succession de paradigmes complètement étrangers les uns aux autres, mais bien comme l'accumulation de différentes valeurs et représentations qui revêtent, selon l'air du temps, une importance plus ou moins grande.

La seconde remarque est relative aux limites de nos sources, dont l'exploitation n'a pu faire la lumière sur certains conflits de représentations, ou du moins sur certains aspects de ceux-ci. Il aurait été, par exemple, très intéressant de considérer l'apport du Rassemblement pour l'indépendance nationale au débat politique en fonction de notre angle d'analyse. Un problème plus important relève du fait que les conflits de représentations au sein même des partis politiques n'ont pas tous fait surface après l'analyse de nos sources. Par exemple, nous savons qu'il y a eu un conflit de nature constitutionnelle au sein de l'UN, particulièrement après la mort de Daniel Johnson². Or, les débats parlementaires, contrairement à l'exemple du PLQ, ne laissent pas croire à l'existence d'un tel conflit. Bref, il s'agit certainement d'avenues qu'il conviendrait d'explorer plus en détail lors d'études ultérieures.

Malgré ces réserves, il est clair que notre étude nous a permis de jeter un nouveau regard sur le rapport qu'il existe entre les conflits intergouvernementaux au Canada, les prises de position constitutionnelles des responsables politiques québécois et la montée du néonationalisme. Sans revenir sur les nuances qu'une telle affirmation mérite, les années 1960 marquent indéniablement un tournant dans le débat constitutionnel et dans celui du nationalisme, désormais québécois et non plus canadien-français. Ainsi, les représentations véhiculées au sein du débat

² Pour une explication du rapport au nationalisme au sein de l'UN lors des années 1960, voir Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1978, p. 281-286.

constitutionnel par les acteurs peuvent être considérées comme autant de tentatives de placer une nouvelle brique dans l'édifice de la nation comprise selon les termes du néonationalisme. À partir de 1960, ce débat a joué un rôle d'une importance capitale dans le renforcement du nationalisme québécois au cours des années 1960.

Cette conclusion entraîne son lot de nouveaux questionnements et de perspectives de recherche sur la question constitutionnelle. D'abord, l'élargissement de l'étude à l'ensemble de la société civile permettrait de constater la force des représentations émanant du champ politique, et surtout, d'avoir une vision d'ensemble de la circulation de ces idées au Québec, et peut-être même hors de ses frontières. Enfin, l'étude du débat constitutionnel à travers le prisme de la culture politique des années 1960 et 1970 fait la lumière sur un moment capital d'un conflit qui perdure encore aujourd'hui. L'adoption d'un champ temporel plus large – de 1931 à nos jours par exemple – permettrait d'augmenter notre compréhension du rôle des responsables politiques dans la construction de l'imaginaire national au fil des décennies et ainsi, de forger une clé pour mieux comprendre le rôle joué par les valeurs symboliques et identitaires dans les conflits politiques au Québec et au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative*. [Débats de l'Assemblée législative, en lien avec la question constitutionnelle]. 1960-1962.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative du Québec* [avant 1968] et *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*. [Débats de l'Assemblée et des différentes commissions parlementaires en lien avec la question constitutionnelle]. 1963-1971.

Discours prononcés par différents responsables politiques

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Catalogue CUBIQ. [En ligne], <<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>> [Discours prononcés par Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa et Pierre Laporte]

Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1 et SS3), Bibliothèque et Archives nationales — Québec.

Fonds Jean-Jacques Bertrand (P669), Bibliothèque et Archives nationales — Québec.

Fonds Marcel Masse (P787), Bibliothèque et Archives nationales — Québec.

Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. [Discours prononcés par Jean Lesage et Pierre Laporte]

Fonds Robert Bourassa (P705), Bibliothèque et Archives nationales — Québec.

Autres

BÉDARD, Éric et GÉLINAS, Xavier, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 — 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, 758 p.

JOHNSON, Daniel, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1965, 105 p.

LÉVESQUE, Michel, CASAUBON, Rachel, *René Lévesque. Textes et entrevues, 1960-1987*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, 444 p.

LÉVESQUE, René, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 173 p.

SOURCES SECONDAIRES

Articles de journaux

BASTIEN, Frédéric, « Les libéraux et le rapatriement de la Constitution, ou la primauté de la propagande », *Huffington Post Québec*, 4 juin 2013.

MASSICOTTE, Louis, « Une lecture erronée? », *La Presse*, 13 mai 2013.

RAE, Bob, « Le rapatriement de la Constitution et la Charte », *Huffington Post Québec*, 24 mai 2013.

RUSSEL, Peter H., « In a Season of Sensational Scandals, A Tempest in a Quebec Teapot », *Ontarionewswatch.com*, 23 mai 2013.

Études théoriques et méthodologiques

ABRIC, Jean-Claude, « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », dans Jean-Claude ABRIC (dir), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, p. 59-80.

ABÉLÈS, Marc, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990, 184 p.

- ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Revised Edition, London and New York, Verso, 2006, p. 5-7.
- BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 423 p.
- CHARTIER, Roger, *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, 293 p.
- ELDER, Charles D. et COBB, Roger W., *The Political Uses of Symbols*, New York, Longman, 1983, 173 p.
- GALLICHAN, Gilles, « Les débats reconstitués : un patrimoine documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 48-57.
- JODELET, Denise, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise, JODELET (dir), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 47-78.
- OUELLET, Jérôme et Frédéric ROUSSEL-BEAULIEU, « Les débats parlementaires au service de l'histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 23-40.
- PÂQUET, Martin, « Amnistier le passé comme on enlève des bottes. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains. » dans Martin PÂQUET (dir), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006, p. 13-35.
- PÂQUET, Martin, « Prolégomènes à une anthropologie historique de l'État », *Journal of History and Politics/Revue d'histoire et de politique*, XII, 2 (1996-1997), p. 1-35.
- SAINT-PIERRE, Jocelyn, « La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique », *Bulletin d'histoire politique*, volume 11, numéro 3, printemps 2003, p. 12-22.

Études sur le Québec et le Canada

- , « Introduction », dans BEAULIEU, Alain, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 15-34.

- BALTHAZAR, Louis, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, Montréal, 1986, 212 p.
- BALTHAZAR, Louis, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 320 p.
- BASHEVKIN, Sylvia B., *True Patriot Love. The Politics of Canadian Nationalism*, Toronto, Oxford University Press, 196 p.
- BEAULIEU, Alain, « Les pièges de la judiciarisation de l'histoire autochtone », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4, 2000, p. 541-551.
- BEAULIEU-CLAVEAU, Antoine, « Un regard différent sur la victoire unioniste de 1966 », *Revue le Manuscrit*, Édition spéciale, Les années 1960 : perspectives de l'intérieur et de l'extérieur, hiver 2015, [en ligne], <<http://revuelemanuscrit.uqam.ca>>
- BEHIELS, Michael D., *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill/Queen's University Press, 1985, 366 p.
- BÉLIVEAU, Joël et Frédéric BOILY, « Deux Révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, vol. 46, no 1, 2005, p. 11-34.
- CANET, Raphaël, *Nationalisme et société au Québec*, Montréal, Athéna éditions, 2003, 232 p.
- CARDINAL, Linda, « Les mouvements sociaux et la Charte canadienne des droits et libertés », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'étude canadiennes*, no 7-8, Printemps-Automne 1993, 348 p.
- CARDINAL, Mario, Vincent LEMIEUX, et Florian SAUVAGEAU, *Si l'Union nationale m'était contée...*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1978, 366 p.
- COMEAU, Robert, « André Laurendeau et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », dans Robert COMEAU et Lucille BEAUDRY (dir), *André Laurendeau. Un intellectuel d'ici*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 203.
- DENIS, Charles, *Robert Bourassa. La passion de la politique*, Montréal, Fidès, 2006, 406 p.

- DE WILDE, James, « Le Parti québécois au pouvoir », dans Richard SIMEON (dir.), *Le Canada face à son destin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 17-31.
- DUCHESNEAU, Paule, « L'idéologie du Parti libéral du Québec », dans Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III – Les partis politiques – L'Église*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 185-211.
- DUFOUR, Pascale et Christophe TRAISNEL, « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec ». *Politique et Sociétés*, vol. 28, no 1, 2009, p. 37-62.
- GÉLINAS, Xavier, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 491 p.
- GÜNTZEL, Ralph P., « Pour un pays à la mesure des aspirations des travailleurs québécois : l'aile socialiste du mouvement syndical québécois et l'indépendantisme (1972-1982) », dans Michel SARRA-BOURNET et Jocelyn SAINT-PIERRE (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXI siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 153-166.
- GROS D'AILLON, Paul, *Daniel Johnson – l'égalité avant l'indépendance*, Stanké, Montréal, 1979, 257 p.
- HAMEL, Jacques et Yvon THÉRIAULT, « La fonction tribunitienne et la députation créditiste à l'Assemblée nationale du Québec : 1970-3 », *Revue canadienne de science politique*, vol 8, no 1, 1975, p. 3-21.
- IGUARTA, José E., *The other Quiet Revolution. National identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, 278 p.
- JONES, Richard, « Politics and the Reinforcement of the French Language in the Province of Quebec, 1960-1986 », dans Michael D. BEHIELS (dir.), *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1987, p. 223-240.
- JONES, Richard, « L'idéologie du Parti québécois », dans Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III – Les partis politiques – L'Église*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 235-263.
- LAMARRE, Jean, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Montréal, Septentrion, 1993, 568 p.

- LAMOUREUX, André, « Impasse historique, vague orange et nouvelle ère Mulcair : le Nouveau Parti démocratique et l'épreuve du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol 21, no 1, p. 207-253.
- LAVALLÉE, Josiane, « Maurice Séguin », dans Robert COMEAU *et al.* (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome I, 1834-1968*, Montréal, VLB éditeur, 2010, p. 232-241.
- LEMIEUX, Vincent, *L'étude des politiques publiques : les acteurs et le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 199 p.
- LÉVESQUE, René, *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, 525 p.
- LEBEL, Marie, « Montfort, de l'affaire à la cause. Un moment charnière dans les stratégies des droits des francophones », dans Martin PÂQUET (dir.), *Les usages du passé au Canada et au Québec contemporains*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 289-320.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 840 p.
- LISÉE, Jean-François, *Le tricheur. Robert Bourassa et les Québécois 1990-1991*, Montréal, Boréal, 1994, 582 p.
- LISÉE, Jean-François, *Le naufrageur. Robert Bourassa et les Québécois 1991-1992*, Montréal, Boréal, 1994, 720 p.
- MARTEL, Marcel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 204 p.
- MARTEL, Marcel, « Trois clés pour comprendre la rupture du Canada français, 1950-1965 », dans Benoît CAZABON (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 35-52.
- MARTEL, Marcel et Martin PÂQUET, *Langue et politique au Canada et au Québec, une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 340 p.
- MACLURE, Jocelyn, « Récits et contre-récits identitaires au Québec », dans Alain-G. GAGNON (dir.), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec/Amérique, 2003, p. 45-64.

- MAILLÉ, Chantal, « Les groupes de femmes et la question nationale au Québec », dans Michel SARRA-BOURNET et Jocelyn SAINT-PIERRE (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXI siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 145-152.
- MCLAUGHLIN, Mireille, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'état canadien, 1949-1963 », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, no 45-46, p. 141-161.
- MCROBERTS, Kenneth et Dale POSTGATE, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal, 1983, 352 p.
- MCROBERTS, Kenneth, « The Sources of Neo-Nationalism in Quebec », dans Michael D. BEHIELS (dir.), *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1987, p. 80-107.
- MILLS, Sean, *Contester l'Empire. Pensée coloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, 360 p.
- MEREN, David, *With Friends Like These. Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, Vancouver, UBC Press, 2012, 356 p.
- MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 113-114.
- MORIN, Claude, *Les choses comme elles étaient*, Montréal, Boréal, 1994, 496 p.
- NORMAND, Janie, « La scission de la droite traditionaliste : le Regroupement national (1964) », *Bulletin d'histoire politique*, volume 22, no 3, p. 23-33.
- PANNETON, Jean-Charles, *Georges-Émile Lapalme. Précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 2000, 194 p.
- PANNETON, Jean-Charles. *Pierre Laporte*. Québec, Septentrion, 2012. 445 p.
- PÂQUET, Martin, *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2006, 328 p.
- PAQUIN, Stéphane, « Les relations internationales du Québec sous Lesage, 1960-1966 », dans Stéphane PAQUIN et Louise BEAUDOUIN (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 23-39.

- PELLETIER, Réjean, « Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale », *Bulletin d'histoire politique*, volume 22, no 3, p. 60-71.
- PELLETIER, Réjean, « L'idéologie du R.I.N. : un idéologie d'affirmation », Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III – Les partis politiques – L'Église*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 213-234.
- PELLETIER, Réjean, *Partis politiques et société québécoise de Duplessis à Bourassa 1944-1970*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, 397 p.
- QUINN, Herbert F., « L'idéologie de l'Union nationale, 1936-1976 », dans DUMONT, Fernand, MONTMINY, Jean-Paul et HAMELIN, Jean (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III – Les partis politiques – L'Église*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 153-184.
- ROBERT, Marc-André, « 'Vive le Québec libre!' la moralité au cœur d'une polémique. Réactions publiques entourant la visite du général de Gaulle au Québec en juillet 1967 », *Bulletin d'histoire politique*, vol 21, no 3, printemps 2013, p. 134-149.
- SARRA-BOURNET, Michel, « Nationalisme et question nationale au Québec », dans SARRA-BOURNET, Michel et Jocelyn SAINT-PIERRE (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXI siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 329-345.
- SAVARD, Stéphane, *Hydro Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Montréal, Septentrion, 2013, 440 p.
- SAVARD, Stéphane, *Retour sur un projet du siècle : Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2010, 400 p.
- THOMSON, Dale C., *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Trécarré, 1984, 615 p.
- WALLOT, Jean-Pierre, « À la recherche de la nation : Maurice Séguin (1918-1984) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 4, 1985, p. 569-590.

Études sur la question constitutionnelle

BASTIEN, Frédéric, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal, 2013, 480 p.

BÉLANGER, Éric, « 'Égalité ou indépendance'. L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol.2, no 1, 1999, p. 117-138.

BERGERON, Gérard, « The Québécois state under canadian federalism » dans Michael D. BEHIELS (dir.), *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1987, p. 178-195.

BLAIS, André et Jean CRÊTE « Pourquoi l'opinion publique au Canada anglais a-t-elle rejeté l'accord du lac Meech », dans HUDON, Raymond et PELLETIER, Réjean (dir.), *L'Engagement intellectuel : mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 385-400.

BOISMENU, Gérard, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert COMEAU et Gilles BOURQUE, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 77-107.

BOISMENU, Gérard, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien : la vision de la Commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, volume 16, no 1, automne 2007, p. 22-23.

BOISMENU, Gérard et ROCHER, François, « Une réforme constitutionnelle qui s'impose... », dans Yves BÉLANGER et Dorval BRUNELLE (dir.), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 71-107.

BOUCHARD, Bruno, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, 109 p.

BOUCHARD, Bruno, *Trente ans d'imposture. Le Parti libéral du Québec et le Débat constitutionnel*. Montréal, VLB éditeur, 1999, 176 p.

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL, « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'étude canadiennes*, no 14, automne 1996, p. 77-94.

- BROUILLET, Eugénie, *La Négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, 478 p.
- BROUILLET, Eugénie, « Le fédéralisme et la Cour suprême du Canada : quelques réflexions sur le principe d'exclusivité des pouvoirs », *Revue Québécoise de droit constitutionnel*, no 3, 2010, p. 60-80.
- BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no1, 2014, p. 177-193.
- CAIRNS, Alan C., « Citizens (Outsiders) and Governments (Insiders) in Constitution-Making: The Case of Meech Lake », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, no 14, supplément septembre 1988, p. 121-145.
- DION, Léon, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 380 p.
- FOISY-GEOFFRION, Dominique, « Le rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 60, no 3, hiver 2007, p. 257-294.
- GAGNON, Alain-G., « Circonvolutions constitutionnelles », dans Alain-G. GAGNON (dir.), *Québec : État et société*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1994, p. 85-106.
- GAGNON, Alain-G., « Le dossier constitutionnel Québec-Canada », dans Alain-G. GAGNON (dir.), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec-Amérique, 2003, p. 151-174.
- GAGNON, Alain-G., « Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec », dans Robert COMEAU et al (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 173-181.
- GINGRAS, François-Pierre, « La vision constitutionnelle de René Lévesque », dans Yves BÉLANGER et Michel LÉVESQUE (dir.), *René Lévesque. L'homme, la nation, la démocratie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 447-452.
- LABELLE, Caroline, *Claude Morin et la question constitutionnelle (1961-1981)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2008, 112 p.

- LAFORÉST, Guy, « Une joute mémorable et ses lendemains : la conférence constitutionnelle de février 1968 », dans Robert COMÉAU, Michel LÉVESQUE, Yves BÉLANGER (dir), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 183-199.
- LAFORÉST, Guy, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Montréal, Septentrion, 1992, 268 p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie, *De fiel et de miel : les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2008, 133 p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, 380 p.
- MCROBERTS, Kenneth, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 486 p.
- MCROBERTS, Kenneth, *The Charlottetown Accord, the Referendum, and the Future of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, 371 p.
- MILNE, David, *The Canadian Constitution : From Patriation to Meech Lake*, 1989, 310 p.
- MONIÈRE, Denis, « Une année charnière dans la construction du mouvement souverainiste : 1968 », dans Robert COMÉAU, Charles-Philippe COURTOIS et Denis MONIÈRE (dir), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois. Tome II, 1968-2012*, Montréal, VLB éditeur, 2012, p. 11-18.
- MORIN, Claude, *Le pouvoir québécois... en négociation*, Montréal, Boréal Express, 1972, 212 p.
- MORIN, Claude, *Lendemain piégés du référendum à la nuit des longs couteaux*, Montréal, Boréal express, 1988, 395 p.
- MORIN, Jacques-Yvan, « Jean Lesage et le rapatriement de la constitution », dans Robert COMÉAU et Gilles BOURQUE (dir), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 116-136.

- OLIVER, Michael, « The Impact of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism on Constitutional Thought and Practice in Canada », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'étude canadiennes*, no 7-8, Printemps-Automne 1993, p. 313-331.
- PAQUIN, Stéphane, *L'invention d'un mythe. Le Pacte entre les deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999, 171 p.
- RACINE SAINT-JACQUES, Jules, « Représentations et usages parlementaires du rapport de la Commission royal d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953 à 1962) », *Bulletin d'histoire politique*, vol 23, no 3, p. 70-73.
- RÉMILLARD, Gil, « Historique du rapatriement », *Les Cahiers de droit*, vol. 25, no 1, 1984, p. 15-97.
- RÉMILLARD, Gil, *Le fédéralisme canadien. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*. Montréal, Québec/Amérique, 1980, 553 p.
- RÉMILLARD, Gil, *Le fédéralisme canadien. Tome 2 : Le rapatriement de la Constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985, 721 p.
- ROCHER, François et SALÉE, Daniel, « Démocratie et réforme constitutionnelle : discours et pratique », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'étude canadiennes*, no 7-8, Printemps-Automne 1993, p. 166-184.
- ROCHER, François, « Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord ! », dans Robert COMEAU, Michel LÉVESQUE, Yves BÉLANGER (dir), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 211-236.
- ROCHER, François, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François ROCHER (dir), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 20-57.
- ROY, Jean-Louis, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1976*, Ottawa, Éditions Leméac, 1978, 368 p.
- RUSSELL, Peter H., *Constitutional Odyssey. Can Canadians Become a Sovereign People? (Third edition)*, Toronto, Toronto University Press, 2004, 366 p.
- SARRA-BOURNET, Michel, « De Victoria à Charlottetown : le "bon sens" géopolitique de Robert Bourassa » dans Guy LACHAPPELLE et Robert

COMEAU (dir.), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 238-247.

SIMEON, Richard, *Federal-Provincial Diplomacy. The making of recent policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 328 p.

SMITH, Miriam, « Le choc des identités au Canada : du rejet de la dualité à la quête d'une identité plurielle », dans François ROCHER (dir.), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 79-92.

TURP, Daniel, « Révolution tranquille et évolution constitutionnelle : d'échecs et d'hésitations », dans Yves BÉLANGER, Robert COMEAU et Céline MÉTIVIER (dir.), *La Révolution tranquille, 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 63-70.

VAILLANCOURT, Yves, « Un bilan québécois des quinze premières années du Régime d'assistance publique du Canada (1966-1981) : la dimension constitutionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 4, no 2, 1991, p. 115-146.